

ENQUÊTES LOCALES 2005
SUR LA VICTIMATION
ET L'INSÉCURITÉ

Emmanuel DIDIER

Sophie NEVANEN

Philippe ROBERT (responsable scientifique)

Renée ZAUBERMAN

GONESSE

mars 2006 – n° 101

CESDIP

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales

Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - F-78280 GUYANCOURT

☎ : 33.(0)1.34.52.17.00 - ☎ : 33.(0)1.34.52.17.17

🌐 : <http://www.cesdip.com>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
I. LES ENQUÊTES DE VICTIMATION	4
1. ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT.....	4
2. USAGES.....	5
II. LE PROTOCOLE D'ENQUÊTE.....	7
1. LE QUESTIONNAIRE	7
2. L'ÉCHANTILLON	9
3. PASSATION.....	9
4. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON	11
III. LES INSTRUMENTS D'ANALYSE	14
1. CONSTRUCTION DE TAUX	14
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE	16
3. CONSTRUIRE DES TYPES	17
LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ.....	19
I. PRÉOCCUPATIONS SÉCURITAIRES	19
II. PEURS DU CRIME.....	22
III. PEURS POUR LES ENFANTS, PEURS PERSONNELLES, PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE	26
LE SENTIMENT SUR LE CADRE DE VIE	29
I. LES LIGNES DE FORCE DU JUGEMENT SUR LE CADRE DE VIE	29
II. D'UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE À UN ENVIRONNEMENT CONFORTABLE.....	30
VICTIMES, NON-VICTIMES.....	33
I. DIFFÉRENTES SORTES DE VICTIMATIONS.....	33
II. UN RISQUE INÉGALEMENT RÉPARTI	34
LES AGRESSIONS.....	37
I. LES TAUX D'AGRESSIONS.....	37
1. LES TAUX D'AGRESSIONS TOUT-VENANT	37
2. LES TAUX D'AGRESSION PAR UN PROCHE	38
3. LES TAUX D'AGRESSIONS SEXUELLES	39
4. MULTIVICTIMATION HÉTÉROGÈNE	40
II. LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS	40
1. LA GRAVITÉ DES AGRESSIONS	40
2. LA LOCALISATION DES AGRESSIONS	42
3. PLURALITÉ D'AUTEURS ET INTERCONNAISSANCE.....	43
III. LES RENVOIS	44
1. LES RENVOIS À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE.....	44
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTES ET STATISTIQUES POLICIÈRES.....	46
3. LES AUTRES RENVOIS	48
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES	49
V. COMPARAISON DES AGRESSÉS SELON LES ZONES	51
VI. TYPES D'AGRESSÉS	51
LES VOLS PERSONNELS.....	55
I. LES TAUX DE VOLS PERSONNELS.....	55
II. LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS	56
III. LES RENVOIS	58
1. LES RENVOIS À LA POLICE ET À LA GENDARMERIE	58
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES POLICIÈRES.....	59
3. LES AUTRES RENVOIS	60

IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VOLÉS	60
V. COMPARAISON DES VOLÉS SELON LES ZONES	62
VI. TYPES DE VOLÉS	62
LES CAMBRIOLAGES.....	65
I. LES TAUX DE CAMBRIOLAGES	65
II. LES CIRCONSTANCES	66
III. LES RENVOIS	68
1. LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE	68
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE	69
3. LES AUTRES RENVOIS	70
IV. LES CARACTÉRISTIQUES.....	70
V. COMPARAISON DES CAMBRIOLÉS SELON LES ZONES	71
VI. TYPES DE CAMBRIOLÉS	71
LES ATTEINTES AUX VÉHICULES	75
I. LES TAUX D'ATTEINTES AUX VÉHICULES	75
1. LES TAUX DE VOLS DE VOITURES	75
2. LES TAUX DE VOLS À LA ROULOTTE	76
3. LES TAUX DE DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS DE VÉHICULES.....	77
4. LES VOLS DE DEUX-ROUES	78
5. LES MULTIVICTIMATIONS HÉTÉROGÈNES	79
II. LES CIRCONSTANCES	79
III. LES RENVOIS	82
1. LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE	82
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE	83
3. LES AUTRES RENVOIS	87
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES.....	88
V. COMPARAISON DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES SELON LES ZONES.....	88
VI. TYPES DE VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES	89
1. LES VOLS DE VOITURES	89
2. LES VOLS À LA ROULOTTE.....	91
3. LES DÉGRADATIONS-DESTRUCTIONS DE VÉHICULES.....	93
4. VOLS DE DEUX-ROUES.....	95
CONCLUSION	98
I. TAUX	98
II. PROFILS	102
III. TERRITOIRES	110
RÉFÉRENCES.....	111
ANNEXES.....	113
ANNEXE 1 : ENQUÊTES DE VICTIMATION ; TRAVAUX ET PUBLICATIONS DU CESDIP	113
ANNEXE 2 : TYPOLOGIE PRÉTECEILLE	117
ANNEXE 3 : PRÉOCCUPATION ET PEURS ; CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTÉS	119
3.1. PRÉOCCUPATIONS	119
3.2. PEURS	121
ANNEXE 4 : AGRSSIONS : ÂGE SELON LE LIEU	125
LISTE DES TABLEAUX	127
LISTE DES FIGURES.....	129

Introduction

Le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) a passé contrat avec le CNRS pour la réalisation par une équipe du CESDIP (ci-après *l'équipe scientifique*) d'enquêtes locales sur la victimation et l'insécurité. Ces enquêtes devaient être conduites dans un certain nombre de collectivités territoriales adhérentes au Forum, notamment la ville de Gonesse.

L'équipe scientifique devait construire le questionnaire en s'inspirant de ses expériences antérieures¹, notamment d'enquêtes urbaines, ainsi que de sa connaissance des travaux analogues français ou étrangers. Elle devait aussi écrire le cahier des charges techniques destiné à la sélection d'un sous-traitant² chargé de la réalisation du terrain, assister le Forum dans cette sélection, superviser la préparation et l'administration du questionnaire, enfin analyser les résultats. Pour chacun des sites, il était prévu deux rapports successifs : le premier présentant les résultats les plus simples – taux de victimation et d'insécurité – le second y ajoutant le produit d'analyses plus approfondies.

Ce document constitue le premier rapport pour la commune de Gonesse.

L'enquête de victimation³ consiste à interroger les membres d'un échantillon de population sur des faits dont ils ont pu être victimes au cours d'une période de temps délimitée, sur les circonstances et les conséquences de cet événement, les recours éventuellement mobilisés, la manière dont ils ont été vécus. On pose aussi un certain nombre de questions sur les caractéristiques, les conditions de vie, les opinions et les attitudes des répondants.

Le développement du recours aux enquêtes de victimation – tant internationales, que nationales ou locales – tient à six apports spécifiques de la démarche.

- ↳ Elle procure d'abord une information sur des victimations ignorées des services officiels parce qu'elles n'ont été ni rapportées aux autorités policières ni découvertes par elles ;
- ↳ ensuite, elle met en mesure de mesurer la propension des victimes à faire appel à différents recours (renvoi) ;
- ↳ elle permet aussi de substituer à des comptages de faits ou de suspects la description des populations concernées ;
- ↳ elle éclaire les liens entre victimation et sentiment d'insécurité ;
- ↳ elle fait encore émerger des profils de victimation qui reposent davantage sur la manière dont l'incident est vécu et négocié que sur les catégories juridiques ;
- ↳ enfin, elle autorise une analyse différentielle des victimations selon les territoires.

Ces qualités ont fait des enquêtes de victimation un instrument de pilotage et d'évaluation des politiques publiques de sécurité, notamment au niveau régional ou local qui est, le plus souvent, celui où de telles politiques sont déployées et mises en œuvre.

Avant d'exposer les résultats de l'enquête réalisée dans Gonesse, en janvier et février 2005, nous allons, dans ce chapitre préliminaire, i) présenter plus en détail la méthode des enquêtes de victimation, ii) rappeler le protocole d'enquête qui a été adopté, iii) préciser un certain nombre de notions et de catégories qui seront utilisées dans l'analyse des résultats.

¹ On trouvera en annexe une relation de ces expériences et la liste des publications afférentes.

² C'est finalement l'Institut de sondages Lavalie (ISL) qui a été retenu par le FFSU à l'issue d'un appel à concurrence, pour réaliser le terrain avec les instruments et sous le contrôle de l'équipe scientifique.

³ Cette expression est plus correcte que *victimisation*, simple transposition littérale de l'anglais ; néologisme pour néologisme, victimation est mieux construit et bénéficie de la caution de Balzac qui recourt à *victimer* dans *Le Père Goriot*.

I. Les enquêtes de victimation

1. Origine et développement

Le débat actuel sur la délinquance fait une très large place à l'insécurité, autrement dit à la capacité des autorités publiques à assurer effectivement la tranquillité des personnes et de leurs biens. Du coup, cette considération devient un élément central du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques.

Mais les instruments de connaissance traditionnellement les plus utilisés s'avèrent alors insuffisants : les statistiques produites par les services officiels – police, justice, administration pénitentiaire... – donnent des comptages de faits enregistrés ou de personnes mises en cause lorsqu'on parvient à les identifier. Mais elles ne procurent guère ou pas d'information sur l'autre face du problème : le sentiment d'insécurité et la victimation, qui est exposé au risque, comment y réagit-on, quelles sont les attentes envers les institutions... ?

Ce besoin de connaissances nouvelles a fait la fortune d'une méthode inventée aux États-Unis au milieu des années 1960 : les enquêtes sur la victimation et l'insécurité.

Lors d'une Commission présidentielle d'enquête⁴ présidée par l'*Attorney General* Nicholas deB. Katzenbach, a été mise au point une nouvelle technique d'enquête initialement destinée à mieux connaître la délinquance.

Depuis fort longtemps, on s'inquiétait de l'insuffisance des statistiques officielles pour mesurer la criminalité. On savait qu'elles n'étaient pas exhaustives : pour diverses raisons, les services de police et les tribunaux ne connaissent pas ou n'enregistrent pas toutes les situations susceptibles de constituer des infractions. On se demandait même si elles étaient suffisamment représentatives⁵. Mais à partir des années 1960, le développement d'une très forte prédation liée à l'entrée dans la société de consommation a conféré à ces interrogations traditionnelles une acuité nouvelle.

Dans le passé, on avait déjà tenté plusieurs améliorations – accorder une importance particulière aux comptages situés le plus en amont possible du processus institutionnel, c'est-à-dire à ceux de police ; doter les statistiques officielles de pondérations susceptibles de tenir compte de la gravité variable des faits... – rapidement trouvées insuffisantes. On a ensuite cherché d'autres enregistrements susceptibles de servir de points de comparaison – on a confronté la statistique policière des homicides à celle, sanitaire, des causes de décès ; le comptage des vols à l'étalage à la démarque inconnue ; celui de la fraude fiscale aux évaluations du Conseil des impôts... – mais on ne trouve pas toujours ces autres données et elles ne permettent souvent que des comparaisons très approximatives⁶. On s'est alors résolu à faire enquête en interrogeant sur les infractions que les interviewés avaient pu commettre : inventée à la fin des années '40 pour la délinquance juvénile, cette méthode de délinquance auto-reportée⁷, a trouvé aujourd'hui un terrain d'élection dans l'évaluation de la consommation des substances prohibées⁸.

L'opération inverse – interroger sur les victimations⁹ dont l'enquêté a pu être l'objet – a connu un développement beaucoup plus considérable : aucune sorte d'enquête sur la délinquance n'a jamais mobilisé autant de compétences et de crédits, de manière aussi étendue et aussi durable.

⁴ President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, 1967.

⁵ Au sens où une population réduite représente une population mère plus vaste quand elle reproduit avec suffisamment de fidélité ses caractéristiques et ses proportions principales.

⁶ Pour un bilan de ces tentatives en ce qui concerne la France, voy. Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994.

⁷ *Self reported delinquency*. Pour une mise en œuvre comparative européenne, voy. Junger-Tas, Terlouw, Klein, 1994 ; pour une réalisation française, voy. Roché, 2001.

⁸ Voy. par ex. Peretti-Watel, Beck, Legleye, 2004.

⁹ *Victimization (American English) or victimisation (British English) studies*.

Routinisée aux États-Unis dès le début des années 1970, en Angleterre et Galles une décennie après, elle s'est également développée un peu partout, notamment au Canada, aux Pays-Bas, en Suisse..., outre une succession d'enquêtes internationales.

En France, néanmoins, le recours à cette technique ne s'est accéléré que plus récemment. La première enquête nationale date du milieu des années 1980¹⁰ et il a fallu attendre dix années de plus pour que cette pratique prenne un tour régulier : à partir de 1996¹¹, l'INSEE a introduit un petit module sur la victimation dans ses enquêtes périodiques sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Parallèlement, les premières enquêtes urbaines ont été tentées à la fin des années 1980¹² à la demande de la Délégation interministérielle à la ville ; une décennie plus tard, le programme Villes du CNRS a fait procéder à la validation d'un modèle type d'enquête urbaine¹³. En 2001, le CESDIP a encore réalisé pour le compte de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) une enquête¹⁴ (répliquée en 2003 et 2005) sur la victimation et l'insécurité dans cette région.

Par ailleurs, la recherche sur le seul sentiment d'insécurité, longtemps limitée à des monographies locales, parfois quantitatives parfois qualitatives¹⁵, s'est ensuite étendue à des données nationales sur longue période¹⁶.

2. Usages

Pour que le recours à cette démarche relativement lourde et coûteuse s'avère fécond, il vaut mieux mettre au clair dès le début les différentes utilités de l'enquête de victimation et leurs conditions.

Initialement, elle a été inventée dans un souci de mesure de la délinquance. Il s'agissait simplement, sinon de remplacer, au moins de compléter les sources traditionnelles, notamment les statistiques administratives. Comme il arrive souvent, la contribution de cette méthode à la connaissance de la délinquance s'est étendue à d'autres aspects qui n'étaient guère envisagés initialement. La façon même de concevoir la délinquance et son étude s'en est trouvée modifiée.

a - Un outil de mesure partiel

Pas plus que les autres instruments de mesure de la délinquance, l'enquête de victimation ne constitue une panacée. Elle possède ses limites propres¹⁷ ; différentes de celles des autres, d'où l'intérêt de disposer de plusieurs outils de mesure.

D'abord, elle laisse évidemment de côté les infractions sans victime individuelle directe, même celles qui, comme la fraude fiscale par exemple, peuvent occasionner d'importantes victimations indirectes. Il en

¹⁰ Zauberman, Robert, Pérez-Diaz, Lévy, 1990 ; repris in Zauberman, Robert, 1995. On trouve souvent quelques questions de victimation éparpillées dans les sondages commandités par la Commission Peyrefitte au milieu des années 1970 ou, depuis, dans tel ou tel sondage ou enquête ; on ne peut leur accorder qu'un maigre crédit : seuls des protocoles systématiques permettent d'obtenir des résultats crédibles.

¹¹ La première de ces enquêtes (1994-1995) a permis des comparaisons tant avec celle réalisée dix ans avant qu'avec les statistiques de police afin d'éclaircir les questions les plus débattues sur l'évolution récente de la délinquance (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999).

¹² Robert, Zauberman, 1991.

¹³ Cette étude de faisabilité a pris pour terrain une métropole régionale française (Lagrange, Peretti-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000) et elle a été répliquée en même temps dans l'agglomération liégeoise (Hougardy, 2000).

¹⁴ Pottier, Robert, Zauberman, 2002

¹⁵ Bilan et évaluation in Robert, Pottier, 1997a.

¹⁶ Robert, Pottier, 1997b et 2004.

¹⁷ Pour une analyse détaillée, voy. Zauberman, 1982.

va de même si l'infraction fait disparaître la victime, ainsi de l'homicide consommé. Dans ces deux cas, il n'y a personne pour répondre à l'enquête.

La méthode n'est pas apte non plus à mesurer toutes les délinquances qui supposent une complicité ou participation de la victime, comme la vente de stupéfiants ou la corruption de fonctionnaire. Dans cette hypothèse, il y a peut-être une victime, mais tout l'invite à se taire.

À l'intérieur même du champ des victimations individuelles, cette sorte d'enquête rencontre des problèmes de définition des comportements. On utilise des descriptions concrètes susceptibles d'être comprises à peu près de la même façon par tout le monde : cette contrainte oblige à restreindre le champ d'enquête aux délinquances dont la description ne demande pas trop de précision juridique, ou à prendre le risque d'une compréhension très extensive englobant nombre de simples malhonnêtetés non réprimées par le droit pénal¹⁸.

On n'a pas trouvé la solution dispensant de toute autre mesure de la délinquance, mais on a constitué – au moins pour le domaine restreint mais très débattu de la délinquance de prédation et d'agression – un nouvel indicateur susceptible d'être fructueusement confronté aux données avancées par ailleurs, par les statistiques policières surtout, par les enquêtes de délinquance autoreportée ou encore les travaux sur les coûts du crime.

On peut dès lors comparer le point de vue des victimes à celui des délinquants ou à celui des policiers... gain considérable car une seule source ne parle guère ; c'est de la confrontation que naît la connaissance, une leçon que les spécialistes du crime ont longtemps eu du mal à assimiler.

Pour autant, mener des comparaisons précises entre résultats d'enquête et statistiques institutionnelles expose à bien des embûches :

- d'une part, les questions de l'une ne recoupent pas facilement les catégories des autres ;
- d'autre part, l'enquête mesure surtout la prévalence – le nombre de personnes touchées – plus difficilement l'incidence – le nombre d'incidents dans la période étudiée – la statistique, elle, compte des incidents, quelquefois des auteurs, jamais des victimes¹⁹.

Si l'on est bien conscient de ces obstacles, il est possible de parvenir à comparer entre elles des enquêtes de différentes époques ou encore de confronter leurs résultats à ceux d'autres mesures de la délinquance.

Ainsi, la comparaison des enquêtes nationales de 1984-1985 et de 1994-1995 entre elles et avec les données policières, a permis²⁰ de clarifier le débat sur les agressions et les prédatations. Il a aussi été possible de comparer dans le temps les évolutions des enquêtes et des statistiques²¹.

b - De la victime aux victimes

Mais ce n'est pas le tout : le 'point de vue des victimes' ne se borne pas à des considérations comptables. On a vite fait de découvrir qu'un même incident pouvait susciter chez deux victimes des réactions, des démarches, des répercussions radicalement différentes. La manière d'être victime importe finalement davantage que l'incident lui-même. Du coup, les compter s'impose beaucoup moins, même pour les gestionnaires des politiques publiques, qu'en dresser une typologie. Avec les enquêtes de victimation, on croyait avoir inventé un nouveau *compteur* de la délinquance ; on découvre qu'elles valent aussi (et surtout) comme *conteur* des mille manières de la vivre²². Pour produire ce type de savoir, l'enquête de victimation s'impose tout naturellement, ce qui lui a ouvert une gamme d'utilisations excédant largement les seules perspectives initiales. Mauvais outil pour connaître le délinquant – parce que celui-ci reste

¹⁸ Ainsi, le vol est une infraction relativement simple et compréhensible sans grande difficulté ; toutes les enquêtes le retiennent. En revanche, la définition de l'escroquerie est complexe : ou bien on l'élimine ou bien on court le risque que les enquêtés entendent par là toute attitude peu morale dans une relation d'affaires.

¹⁹ Au mieux, elle ne pourrait jamais compter que des plaignants.

²⁰ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

²¹ Lagrange, Robert, Zauberman, Pottier, 2004.

²² Voy. Zauberman, Robert, 1995, *passim*.

souvent inconnu de la victime – outil partiel pour la connaissance de la délinquance – parce que de nombreuses infractions sont sans victime individuelle directe – ce protocole s'est avéré très performant pour connaître les réactions des victimes, leurs comportements, leurs attentes et leurs attitudes.

La distance entre résultats d'enquêtes et enregistrements policiers tient à deux raisons dont on peut préciser les poids relatifs. D'abord, la propension des victimes à la plainte sans laquelle prédatons et agressions sont rarement découvertes par les autorités. Ensuite, le traitement policier de l'information : que l'on dresse procès-verbal et il y aura enregistrement statistique ; que l'on se borne à une inscription en main courante et l'affaire ne sera pas comptée. En outre, les enquêtes permettent de préciser la place de l'assurance : loin d'être l'acteur omniprésent que l'on se figure parfois, elle indemnise moins de la moitié des vols et cambriolages, outre qu'elle est généralement absente de la victimation violente. Elle accompagne le traitement public de la sécurité, elle ne le remplace pas.

Le déplacement du projecteur – du simple comptage de victimations à la découverte des manières de les vivre – fait apparaître d'autres aspects de la délinquance, plus cruciaux encore que son dénombrement.

D'abord, l'importance des conditions d'existence : les non-victimes se distinguent globalement des victimes par leur cadre ou leur style de vie. On découvre, par ailleurs, que des groupes restreints concentrent l'essentiel du risque de victimation²³. Enfin, il y a plusieurs manières de vivre la victimation : tant à Amiens²⁴ qu'en Île-de-France²⁵, nous avons vu s'esquisser trois pôles : des habitants de zones résidentielles peu exposés à la délinquance ; des habitants de centre-ville qui ne vivent pas trop mal un risque de victimation pourtant à son acmé ; enfin des résidents de zones en difficulté qui supportent très péniblement un risque de victimation plutôt important²⁶.

II. Le protocole d'enquête

1. Le questionnaire

Quelques questions éparses et hasardeuses ne suffisent pas pour faire enquête sur la victimation et l'insécurité. Il faut recourir à un instrument cohérent qui emprunte les formulations et les agencements canoniques. On a utilisé, avant tout, l'expérience acquise dans diverses enquêtes locales, urbaines ou régionales, celles aussi d'enquêtes nationales, qu'elles aient été menées à bien par nous-mêmes ou par l'INSEE. On a eu également recours aux leçons d'enquêtes sur le sentiment d'insécurité. On a aussi mobilisé les acquis de travaux étrangers et internationaux. Par ailleurs, un certain nombre de questions ont été introduites en matière de transports publics, tout en respectant la cohérence d'ensemble de l'instrument et les limites de durée de l'entretien.

Le questionnaire comprend plusieurs aspects.

Les interrogations sur la victimation à proprement parler sont introduites par une série de questions-filtres de forme : *au cours de telle période, avez-vous été victime de ceci ou de cela ?* Elles portent d'abord sur une série de victimations concernant l'ensemble du ménage. Il s'agit, bien entendu, du cambriolage mais aussi d'atteintes aux véhicules. On a retenu non seulement les vols de véhicules et ceux dans ou sur ces véhicules (*à la roulotte*), mais aussi les vols de deux-roues et les destructions ou dégradations de véhicules. S'y ajoutent des questions-filtres concernant des victimations personnelles, le vol mais aussi les agressions. On a choisi de séparer des violences tout-venant, les agressions sexuelles et celles entre proches, des catégories de victimations difficiles à étudier si on ne les distingue pas dès le début du questionnement. Au total, on identifie donc neuf sortes de victimations.

²³ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

²⁴ Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

²⁵ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

²⁶ À partir des données de l'enquête EPCV/INSEE 2001, Herpin et Lagrange (2005) ont montré que les habitants des centres-villes et ceux des quartiers en difficulté supportent très différemment des victimations d'envergure comparable.

À chacune de ces victimations est ensuite consacré un module particulier qui interroge d'abord sur le nombre d'incidents subis au cours de chacune des années de la période d'enquête, avant de se concentrer sur l'examen du cas le plus récent, celui qui est le plus frais dans la mémoire de l'enquêté, celui aussi qui permet de saisir les effets d'une éventuelle accumulation d'expériences²⁷. Les interrogations portent sur :

- ↪ la localisation précise dans le temps et l'espace²⁸ ;
- ↪ la gravité²⁹ ;
- ↪ les dommages de toutes sortes que cette victimation a occasionnés et les répercussions qu'elle a engendrées ;
- ↪ la récupération du bien soustrait ;
- ↪ l'interconnaissance entre auteur et victime ;
- ↪ les recours mis en œuvre par la victime (police, assurance, sociétés de transport public...), leurs motivations, leurs résultats et l'appréciation de l'accueil et de l'action ;
- ↪ les précautions prises en suite de la victimation.

À côté de ces questions sur la victimation à proprement parler, l'instrument d'enquête comporte encore une série de questions sur le sentiment d'insécurité :

- ↪ la préoccupation sécuritaire avec une question – classique – incitant à choisir le problème social qui devrait constituer, d'après l'enquêté, la première priorité pour le gouvernement ;
- ↪ deux questions canoniques sur la peur chez soi et la peur seul le soir dans son quartier ;
- ↪ une série de questions sur les peurs dans les différentes sortes de transports en commun ;
- ↪ enfin une autre série sur les peurs pour les enfants dans différents lieux.

L'analyse des résultats serait impossible si le questionnaire ne disposait pas encore de trois autres parties.

Bien entendu, les caractéristiques de l'enquêté et de son ménage :

- ↪ sexe,
- ↪ âge,
- ↪ niveau scolaire atteint,
- ↪ situation socioprofessionnelle,
- ↪ composition du ménage,
- ↪ auto-positionnement politique et religieux,
- ↪ participation à la vie associative,
- ↪ style de vie (rythme de sorties, moyens de transport...).

Un autre ensemble d'interrogations porte sur le cadre de vie de proximité :

- ↪ équipement du quartier,
- ↪ problèmes du voisinage.

Enfin, un dernier concerne les opinions et les attitudes, notamment des questions déjà testées dans des enquêtes antérieures sur les représentations de la délinquance³⁰.

Si les modules de victimation ne sont administrés qu'aux enquêtés qui ont répondu positivement à une question-filtre, les autres parties du questionnaire sont posées systématiquement à tous les enquêtés.

²⁷ Pour les agressions toutefois, il est apparu nécessaire de poser quelques questions sur les caractéristiques (essentiellement sur leur gravité et le renvoi éventuel à la police) de chacune des éventuelles agressions antérieures, ce qui constitue une amélioration par rapport au protocole utilisé dans l'enquête francilienne. Nous n'avons pas procédé ainsi pour les autres victimations : elles sont moins hétérogènes que les agressions et il fallait éviter que la durée du questionnaire devienne excessive et fasse chuter la fiabilité des réponses.

²⁸ Indispensable pour explorer le risque dans des lieux spécifiques comme les transports en commun, les établissements scolaires...

²⁹ Ainsi, en cas d'agression, on distingue si elle a été seulement verbale, si elle a comporté des coups, si leur gravité a été suffisante pour entraîner une ITT ou des soins médicaux. Une question porte encore sur l'armement éventuel.

³⁰ Ainsi sur l'étiologie de la délinquance, les manières de la traiter...

2. L'échantillon

Une difficulté essentielle de l'enquête tient aux différences d'occurrence des victimations. À côté de victimations relativement répandues – ainsi le vol à *la roulotte* ou les dégradations de véhicules -, d'autres sont vraiment très rares – par exemple les agressions entraînant une blessure. La taille de l'échantillon doit être calculée de manière à ce que le nombre de réponses positives soit suffisant même pour l'événement le moins fréquent.

Compte tenu de la distribution par âge des victimations, il a semblé, par ailleurs, important de retenir non pas seulement les adultes mais toute la population d'au moins 15 ans (soit quelque 19 120 personnes). Étant donné la taille de Gonesse, la ville a constitué une et une seule zone d'échantillonnage.

Un premier échantillon a été tiré à partir d'un fichier de l'annuaire téléphonique, sur la base de cinq adresses pour un entretien. Pour résoudre le problème des numéros hors annuaire (liste rouge), on a constitué un second échantillon en augmentant de 1 le dernier chiffre de chaque numéro de la première liste ; à l'aide de l'annuaire inversé, on a ensuite ôté de cette seconde série les numéros figurant dans l'annuaire, ceux des professionnels, des entreprises ou des télécopieurs. Finalement, cette seconde liste a fourni un numéro sur quatre effectivement appelés. On notera que le taux de refus est nettement plus faible pour les appels sur numéros dérivés que pour ceux effectués à partir de l'annuaire.

	tous numéros	numéros annuaire	numéros dérivés
<i>total</i>	6 440	4 348	2 092
refus %	23,2	27,9	13,4
abandon en cours d'interview %	2,6	3,4	0,8
abandon pendant le contact %	4,1	3,4	5,8

Tableau 1 : Tirage sur annuaire et tirage sur numéros déclinés

On a interrogé une seule personne par ménage, choisie, en cas de pluralité de membres du foyer, selon une démarche de tirage aléatoire (date anniversaire).

Il faut rappeler que ce type d'enquête est administré à un échantillon de résidents, plus exactement de titulaires d'abonnements de lignes téléphoniques fixes dans la zone d'enquête. Il ne peut donc prendre en compte les victimations affectant dans l'agglomération lyonnaise des gens qui n'y résident pas³¹.

3. Passation

Un usage international bien établi, également suivi par l'INSEE, consiste à situer la réalisation du terrain le plus près possible du début d'une année civile. On interroge sur les incidents survenus dans l'année ou les années précédentes de manière à faciliter leur datation précise des incidents par l'enquêté : les rites festifs marquant le passage d'une année à la suivante servent efficacement de borne à la mémoire, de faits dateurs. En outre, ce parti permet des comparaisons avec d'autres données récoltées sur une base annuelle. Pour que ce bornage soit perçu clairement par les enquêtés, encore faut-il que la réalisation de l'enquête s'écarte le moins possible du commencement de l'année : janvier constitue une période idéale ; c'est d'ailleurs celle qu'adopte l'INSEE pour l'EPCV ; c'est aussi celle que nous avons retenue : le terrain gonnésien a donc été mené à bien entre le 13 et le 22 janvier 2005.

³¹ Quelques travaux ont tenté de saisir la victimation des non-résidents, par exemple celle d'Aebi en 2004 sur les touristes en Andalousie. Il reste cependant généralement difficile d'appréhender la victimation de ceux qui n'habitent pas sur le site où ils sont victimes.

Jusqu'à la fin des années 1980, l'enquête de victimation se réalisait généralement en face-à-face. La méthode du questionnaire postal est certes beaucoup moins coûteuse ; cependant, elle ne convient qu'à un instrument peu sophistiqué et surtout elle crée des biais d'échantillonnage difficiles à contrôler³². Maintenant, on recourt le plus souvent³³ à une passation téléphonique – qui permet d'importants gains de temps et de coûts – au moins dans tous les pays où la pénétration de l'usage du téléphone est suffisamment généralisée. Les comparaisons entre techniques conduisent les spécialistes à admettre que leurs résultats ne diffèrent pas sensiblement³⁴. Toutefois, une première difficulté concerne les foyers qui ne possèdent que des téléphones mobiles, sans abonnement filaire (*portables exclusifs*)³⁵. La seconde difficulté concerne les personnes, généralement d'immigration récente, qui ne maîtrisent pas bien la langue nationale. Ici, le seul remède consisterait à greffer sur l'enquête principale une sous-enquête avec enquêteur parlant la langue de l'interviewé ; mais le surcoût serait important et le plan d'échantillonnage s'en trouverait fort compliqué³⁶. Il faut se souvenir de ces limites qui peuvent conduire à prendre mal en compte la victimation de petites sous-populations d'immigration récente.

En tout cas, face-à-face ou téléphone, on a tout intérêt à procéder à une passation assistée par ordinateur (CAPI ou CATI) qui raccourcit la durée de passation du questionnaire et minimise les risques d'erreur dus à de mauvaises compréhensions par l'enquêteur de l'enchaînement des questions. Finalement, on s'est donc résolu à une passation téléphonique assistée par ordinateur (CATI).

La durée moyenne de passation du questionnaire a été de 25 minutes³⁷. Il se situe à la limite supérieure de ce qui est recommandé en matière d'entretien par téléphone et l'on ne pourrait songer à l'allonger davantage. 1003 entretiens ont été menés à bien en appelant en moyenne 3,67 fois 6 440 numéros. Le taux de refus a été de 23,2 %³⁸. C'est le taux de refus le plus élevé de tous les sites de la campagne, bien que l'agglomération lyonnaise ne soit pas loin derrière.

³² Elle est cependant répandue dans les enquêtes universitaires allemandes, surtout, semble-t-il, pour des raisons de crédits. Voy. Obergfell-Fuchs, Kury, Robert, Zauberman, Pottier, 2003.

³³ L'INSEE reste fidèle au face-à-face que lui permet son formidable réseau d'enquêteurs.

³⁴ Ainsi Killias, 1991, 82s.

³⁵ Beck F., Arwidson P., Firdion J. M., Jaspard M., Grémy I., Warszawski J., 2001. On pourra consulter aussi le très complet Beck, Legleye, Peretti-Watel, 2005. Cet article rend compte d'une enquête auprès de possesseurs de portables exclusifs (mais pas seulement) qui s'avèrent avoir des caractéristiques très singulières : « L'échantillon « portables » se distingue d'abord par un profil sociodémographique très spécifique. En effet, relativement à l'échantillon de l'enquête principale, les personnes interrogées sur leur portable (et dont le foyer ne disposait donc pas d'une ligne fixe) sont un peu plus souvent des hommes (54 % contre 49 %), mais sont surtout beaucoup plus jeunes (78 % ont moins de 35 ans contre 36 % dans l'échantillon « fixes »), avec un âge moyen de 29 ans (contre 42 ans). Les enquêtés de l'échantillon « portables » s'avèrent également plus diplômés : seuls 18 % sont sans diplôme, ont le certificat d'études ou le brevet des collèges, contre 29 % dans l'échantillon « fixes ». Cette population est dite « allocentriste » parce qu'elle est contrée sur les déplacements plutôt que le foyer. Elle est estimée à 14,3 % de la population globale.

Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé le moyen de répondre à cette difficulté, bien qu'elle ait été très discutée lors des sondages précédent la dernière élection présidentielle américaine. Toutefois, les auteurs du Baromètre santé (Gautier & al., 2005) ont eu à un échantillon complémentaire de numéros de portables. Malheureusement, cette démarche ne peut pour le moment s'appliquer à une enquête locale faute de territorialisation des numéros de portables.

³⁶ Le problème n'est pas tout à fait négligeable dans Gonesse : 275 appels, soit 4,3%, y ont échoué pour cause linguistique.

³⁷ Comme en Île-de-France en 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002). Pour les enquêtés qui n'ont pas subi de victimation, la durée moyenne est de 21,4 minutes (entre 12 et 55), pour les autres de 28,3 (entre 16 et 64).

³⁸ Dans l'enquête Île-de-France 2001, il était de 17,4% (Pottier, Robert, Zauberman, 2002), lors de sa réplique en 2003, 22,5% (Heurtel, 2004).

Le bilan par adresses hors champ et dans le champ

	GONESSE				Nb moy d'appels
		effectifs	% ensemble	% base dans le champ	
base adresses exploitées		6 440	100,0%		
hors champ		1578	24,5%		
n°s non valides		1255	19,5%		
hors étude		323	5,0%		
dont Ne parle pas français	275		4,3%		
Malentendante, incompréhensible	35		0,5%		
Collectivités	13		0,2%		
Autre			0,0%		
hors agglomérations étudiées		0	0,0%		
dans le champ		4 862	75,5%	100%	
dont interviews		1003	15,6%	20,6%	3,67
abandons en cours		433	6,7%	8,9%	3,41
abandon pendant le contact	267				3,25
abandon en cours d'interview	166				3,67
sans réponse/occupé		913	14,2%	18,8%	
sans réponse :	854				7,03
occupé :	59				6,88
rendez-vous non aboutis		779	12,1%	16,0%	
refus		1492	23,2%	30,7%	
dont Non intéressée	1076				
Pas le temps, malade	380				
Liste rouge	25				
Nouveau habitant	11				
hors quota		225	3,5%	4,6%	
autres motifs (absent longue durée)		17	0,3%	0,3%	

Tableau 2 : Bilan d'exploitation des adresses

4. Représentativité de l'échantillon

Tout ce paragraphe repose sur la comparaison avec le recensement de 1999, et il est difficile de procéder différemment, mais dès lors, on ne peut pas tenir compte des modifications éventuelles de la structure de la population entre 1999 et 2005. Bien que l'échantillon ait été tiré de manière aléatoire sur des listes de numéros téléphoniques, trois quotas ont été contrôlés en cours d'enquête : le sexe, l'âge et l'activité. Les résultats obtenus ne s'éloignent jamais beaucoup des distributions observées dans la population de référence.

	RP 1999	échantillon
<i>actifs</i>	63,60	63,51
<i>inactifs</i>	36,40	36,49
<i>hommes</i>	48,30	48,06
<i>femmes</i>	51,70	51,94
<i>15-19 ans</i>	9,30	10,77
<i>20-24 ans</i>	8,90	6,78
<i>25-29 ans</i>	11,10	12,36
<i>30-49 ans</i>	39,20	41,97
<i>50-59 ans</i>	14,00	12,36
<i>60-74 ans</i>	12,40	11,27
<i>75 ans et plus</i>	5,00	4,49

Tableau 3 : Représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'âge et l'activité (%)

L'attention est cependant attirée par la très forte proportion (29%) de répondants qui indiquent être parvenus jusqu'à un établissement d'enseignement supérieur. La bonne représentativité sur l'âge, le sexe et l'activité ne peut-elle pas dissimuler des biais gênants pour l'enquête, par une sous-représentation des jeunes à moindre capital scolaire³⁹ au profit d'une surreprésentation des étudiants ? On ne possède pas de terme de comparaison exact. Le recensement fournit une distribution par niveau d'études. On observe certes dans l'échantillon une proportion de niveau supérieur qui dépasse de beaucoup celle obtenue dans le recensement, mais la différence de définitions empêche d'en tirer des conclusions définitives.

	RP 1999	échantillon
<i>études en cours</i>	11,80	12,16
<i>primaire</i>	21,60	10,37
<i>collège + lycée</i>	51,80	48,05
<i>supérieur</i>	14,80	29,41
total	100,00	100,00

Tableau 4 : Dernier établissement fréquenté (échantillon) et niveau d'études (recensement 1999) (%)

On peut encore comparer échantillon et recensement selon la taille des ménages. Contrairement à ce qui avait été relevé dans l'enquête francilienne 2001, on n'observe pas ici de forte sous-représentation des ménages d'une personne au profit des familles nombreuses.

taille des ménages	RP 1999	échantillon
<i>1 personne</i>	25,90	25,22
<i>2 personnes</i>	26,70	23,03
<i>3 à 5 personnes</i>	41,60	45,66
<i>6 personnes et plus</i>	5,80	6,08
total	100,00	100,00

Tableau 5 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la taille des ménages (%)

La structure par PCS de l'échantillon présente un déficit en artisans-commerçants et un excès de cadres. On note aussi un trop-plein de retraités parmi les inactifs. Ces déformations sont classiques, elles correspondent à une plus ou moins grande disponibilité dans l'usage du téléphone selon les catégories professionnelles. On les avait déjà rencontrées dans l'enquête francilienne de 2001.

Ces déformations sont néanmoins atténuées si l'on s'intéresse non pas à la PCS du répondant mais à celle de la personne de référence du ménage. Notre échantillon représente donc mieux les ménages que les individus.

³⁹ lesquels sont d'ailleurs surreprésentés en ZUS.

profession de l'individu	RP 1999	enquête Emploi 2001	échantillon
agriculteurs	0,0	0,2	0,0
artisans, commerçants	2,3	2,4	0,9
cadres sup., chefs d'entreprise	4,7	5,8	7,4
professions intermédiaires	14,1	14,0	15,9
employés	24,1	25,0	22,9
ouvriers	17,0	16,0	16,3
retraités	14,9	14,0	17,2
inactifs	22,8	23,0	19,5

profession de la personne de référence du ménage	RP 1999	enquête Emploi 2001	échantillon
agriculteurs	0,0	0,2	0,2
artisans, commerçants	3,9	4,3	3,8
cadres sup., chefs d'entreprise	7,7	10,0	10,1
professions intermédiaires	17,0	14,0	16,4
employés	21,1	21,0	20,4
ouvriers	23,7	26,0	24,5
retraités	20,8	19,0	19,7
inactifs	5,7	4,4	4,9

Tableau 6 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la PCS de l'individu et de la personne de référence (%)

Ces déformations de la structure socioprofessionnelle n'ont cependant qu'une influence négligeable sur les taux de victimation, comme le montre le tableau suivant : on ne les redressera donc pas.

victimations	prévalence non pondérée -%-	prévalence pondérée PCS -%-
vol de voiture	17,35	17,31
vol de 2 roues	25,72	25,46
vol à la roulotte	6,98	7,19
destruction/dégradation de véhicule	23,13	22,88
cambrionage	13,56	13,40
agression sexuelle	1,10	1,14
agression familiale	1,50	1,52
agression autre	7,08	7,02
vol divers	8,67	8,40

Tableau 7 : Essai de pondération des prévalences (2002-2003-2004)

III. Les instruments d'analyse

On construit d'abord, sur la base de tris, et on analyse un certain nombre de *taux*. Ensuite on mène une comparaison entre la mesure de la délinquance d'après l'enquête et celle procurée par la statistique des procès-verbaux pour crimes et délits enregistrés par la Police nationale et/ou la Gendarmerie. Enfin, on construit, grâce à des analyses multivariées, des *types* de victimes qui permettent de rendre compte, de manière synthétique, de la diversité des façons de vivre une victimation et donc des attentes des victimes, mais aussi de la diversité des préoccupations sécuritaires, des peurs, des appréciations portées sur son cadre de vie par les enquêtés.

L'analyse qui suit est menée victimation par victimation ; toutefois, on opère parfois des regroupements d'incidents proches – ainsi les trois sortes de violences ou les quatre d'atteintes aux véhicules – afin d'éclairer les analyses par des comparaisons.

1. Construction de taux

Pour chaque victimation, on utilise d'abord un certain nombre d'indicateurs-clés, généralement présentés sous forme de taux :

↳ le taux de **prévalence** mesure dans une population le pourcentage de personnes (ou de ménages) atteint(e)s au moins une fois au cours de la période de référence ;

↳ le taux de **risque** mesure la prévalence des seuls personnes ou ménages susceptibles, en raison de leur équipement, de subir une victimation donnée : ainsi seuls ceux qui possèdent un véhicule peuvent se le faire voler ou dégrader ;

↳ la **multivictimation** (homogène⁴⁰) est le nombre moyen de faits par victime⁴¹ ;

↳ le taux d'**incidence** mesure le nombre de faits subis pour 100 répondants au cours de la période de référence ; il correspond au produit du taux de prévalence par la multivictimation ;

↳ le taux d'**incidence pour les ménages équipés** indique l'incidence rapportée aux seuls ménages à risque ;

↳ le taux de **plainte** est la proportion de victimes disant avoir déposé plainte ;

↳ quand le taux d'incidence est multiplié par le taux de plainte, on obtient le taux d'**incidence apparente**, celle dont gendarmerie ou police peuvent avoir connaissance⁴² par l'effet des plaintes que les victimes disent avoir déposées ;

↳ en appliquant ces taux aux populations de référence, on obtient des **estimés** en nombres absolus de la prévalence, de l'incidence ou de l'incidence apparente ;

↳ prévalence, risque, incidences et estimés sont toujours calculés dans un **intervalle de confiance** : l'observation d'un échantillon ne permet pas de prédire exactement leurs valeurs dans toute la population, mais seulement de dire, avec une probabilité fixée ici à 95%, qu'elles se situent entre un minimum et un maximum ; en forme résumée, on représente parfois le taux par la valeur à mi-chemin des deux branches de la fourchette ;

⁴⁰ Par opposition à la multivictimation hétérogène qui concerne des sortes différentes d'incidents.

⁴¹ Chaque fois, la plupart des victimes ont été atteintes une fois ou au pire quelques fois pendant la période de référence ; toutefois, un petite part d'entre elles annonce un nombre beaucoup plus élevé d'incidents. Pour garder à la distribution une allure à peu près normale qui justifie le recours à une valeur centrale telle la moyenne, on pratique une troncature consistant à borner le nombre d'incidents. Ainsi, on peut décider que toutes les victimations dépassant trois fois seront comptées pour quatre.

⁴² Ces services peuvent aussi avoir connaissance d'affaires par leur propre initiative ; mais on s'accorde (Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994, 41-51) à considérer cette modalité comme globalement négligeable pour les infractions faisant l'objet d'enquêtes de victimation. L'enquête fournit un indice en ce sens : il est très rare (de 0 à 6% des cas selon les victimations, hormis quelques exceptions ponctuelles et limitées dans telle ou telle zone) que les enquêtés aient trouvé la police *déjà informée* de leur mésaventure, hors toute démarche de leur part.

↳ enfin, pour le sentiment d’insécurité, on utilise un taux de **préoccupation** envers la délinquance comme problème social et différents taux de **peur** de la délinquance, chez soi, le soir dans son quartier, dans les transports publics, pour les enfants.

Ici, l’étude des victimations est menée sur trois ans. C’est le délai prévu par le Forum entre deux enquêtes sur le même site ; en travaillant sur toute cette période, on évite de laisser des années orphelines comme ce serait le cas si on avait adopté la pratique de l’analyse des victimations sur deux ans. Cependant, on a réduit le nombre d’années considéré, chaque fois qu’il a été utile de comparer avec des enquêtes qui ne prenaient en compte que deux années ; on trouvera aussi au tableau 8 des taux annuels de prévalence, bien qu’ils soient, évidemment, moins robustes que les résultats triennaux.

Ici, comme en Île-de-France en 2001, on observe, pour toutes les victimations (hormis les cambriolages), des résultats nettement plus élevés pour l’année la plus ancienne, 2002. Tout se passe comme si les enquêtés avaient voulu mentionner à tout prix des événements antérieurs à la période d’enquête qu’ils avaient classés à cette fin dans la plus ancienne des années mises à leur disposition (effet de rattrapage)⁴³. Si cette interprétation était fondée, elle induirait un certain excès des taux globaux de victimation. Cependant, comme on retrouve le même phénomène dans toute une série d’enquêtes, on peut le faire entrer dans la catégorie des erreurs constantes au moins pour les enquêtes portant sur une période assez longue.

taux de victimation - % -	2002	2003	2004
vol de voiture	11,57	6,48	4,59
vol de deux roues	4,29	1,89	1,50
vol dans/sur véhicule	13,76	9,67	9,17
dégrad. / destruct. véhicule	10,97	9,27	9,27
cambriolage	5,08	4,49	6,38
agression sexuelle	0,70	0,40	0,20
agression familiale	1,00	0,80	0,80
agression tout-venant	3,79	2,59	2,79
vol personnel	3,99	2,49	3,09

Tableau 8 : Victimations par année

L’analyse qui suit est menée victimation par victimation ; toutefois, on opère parfois des regroupements d’incidents proches – ainsi les trois sortes de violences ou les quatre d’atteintes aux véhicules – afin d’éclairer les analyses par des comparaisons.

⁴³ On nomme souvent ce procédé *télescopage externe* dans la mesure où il consiste à faire entrer dans le champ temporel de l’enquête des événements qui se sont passés en fait à un autre moment. Dans nos enquêtes, il est normal que l’enquêté place dans l’année la plus ancienne de celles sous examen les événements (encore plus anciens) qu’il fait ainsi entrer indûment dans le champ temporel de l’enquête. La méthode du *reverse record check* a permis de montrer qu’un tel procédé pouvait avoir un poids relativement important. Cette technique a été d’un usage répandu à l’époque où l’on tâtonnait pour évaluer la fiabilité et l’apport des enquêtes de victimation : il était alors courant (ainsi Turner, 1972 ; Sparks, Genn, Dodd, 1977 ; Fiselier, 1978) de partir de dossiers de police pour y repérer les plaignants puis de les interroger pour vérifier s’ils avaient conservé la mémoire de l’incident. Plus récemment Aebi (1999) a procédé en sens inverse : chargé d’évaluer un programme de substitution à la méthadone, il a soumis ceux qui le suivaient à des enquêtes de délinquance auto-révélee et de victimation, puis est allé chercher leurs dossiers policiers.

Pour chaque enquêté, il est aussi précisé s'il habite un zone urbaine sensible⁴⁴. Bien entendu, on ne peut pas analyser les résultats au niveau de chacune de ces zones qui sont en général beaucoup trop restreintes, mais il sera possible, par exemple, de chercher si les habitants d'une zone urbaine en difficulté se distinguent, toutes choses égales par ailleurs de l'ensemble de la population de Gonesse.

L'échantillon comprend 22,13% d'enquêtés habitant en ZUS.

2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

Pouvoir comparer deux mesures différentes de la délinquance constitue un apport appréciable : la signification de chaque source et sa portée s'éclairent par la confrontation avec l'autre.

Pour utile qu'il soit, cet exercice n'en est pas moins délicat ; le réaliser convenablement nécessite de rendre les deux mesures comparables, ce qu'elles ne sont pas sans transformation.

Les données policières enregistrent les procès-verbaux pour suspicion de crime ou de délit⁴⁵ dressés dans le ressort considéré ; en revanche les faits connus des services sans qu'il ait été procédé à la rédaction d'un procès-verbal (main courante) ne sont pas décomptés. Les enquêtes comptent, elles, parmi les membres d'un échantillon les personnes qui affirment avoir été victimes de tel ou tel méfait ainsi que le nombre de faits de même nature subis en 2002, 2003 et 2004⁴⁶.

Du côté des enquêtes, trois opérations préalables sont nécessaires.

- On doit d'abord ne considérer que les victimations qui peuvent avoir été enregistrées par les services locaux de police, donc qui se sont déroulées dans les limites de la commune. Nous avons donc éliminé toutes les faits qui se sont déroulés ailleurs⁴⁷.

- Par ailleurs, on ne peut pas travailler sur le taux de prévalence qui compte des personnes (ou des ménages) ; il faut utiliser celui d'incidence qui compte des faits.

- Comme nous travaillons sur un échantillon et non sur toute la population, on doit encore rapporter ce taux d'incidence à la population de l'agglomération pour obtenir un estimé qui sera d'ailleurs mesuré en termes de probabilités (intervalle de confiance).

Du côté policier, le problème principal consiste à choisir parmi les 107 index de la statistique publiée par le ministère de l'Intérieur ceux qui correspondent aux sortes de victimation contenues dans l'enquête. La difficulté vient du fait que les catégories policières sont fondamentalement de nature juridique, mais modulée par des considérations de *modus operandi*, tandis que les catégories de l'enquête empruntent au langage courant pour être comprises de la même manière par l'ensemble des enquêtés. Quelquefois, on procèdera progressivement en prenant dans la statistique policière des termes de comparaison plus ou moins larges.

Quand on a procédé à ces opérations préliminaires, il subsiste encore entre les deux sources au moins trois divergences impossibles à éliminer. Premièrement, les comptages policiers peuvent comprendre des faits subis par des mineurs de 15 ans qui sont exclus du champ de l'échantillon. Deuxièmement, ils peuvent aussi compter des procès-verbaux concernant les victimes habitant hors de la

⁴⁴ Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement territorial du 4 février 1995, les ZUS – zones urbaines sensibles – voient leur liste (717 en métropole regroupant, lors du recensement de 1999, 7,62% de la population ; Le Toqueux, Moreau, 2002) figurer dans un décret du 26 novembre 1996. Elles constituent les territoires prioritaires de la politique de la ville, bénéficiant de mesures de discrimination positive (dotations spécifiques, exonérations fiscales...) pour tenter de contrebalancer les inégalités et handicaps dont ils souffrent.

⁴⁵ À l'exclusion des petites infractions que sont les contraventions, à l'exclusion aussi de certains délits (notamment par imprudence).

⁴⁶ Les statistiques de police et de gendarmerie pour les années 2002, 2003 et 2004 nous ont été communiquées par la mairie.

⁴⁷ En fait, les victimes peuvent déposer leur plainte éventuelle n'importe où y compris à leur domicile même si la victimation s'est passée ailleurs ; on considère cependant qu'il y a davantage de chances qu'ils la déposent sur les lieux de la commission et le fonctionnement pratique des services de police et de gendarmerie y incline. C'est une difficulté impossible à éliminer, voir plus bas.

commune et donc absentes elles aussi de l'échantillon. Enfin, troisièmement, les chaînes de production des chiffres ne sont pas identiques : ce n'est pas la même chose, d'une part, d'être sollicité, chez soi, au téléphone, après une éventuelle prise de rendez-vous, et de se livrer à l'enquêteur d'un institut de sondage dans une situation qui ne comporte aucun risque juridique et, d'autre part, de se déplacer au commissariat et d'accomplir des actes juridiques qui peuvent avoir des conséquences – sur le déclarant comme sur l'auteur des actes déclarés. Cette différence peut introduire des distorsions dans les déclarations et donc dans les résultats chiffrés que nous comparons. Faute de pouvoir corriger ces divergences, on en tiendra compte dans l'interprétation des résultats.

Pour expliquer la confrontation entre les deux mesures, on tire encore des enquêtes une information complémentaire : le taux d'incidence apparente et l'estimé qu'on peut en déduire. On connaît ainsi, parmi les faits révélés par l'enquête, la proportion de ceux pour lesquels les enquêtés affirment avoir déposé une plainte, démarche qui doit déclencher normalement la rédaction d'un procès-verbal de transmission au parquet. On peut ainsi supputer si une divergence entre les deux sources s'explique par le comportement des victimes – leur propension à la plainte – ou par d'autres raisons.

Reste évidemment que la comparaison est plus aisée à mener quand on travaille à l'échelle nationale ou même régionale. Plus l'unité d'observation s'amenuise, plus cette confrontation devient fragile et particulièrement quand on retient une portion d'une vaste zone urbaine.

3. Construire des types

Pour poursuivre l'exploitation des résultats, on a procédé ensuite à plusieurs constructions de variables, généralement en réalisant successivement des analyses factorielles de correspondance, puis des analyses typologiques :

- * En premier, on a construit des **types** résumant l'ensemble des **opinions** exprimées par les enquêtés, y compris celles portant sur la **sécurité**.
- * Une opération analogue a permis de synthétiser en **types** toutes les réponses concernant le quartier dans lequel vivent les interviewés.
- * Les types ainsi extraits, ainsi que les caractéristiques des individus, ont été ensuite intégrés dans la construction de **typologies** portant d'abord sur l'**ensemble** des enquêtés, victimes ou pas, ensuite sur chaque **victimation**.

Afin de procéder à une analyse spatiale des résultats, on utilise quatre variables territoriales :

- * d'abord le zonage présenté plus haut qui distingue quatre zones à l'intérieur d'Aulnay (Nord, Est, centre, Sud) ;
- * ensuite l'habitat de chaque enquêté dans une ZUS ou en dehors ;
- * également, pour caractériser l'espace résidentiel des enquêtés, la typologie des IRIS établie par E. Préteceille à partir de l'analyse de la position socioprofessionnelle détaillée des individus actifs⁴⁸.
- * enfin une variable géosociale qui répartit les enquêtés selon des regroupements combinant les découpages géographiques, le type d'habitat et celui d'environnement, enfin l'appréciation sur le quartier. On comprend qu'il ne s'agit pas d'un découpage de l'espace mais d'une typologie de population. On l'utilisera, dans un ultime chapitre, pour synthétiser les résultats.

Les chapitres de ce rapport final vont aborder successivement :

- ↳ le sentiment d'insécurité,
- ↳ le sentiment sur le cadre de vie
- ↳ la typologie des victimes et des non-victimes
- ↳ les différentes sortes d'agressions,

⁴⁸ Préteceille, 2003 ; l'annexe 2 détaille la construction de cette typologie.

- ↪ les vols personnels,
- ↪ les cambriolages,
- ↪ les différentes sortes d'atteintes aux véhicules,
- ↪ une analyse territoriale des victimations.

Pour chaque victimation, on présentera successivement :

- les taux (prévalence, risque, incidence),
- les circonstances de la victimation,
- les renvois⁴⁹,
- les caractéristiques des victimes,
- la comparaison par zones (ZUS / hors ZUS),
- les différents types de victimes.

⁴⁹ C'est-à-dire l'ensemble des recours que les victimes tentent (ou ne tentent pas) de mobiliser.

Le sentiment d'insécurité

Le questionnaire interroge, d'une part sur la *préoccupation* envers la délinquance comme problème de société, d'autre part sur différents aspects de la *peur* concrète de la criminalité pour soi ou les siens. On peut certes être, à la fois, préoccupé et apeuré ; toutefois cette superposition n'est pas générale et les processus qui nourrissent la peur se distinguent dans une large mesure de ceux qui alimentent la préoccupation⁵⁰. En conséquence, le sentiment d'insécurité apparaît souvent, selon l'angle sous lequel on l'aborde, très lié au risque de victimation ou relativement autonome, particularité qui a souvent dérouté les analystes.

En tout cas, la construction de l'enquête permet d'étudier ces différents aspects du sentiment d'insécurité dans la ville de Gonesse.

I. Préoccupations sécuritaires

À la préoccupation est consacrée une question, classique et souvent testée, demandant de choisir parmi plusieurs problèmes de société celui qui devrait constituer la priorité pour le gouvernement. La délinquance arrive au troisième rang avec 24,2% (tableau 9) derrière le chômage (38,8%) et la pauvreté (29,9%).

chômage	38,8
pauvreté	29,9
délinquance	24,2
pollution	3,7
sida	3,4

Tableau 9 : Problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement (%)

On dispose de quelques possibilités nationales de comparaison. L'enquête Agoramétrie de décembre 2004 indique un score de 27,2% des répondants qui s'affirment *tout à fait d'accord* avec la proposition *on ne se sent plus en sécurité*. Non seulement, la formulation diffère, mais encore le dispositif d'interrogation n'est pas le même : il ne s'agit plus de choisir entre plusieurs priorités mais seulement d'indiquer son degré d'adhésion à une opinion. Avec une formulation très proche de la nôtre, le baromètre *Figaro-Sofres* parvient, lui, à un score un peu inférieur en janvier 2005 (21%) mais qui descend quelques mois plus tard nettement en dessous du résultat de Gonesse de janvier (15% en avril).

Il n'est pas inintéressant de constater que ce score est très proche des résultats observés⁵¹ sur les autres sites franciliens étudiés au cours de la même campagne, où il est partout au troisième rang, après le chômage et la pauvreté. Enfin, ces résultats sont proches de ceux relevés en Île-de-France tant en 2001 qu'en 2003.

Les enquêtés qui mettent la délinquance au premier plan des préoccupations présentent un profil⁵² plus ou moins caractérisé : âgés, s'affirmant nettement à droite (ou refusant de se situer politiquement), ils

⁵⁰ Voy. notamment Robert, Pottier, 1997b.

⁵¹ Autour de 25% à Aubervilliers, Aulnay, Gonesse et Saint-Denis. On relève dans l'agglomération lyonnaise un score nettement plus faible (17,4%).

⁵² Les caractéristiques des préoccupés sont détaillées en annexe 3.

sont aussi caractérisés par le sexe (féminin), le niveau scolaire (primaire ou même secondaire) ou l'absence de pratique religieuse⁵³. Ceux qui préfèrent mettre l'accent sur le chômage ou la pauvreté affichent un tout autre profil. Les premiers sont plus souvent des hommes, âgés ; les centres et la gauche y sont un peu surreprésentés. Parmi ceux qui sont surtout sensibles à la pauvreté on trouve plutôt des femmes, jeunes, des diplômés de l'enseignement supérieur, des employées et ouvrières et des bas revenus.

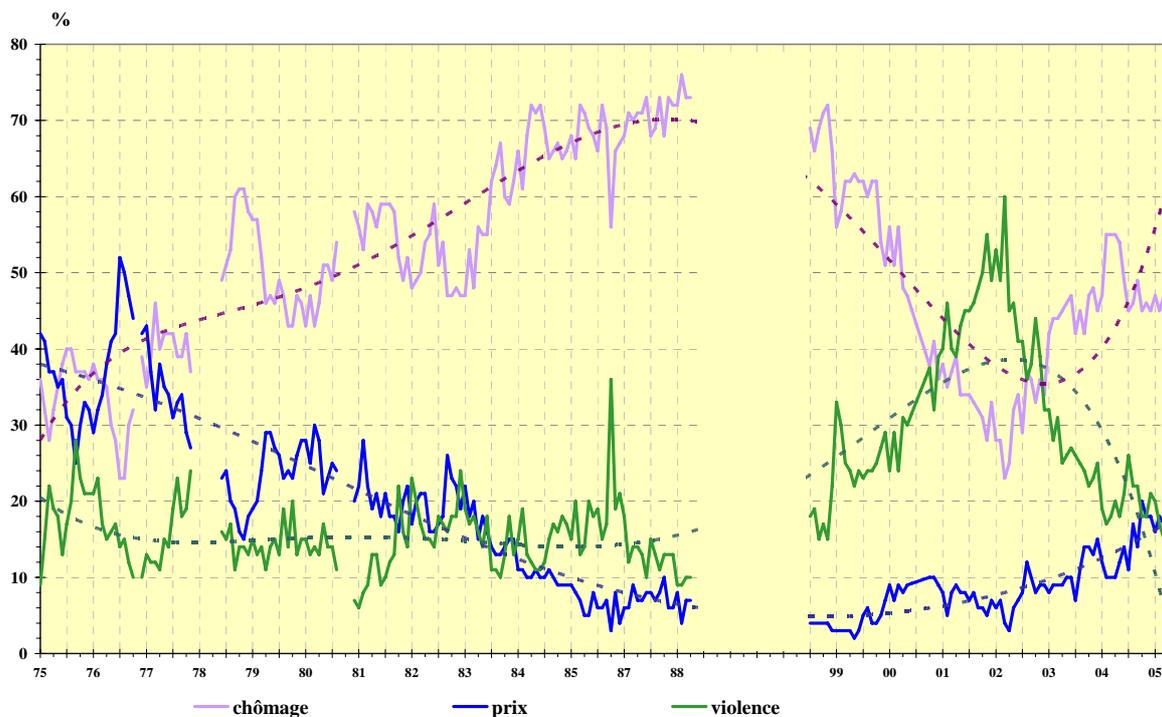


Figure 1 : Préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005)

⁵³ La surreprésentation parmi les pratiquants des retraités et des autres inactifs constitue un artefact de l'âge et du sexe.

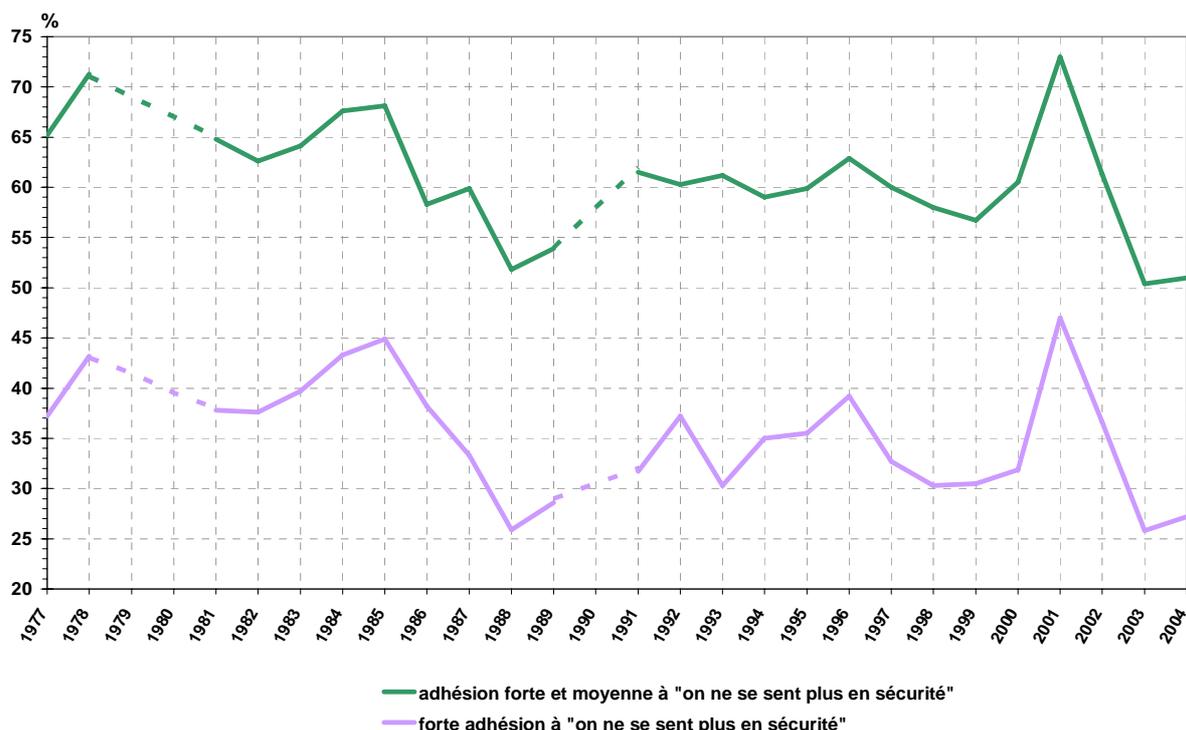


Figure 2 : Préoccupation sécuritaire, Agoramétrie, adhésion à 'on ne se sent plus en sécurité' (1977-2004)

La préoccupation sécuritaire est plus élevée parmi ceux qui connaissent quelqu'un qui a été agressé (un voisin, un parent, et surtout un cohabitant) ou dont un voisin a été cambriolé (tableau 15) ; il est difficile de savoir dans quel sens circule la causalité : leur préoccupation vient-elle d'un environnement très exposé ou leur obsession sécuritaire les pousse-t-elle à voir des victimations partout ?

		préoccupation sécuritaire*	
		oui	non
quartier mal équipé en :	établissements scolaires	5,76	4,87
	transports en commun	19,75	22,63
	services administratifs	12,76	8,29
	commerces	30,86	24,47
problèmes assez ou très importants :	gens bruyants	40,33	33,29
	drogue	38,68	32,63
	actes de vandalisme	41,15	36,32
	jeunes qui se rassemblent	48,56	34,08
propreté des rues, éclairage, entretien,... pas ou peu satisfaisant		33,74	26,84
présence policière	inexistante	18,11	14,74
	insuffisante	46,09	38,29
	suffisante	34,98	43,95
	excessive	0,41	1,58

* Préoccupation sécuritaire = Personnes ayant répondu que la délinquance était le problème de société qui devrait constituer la priorité pour le gouvernement

Tableau 10 : Opinions sur le quartier (%) selon la préoccupation sécuritaire

En effet, ceux qui ont déclaré l'insécurité comme problème prioritaire, mis à part les transports en commun qu'ils jugent suffisants à Gonesse, méjugent systématiquement leur quartier, trouvent que tous les problèmes y sont importants, que la voirie est mal tenue et les policiers trop absents. Bref, ils rejettent tout en bloc. On peut se demander, ici encore, dans quel sens circule la causalité.

Enfin, le fait d'habiter en ZUS ou non n'a pas d'influence sur la préoccupation sécuritaire (tableau 16).

II. Peurs du crime

Pour la peur du crime, outre les deux questions classiques – peur chez soi, peur dehors – on a aussi exploré les craintes dans les différents moyens de transport en commun et aussi une série de peurs pour les enfants.

La peur – pour soi ou pour ses proches – varie beaucoup selon la situation : rare *chez soi* (14,5%), elle est, comme il est naturel, beaucoup plus répandue *seul le soir dans son quartier* (34,0%). Ces taux sont moyens comparés aux autres sites enquêtés dans la région parisienne, mais nettement supérieurs à ceux que l'on observe dans l'agglomération lyonnaise.

On relève encore une gradation de la peur selon les moyens de transport :

peur	
tramway	16,55 (28,57*)
bus	29,11 (32,85*)
métro	34,70 (38,88*)
train	39,98 (43,97*)
RER	42,57 (47,39*)

Ont été comptées comme "ayant peur" les personnes ayant répondu avoir "trop peur", "souvent peur" ou "quelquefois peur".
*Fréquences obtenues si l'on ne prend pas en compte les personnes ayant répondu "sans objet".

Tableau 11 : Peurs dans les transports (%)

On va du tramway, qui ne fait presque pas peur, au bus puis au métro et au train jusqu'au RER, qui fait peur presque à une personne sur deux. On remarque que cet ordonnancement se rapproche de celui observé en 2001 en Île-de-France, avec cependant des scores de peurs beaucoup plus élevés.

Des quatre communes franciliennes étudiées dans cette enquête, Gonesse est la ville où le RER fait le plus peur, et aussi celle où le bus est le plus rassurant. C'est clairement celle où les peurs suscitées par les transports en commun sont les plus variables. Les autres villes laisseraient plutôt penser que « les transports en commun », comme un tout, font peur. À Gonesse, ceci semble faux tant les habitants font de différence entre les différents moyens de transport. Les taux observés dans les communes de la banlieue parisienne incluses dans cette campagne, pour finir, sont nettement supérieurs à ceux de l'agglomération lyonnaise.

Quant aux peurs pour les enfants, elles atteignent des scores eux-mêmes effrayants.

peurs pour les enfants	
dans un lieu de loisirs	27,37 (50,56*)
à l'école	38,44 (72,31*)
dans les transports en commun	39,78 (78,99*)
dans la rue	41,12 (74,94*)
ailleurs	41,12 (75,62*)

Ont été comptées comme "ayant peur" les personnes ayant répondu avoir "trop peur", "souvent peur" ou "quelquefois peur".
*fréquences obtenues si l'on ne prend pas en compte les personnes ayant répondu "sans objet".

Tableau 12 : Peurs pour les enfants (%)

Si l'on ne compte pas les gens pour lesquels cette question est sans objet (n'ont pas d'enfant par exemple), la moitié des Gonessiens ont peur pour leurs enfants dans les lieux de loisirs, c'est bien pire dans les autres lieux où la peur pour les enfants atteint les trois quarts des enquêtés concernés. Ces résultats sont comparables à ceux des autres communes franciliennes (à quelques nuances près) et très supérieurs à ceux de l'agglomération lyonnaise.

En fait, ces peurs se regroupent en blocs : d'un côté, celles concernant les enfants, de l'autre les appréhensions dans les transports en commun, à part celle dans le quartier et celle à domicile. Le tableau 13 le montre déjà clairement et l'analyse factorielle (figure 3) le confirme⁵⁴. Il suffit de regarder le plan des deux premiers facteurs⁵⁵. Le premier est surtout défini par les peurs pour les enfants (et leur absence), le deuxième par celles dans les transports (et leur absence). La préoccupation pour la délinquance ne contribue guère à ces deux premiers facteurs auxquels elle n'est pas non plus corrélée : elle réserve ses suffrages au troisième facteur (7,34%) ; les peurs dans le quartier et au domicile contribuent plus modestement à ces trois premiers facteurs, elles ont leur meilleure contribution sur un quatrième facteur (6,98% de variance expliquée) qu'elles contribuent seules à définir. Au total, nous voyons bien se dessiner plusieurs configurations : les peurs pour les enfants, celles dans les transports, qui sont assez indépendantes les unes des autres mais tout de même corrélées entre elles, celles au domicile ou dans le quartier, enfin la préoccupation sécuritaire – dont on vérifie l'autonomie par rapport aux peurs.

	Préoccupati- on délinquan- ce	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramwa y	peur pour enfants école	peur pour enfants transpo rt	peur pour enfants loisirs	peur pour enfants rue	peur pour enfants ailleurs	marges
préoccupation délinquance		34,48	32,26	35,96	33,17	30,91	33,05	33,13	26,90	28,44	25,78	28,70	26,92	24,23
peur domicile	20,58		28,15	28,77	25,94	25,29	28,74	31,33	19,62	18,04	20,44	18,93	19,23	14,46
peur quartier soir	45,27	66,21		64,04	58,10	56,21	60,63	65,06	38,92	37,00	38,22	39,35	37,28	34,00
peur bus	43,21	57,93	54,84		64,09	60,19	66,09	79,52	34,49	33,64	36,89	34,32	33,43	29,11
peur train	54,73	71,72	68,33	88,01		85,48	85,34	90,36	46,20	48,01	48,00	49,41	47,34	39,98
peur RER	54,32	74,48	70,38	88,01	91,02		92,82	96,39	49,68	50,76	50,22	51,48	49,11	42,57
peur métro	47,33	68,97	61,88	78,77	74,06	75,64		95,78	44,94	42,51	42,67	43,49	42,60	34,70
peur tramway	22,63	35,86	31,67	45,21	37,41	37,47	45,69		24,05	24,16	26,67	25,74	25,44	16,55
peur pour enfants école	43,59	51,24	43,01	46,78	46,35	47,01	51,08	54,29		79,51	89,33	81,36	79,59	38,44
peur pour enfants transports	47,69	48,76	42,31	47,21	49,84	49,70	50,00	56,43	82,28		87,56	85,50	82,54	39,78
peur pour enfants loisirs	29,74	38,02	30,07	35,62	34,29	33,83	34,53	42,86	63,61	60,24		62,72	61,54	27,37
peur pour enfants rue	49,74	52,89	46,50	49,79	53,02	52,10	52,88	62,14	87,03	88,38	94,22		87,57	41,12
peur pour enfants ailleurs	46,67	53,72	44,06	48,50	50,79	49,70	51,80	61,43	85,13	85,32	92,44	87,57		41,12

Exemple de lecture du tableau : d'une part, alors que 24,23% des personnes interrogées se disent préoccupées par la délinquance, ce taux atteint 34,48% parmi celles qui ont peur à leur domicile. D'autre part, alors que 14,46% des personnes interrogées déclarent avoir peur à leur domicile, ce taux atteint 20,58% parmi celles qui se disent préoccupées par la délinquance.

Tableau 13 : Sentiment d'insécurité ; croisement de la préoccupation et des peurs

⁵⁴ On dichotomise les variables de peur et de préoccupation (délinquance vs les autres priorités).

⁵⁵ Respectivement 32,51 et 22,43% de variance expliquée.

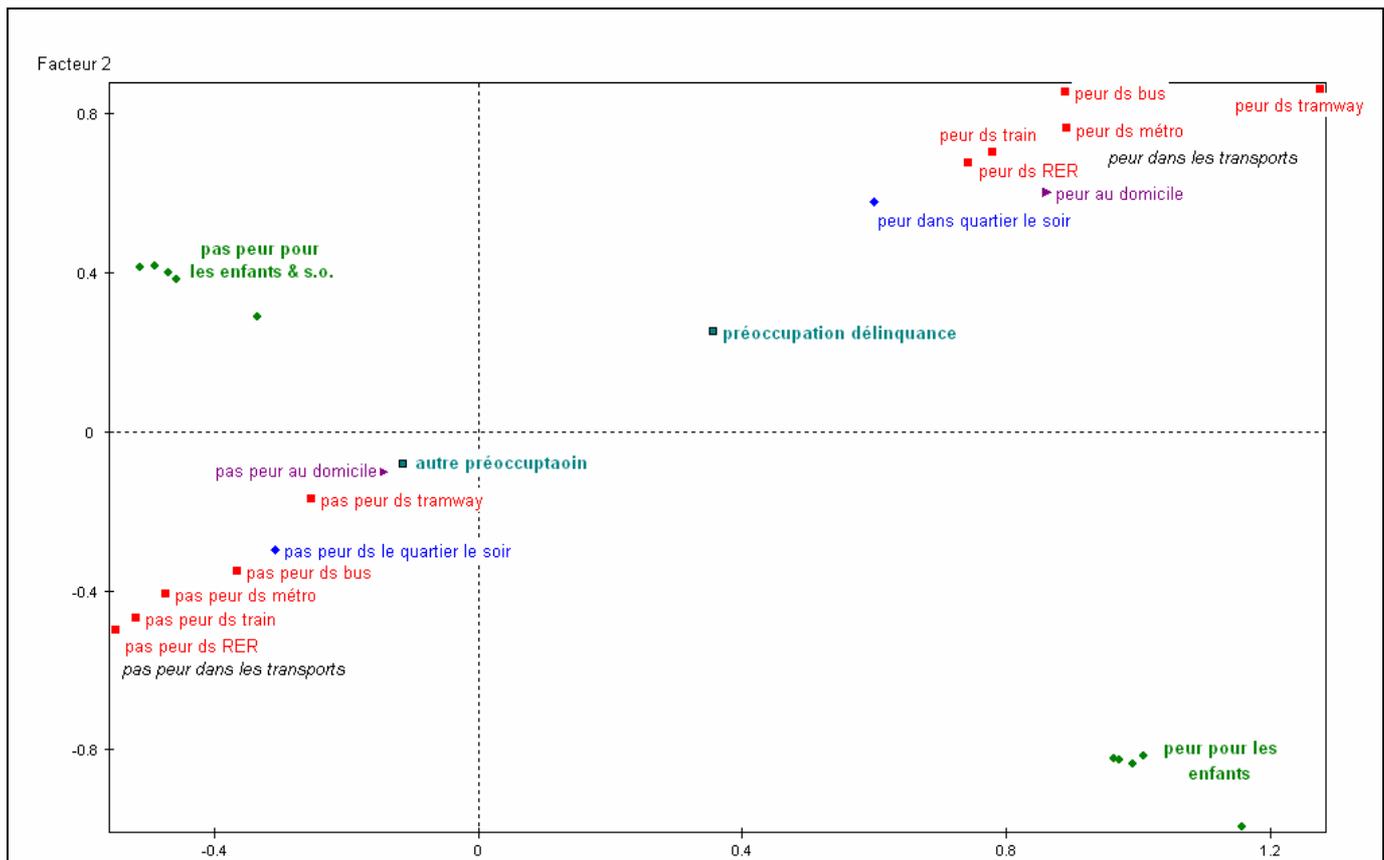


Figure 3 : Sentiment d'insécurité ; analyse factorielle de la préoccupation et des peurs

Le fait d'avoir déjà subi une victimation augmente-t-il la peur que l'on peut avoir dans les différents lieux soumis aux enquêtes ?

	préoccupation délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway
vol de voiture	25,29	17,24	35,06	32,76	42,53	52,87	41,95	24,14
vol de deux roues	30,00	22,86	41,43	42,86	54,29	68,57	44,29	24,29
vol dans/sur véhicule	25,97	17,44	35,66	34,50	43,80	49,22	41,86	19,38
dégrad./destruct. véhicule	26,72	20,69	36,64	36,21	49,14	51,29	41,81	20,26
cambrilage	29,41	22,79	36,03	30,15	44,12	47,06	34,56	21,32
agression sexuelle	45,45	18,18	72,73	54,55	90,91	90,91	72,73	45,45
agression entre proches	46,67	46,67	73,33	73,33	80,00	86,67	66,67	40,00
agression tout-venant	38,03	12,68	35,21	38,03	46,48	52,11	39,44	21,13
vol personnel	32,18	12,64	41,38	39,08	59,77	60,92	45,98	24,14
échantillon	24,23	14,46	34,00	29,11	39,98	42,57	34,70	16,55

Exemple de lecture du tableau : alors que 24,23% des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 25,29% chez celles qui ont subi un vol de voitures.

Tableau 14 : Préoccupation sécuritaire et peurs selon les victimations (%)

Remarquons d'abord que l'expérience d'une agression, quelle qu'elle soit, accroît très fortement la peur dans toutes les circonstances... à deux exceptions près. La première est paradoxale : l'expérience d'une agression tout-venant n'augmente pas significativement la peur dans le quartier le soir ; la deuxième

exception est plus facile à comprendre : l'agression tout-venant, ayant lieu très souvent dans un endroit public, n'augmente pas la peur chez soi.

En outre, et de manière très compréhensible, la peur chez soi est nettement accrue chez ceux qui ont été victimes d'une agression par un proche, mais aussi, plus marginalement, chez les victimes de cambriolage, d'un vol de deux roues et d'agression sexuelle.

La peur (le soir) dans le quartier est un peu plus forte que la moyenne chez ceux qui ont une expérience de victimation quelle qu'elle soit, et principalement chez ceux qui ont subi une agression par un proche ou sexuelle.

Les peurs dans les transports en commun varient à peu près de la même façon, le tramway étant définitivement le moyen de transport le plus rassurant.

Enfin, le fait de connaître d'autres personnes ayant subi des victimations provoque-t-il la peur ?

	préoccupation délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway
cohabitant agressé	31,11	24,44	40,00	36,67	45,56	50,00	41,11	17,78
voisin agressé	27,44	18,29	37,80	31,10	46,95	49,39	34,15	15,24
parent agressé	27,10	18,06	39,35	27,10	42,58	48,39	36,13	16,77
voisin cambriolé	26,84	16,58	36,58	31,32	42,89	46,58	37,89	16,58
parent cambriolé	22,09	17,44	37,79	31,98	47,09	52,33	41,86	17,44
témoin d'agression	21,98	13,19	31,87	30,77	32,97	40,11	30,77	12,09
échantillon	24,23	14,46	34,00	29,11	39,98	42,57	34,70	16,55

Exemple de lecture du tableau : alors que 24,23% des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 31,11% chez celles mentionnant qu'une personne vivant avec elles a été victime d'une agression.

Tableau 15 : Préoccupation et peurs selon les victimations de l'entourage (%)

Ceux dont un cohabitant – à un moindre degré un parent, voire parfois un voisin – a été agressé affichent des scores de peurs au moins supérieurs à la moyenne quelles que soient les circonstances. De même connaître quelqu'un – voisin ou parent – cambriolé, augmente toutes les peurs. Enfin, la peur dans le métro est accrue dans tous les cas de victimation par procuration, mais pas chez les témoins d'agression. Une fois encore, on se demande dans quel sens circule la causalité : les apeurés, tout comme les insécures, sont-ils prompts à voir partout des victimations, ou bien appartiennent-ils à une population particulièrement exposée ?

Les profils des apeurés ressemblent globalement à ceux des préoccupés, avec cependant des nuances : leur surféminité est considérablement plus marquée, et les ouvriers sont plus présents parmi ceux qui ont peur chez eux et ceux qui ont peur pour leurs enfants.

Ces profils présentent aussi des particularités selon qu'on s'attache à telle ou telle sorte de peur. Par exemple, ce sont les plus jeunes qui ont le plus peur dans les transports en commun, et ceux qui sont au mitan de leur vie (30-50 ans) qui ont peur pour leurs enfants. Néanmoins, on retrouve une sorte d'air de famille parmi les apeurés. Ce sont des femmes, les enquêtés qui se classent à droite ou refusent tout classement politique, ceux qui ont été élevés dans une religion, les pratiquants réguliers, ceux qui n'ont pas fait d'études supérieures, les employés et ceux dont les revenus vont de 400 à 2 400 € ou ceux qui refusent d'en indiquer le montant.

On observe à Gonesse une spécificité concernant les peurs chez les plus de 65 ans. Comme les retraités, ils ne sont surreprésentés que parmi ceux qui ont peur dans la rue le soir et très légèrement parmi les préoccupés. On relève également une faible surreprésentation des plus de 65 ans parmi ceux qui ont peur dans le bus. Hormis ces exceptions, les plus de 65 ans n'ont pas peur à Gonesse à la différence de ce que l'on avait pu observer en Île-de-France en 2001 ou dans les autres sites de la présente campagne.

On voit d'abord jouer ici des variables d'exposition : ceux qui sont en âge d'avoir des enfants à élever – les 30-50 ans – s'inquiètent pour leurs rejetons. Sont aussi à l'œuvre des variables de

vulnérabilité : les femmes sont plus promptes à se sentir menacées quand elles sont seules le soir dans la rue, les personnes âgées également.

	Zus	non Zus	ensemble**
préoccupation	24,32	24,15	24,19
peur chez soi	13,51	14,83	14,53
peur dans rue le soir	32,88	33,86	33,64
peur dans le bus	25,23 (26,54*)	30,05 (34,64*)	28,96 (32,68*)
peur dans le train	36,94 (38,68*)	40,94 (45,61*)	40,04 (43,97*)
peur dans le RER	40,09 (42,38*)	43,04 (48,74*)	42,38 (47,23*)
peur dans le métro	33,78 (36,23*)	34,65 (39,40*)	34,45 (38,65*)
peur dans le tramway	17,12 (25,68*)	16,40 (29,76*)	16,57 (28,70*)
peur enfants école	39,33 (72,16*)	38,22 (72,73*)	38,46 (72,60*)
peur enfants transp.	39,89 (74,74*)	39,49 (80,00*)	39,58 (78,77*)
peur enfants loisirs	26,40 (48,45*)	27,55 (51,18*)	27,30 (50,57*)
peur enfants rue	41,01 (74,49*)	41,24 (75,51*)	41,19 (75,28*)
peur enfants ailleurs	43,82 (79,59*)	40,45 (74,93*)	41,19 (75,97*)

* fréquences obtenues si on ne prend pas en compte les personnes ayant répondu « sans objet ».
 ** l'ensemble ne correspond pas ici à la totalité de l'échantillon mais seulement aux personnes pour lesquelles on a un renseignement concernant la zone habitée (ZUS ou non), soit 98,11% de l'échantillon

Tableau 16 : Préoccupation et peurs par ZUS ou hors-ZUS (%)

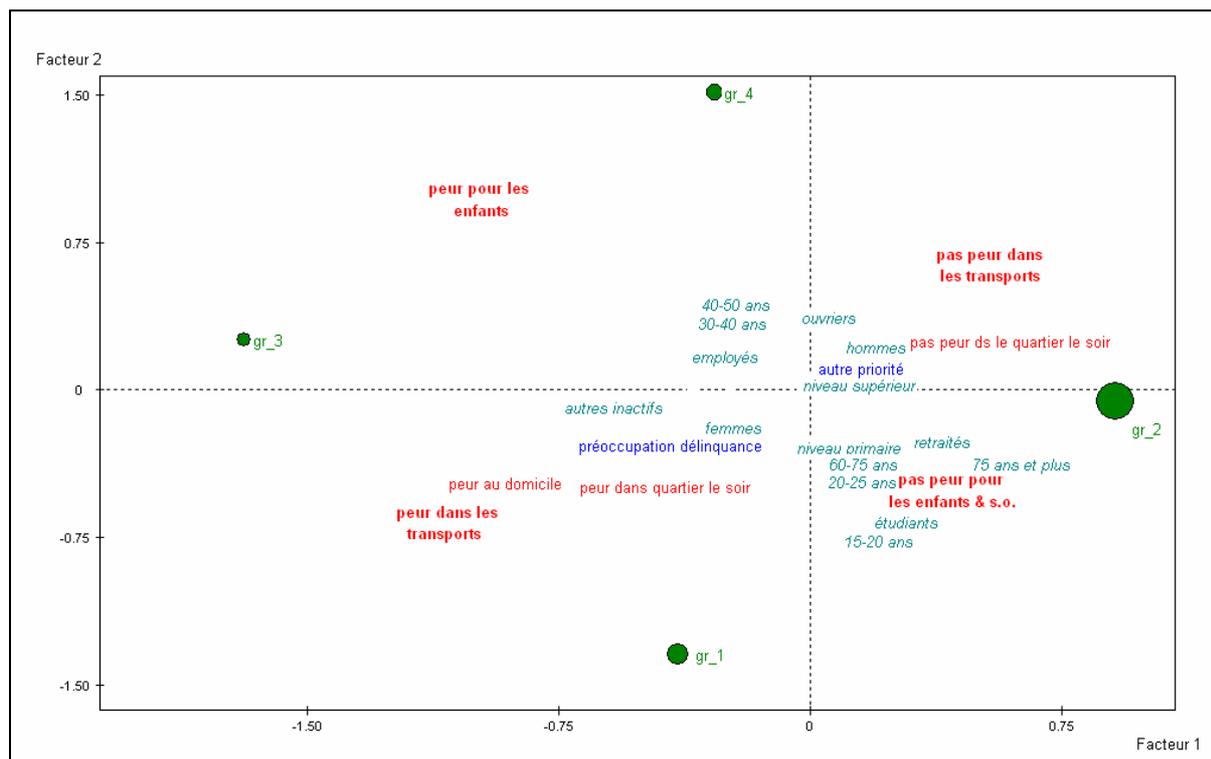
En ce qui concerne les différences géographiques liées à la peur, on peut comparer la peur selon que l'on habite ou non une Zone Urbaine Sensible. On remarque que la ZUS ne fait de différence que discrètement mais ce que les données laissent entrevoir, c'est qu'elle est plutôt, et de façon contre intuitive, rassurante. En effet, à Gonesse, les habitants de la ZUS ont plutôt moins peur que les autres, particulièrement en ce qui concerne les transports. Ces résultats ne sont cependant pas statistiquement significatifs. Il faut aussi garder en tête que les individus les moins intégrés, ceux qui ne parlent pas français, et qui donc n'ont pas répondu au questionnaire, ont toutes les chances d'habiter en ZUS.

III. Peurs pour les enfants, peurs personnelles, préoccupation sécuritaire

Il est possible d'aller plus loin en procédant à des analyses multivariées qui prennent en compte simultanément non seulement les questions sur la préoccupation sécuritaire et sur les peurs, mais aussi différentes opinions concernant le rétablissement de la peine de mort, le respect de la propriété, la suppression des allocations familiales en cas de délinquance juvénile, le traitement des victimes par la police, les causes de la délinquance et les priorités de la politique criminelle. On y ajoutera des variables d'expérience des différentes victimations⁵⁶.

Après avoir dichotomisé les réponses, on peut d'abord pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives, tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.

⁵⁶ Leur prise en compte constitue une innovation par rapport au protocole adopté pour l'analyse de l'enquête Île-de-France de 2001.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 4 : Analyse factorielle sur les variables d'opinion (plan des deux premiers facteurs)

On étudiera les trois premiers axes de l'analyse factorielle qui expliquent ensemble 29,77% de l'inertie totale.

Le premier axe (14,25% de l'inertie) oppose très clairement et très distinctement *toutes les modalités de peur – pour les enfants et plus encore pour les transports – aux modalités de non-peur.*

Être une femme, avoir entre 30 et 50 ans, se déclarer de droite, être un 'autre inactif' (c'est-à-dire le plus souvent une femme au foyer) ou un employé sont les variables les plus associées à la peur. On voit donc se dessiner le profil de la mère de famille inactive. D'autre part, les opinions associées à la peur sont la préoccupation sécuritaire (mais l'association n'est pas la plus forte de toutes), le souhait de rétablissement de la peine de mort et la xénophobie ; mais l'opinion la plus fortement associée est le fait de renoncer à emprunter les transports publics pour aller au travail à cause de l'insécurité. Enfin, avoir peur est associé à trois victimations principalement : le vol de deux roues, l'agression sexuelle et surtout, très nettement, l'agression par un proche (les deux dernières touchant, comme nous le verrons, beaucoup plus les femmes que les hommes).

À l'opposé, n'ayant pas peur, on trouve les hommes, dont l'âge ou bien n'atteint pas la trentaine, ou bien dépasse la soixantaine, politiquement plutôt centristes, et étant étudiants ou retraités ; bref, ceux qui n'ont pas (ou plus) charge d'enfants. Il n'y a pas d'opinion particulièrement associée au fait d'être rassuré – sinon peut-être le fait de trouver qu'il y a trop de chômage et qu'il faut construire davantage de prisons pour lutter contre l'insécurité. Enfin, n'avoir pas peur est associé à l'absence de victimation.

Le second axe (10,14% de l'inertie) est encore entièrement tiré par *la peur, mais cette fois spécifiquement pour les enfants.* D'un côté on a ceux qui ont peur pour leurs enfants et de l'autre ceux qui ont peur pour eux. On affine ainsi le tableau précédent en montrant que les hommes peuvent aussi avoir peur.

En effet, avoir spécifiquement peur pour ses enfants est spécialement associé à la gent masculine, aux hommes ayant entre trente et cinquante ans, installés dans la vie puisqu'ils sont cadres ou ouvriers ou même parfois chômeurs, mais dans tous les cas actifs. De ce tableau, on peut déduire qu'avoir peur

seulement pour les enfants est aussi associé à l'absence d'agression sexuelle et d'agression par un proche (les hommes n'en subissent presque jamais).

N'avoir pas peur pour les enfants est associé ou bien au jeune âge (moins de 25 ans) ou bien au grand âge (plus de soixante ans). Mécaniquement, on comprend que les catégories d'étudiants surtout et aussi de retraités soient associés à cette sérénité, ils n'ont pas encore ou plus à craindre pour des enfants. De même, n'ont pas peur pour les enfants spécifiquement ceux (on a envie de dire celles) qui ont peur dans les transports publics au point de cesser de les prendre.

Enfin, le troisième axe (5,38% de l'inertie) est plus politique, il oppose les *préoccupés aux autres*. Les préoccupés sont aussi favorables au rétablissement de la peine de mort, à la suppression des allocations familiales aux parents de délinquants récidivistes ; ils trouvent la justice trop indulgente, les étrangers trop nombreux et les policiers, tout comme les prisons, trop rares. À l'opposé on trouve ceux qui sont contre la peine de mort, contre la suppression des allocations ; ceux qui trouvent que l'État protège suffisamment la propriété privée. Enfin, ils trouvent qu'il y a trop de chômage et que la priorité pour faire baisser la délinquance est de faire de la prévention auprès des jeunes.

Le fait d'être préoccupé est associé à l'âge (plus de 60 ans) et l'autoclassement à droite ; ceux qui sont moins préoccupés pour la sécurité sont plutôt cadres, plutôt jeunes (moins de 30 ans) et plutôt de gauche.

En tous cas, les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base⁵⁷ d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique puis consolidation de la partition autour des centres de classes au moyen de dix itérations à centres mobiles⁵⁸.

La première classe (22,03% de l'échantillon) regroupe ceux qui ont peur dans les transports en commun mais n'ont pas peur pour les enfants. Ce sont de jeunes femmes (de moins de 25 ans) qui ont peur dans leur quartier le soir et même chez elles, et qui sont aussi préoccupées. Elles ont, deux fois plus souvent que la moyenne, subi un vol personnel. C'est la classe des *craintives des transports*.

La seconde classe (43,97% de l'échantillon) est constituée de ceux qui n'ont pas peur du tout, ni dans les transports, ni pour les enfants. Ce sont des hommes, volontiers retraités (et même de plus de 75 ans), de gauche, et ayant suivi des études supérieures. Ils ne sont pas préoccupés, et sont aussi contre la peine de mort, contre la suppression des allocations et trouvent qu'il y a trop de chômage. Ils n'ont pas subi de victimation. C'est l'importante classe des *sereins*.

La troisième classe (15,45% de l'échantillon) est l'inverse de la précédente : il s'agit de ceux qui ont peur absolument tout le temps, dans les transports, pour leurs enfants, dans leur quartier le soir, et même chez eux. Nous devrions dire chez elles : ce sont des femmes (dans sept cas sur dix), dans leur trentaine, inactives ou employées, assez préoccupées et qui ont assez souvent subi une atteinte à leur véhicule. Cette classe est celle des *effrayées*.

Enfin, la quatrième classe (18,54% de l'échantillon) est celle des hommes qui ont peur pour leurs enfants, mais pas du tout ni dans les transports publics ni dans leur quartier et encore moins chez eux. Ce sont des ouvriers, ayant entre 30 et 50 ans. C'est la classe des *pères inquiets*.

⁵⁷ On utilise les quatre premières coordonnées.

⁵⁸ Cette technique sera utilisée dans toutes les typologies présentées ci-après.

Le sentiment sur le cadre de vie

Le questionnaire comporte plusieurs questions sur le cadre de vie, notamment sur l'évaluation qu'en font les enquêtés : l'ancienneté dans le quartier, son équipement en moyens de transport, établissements scolaires, services administratifs, commerces, la participation à la vie associative, l'entraide de voisinage, les problèmes du quartier (gens bruyants, saleté, drogue, vandalisme, bandes de jeunes), la présence policière, le souhait de déménager et ses motifs, l'expérience de victimation chez les voisins.

Après avoir dichotomisé les réponses, on peut pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives, tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.

I. Les lignes de force du jugement sur le cadre de vie

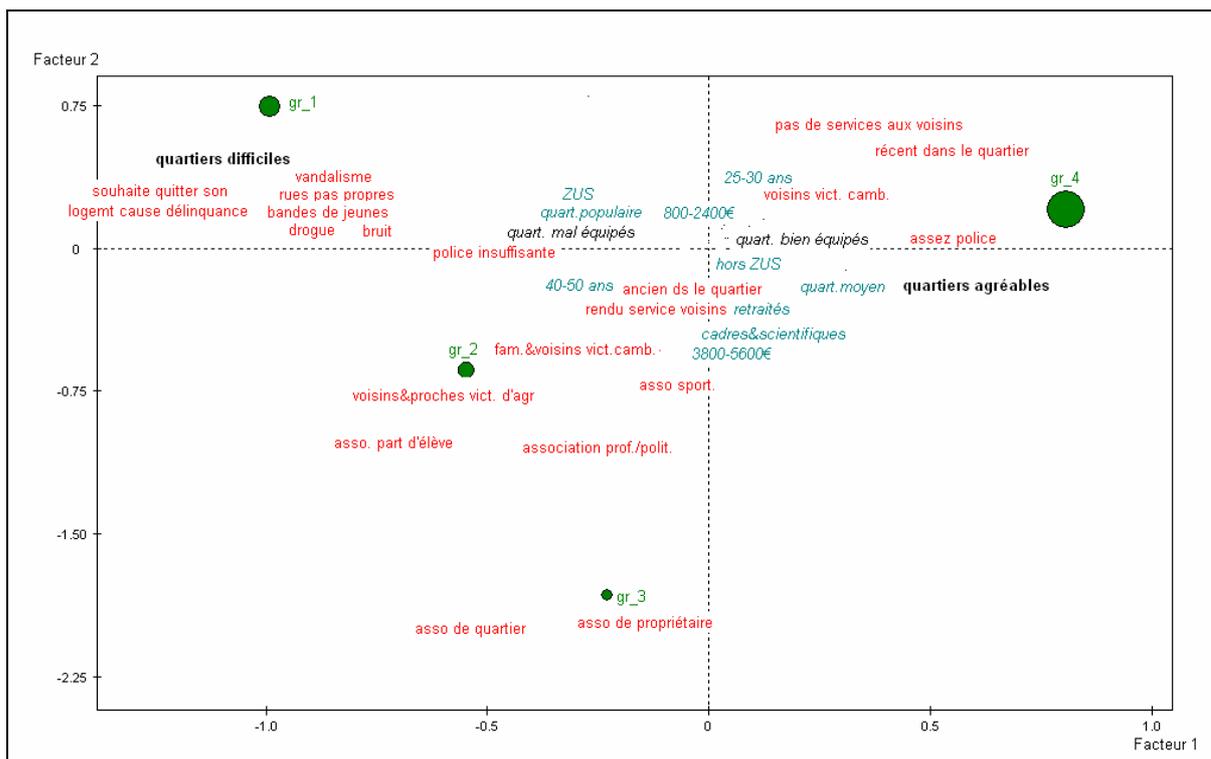
Le critère du coude⁵⁹ nous fait retenir trois axes qui ensemble expliquent 24,87% de l'inertie.

Le premier facteur (11,73% de la variance) concerne les *désordres urbains* : il oppose ceux qui se plaignent de la présence de bandes, de vandalisme, de circulation de drogue, de l'insuffisance de la présence policière et qui, par conséquent aspirent à déménager vers un quartier plus sûr. Les caractéristiques qui apparaissent les mieux corrélées sont un niveau inférieur au bac, un âge assez élevé (40-60 ans), l'habitation dans la ZUS. Au contraire, se trouve corrélées à l'autre extrémité de cet axe des variables telles que être âgé de moins de 40 ans ou au contraire de plus 60 ans, être étudiant ou retraité, disposer d'un niveau d'éducation supérieure, gagner un revenu moyen (entre 2 400 et 5 600 € mensuels).

Le second facteur (7,07% de l'inertie) oppose l'engagement dans la *vie associative* à son abstention. Il est caractérisé d'un côté par la participation à diverses formes d'associations (de propriétaires, de quartier, professionnelles et politiques...), également par le fait de savoir que certains voisins ont été cambriolés, ce qui signale au moins qu'on les connaît, qu'on parle avec eux, qu'on a des relations vicinales, et ce qui peut aussi, pourquoi pas, constituer une motivation à s'engager dans des activités collectives. D'ailleurs, ne pas rendre service à ses voisins contribue à l'autre côté de l'axe, celui où les variables les mieux corrélées sont la jeunesse (moins de 40 ans), les faibles revenus, l'absence de pratique religieuse et le refus de se situer politiquement. Au contraire, du côté associatif, on trouve des corrélations avec un âge élevé (60-74), un statut de retraité, des revenus importants (plus de 3 800 € mensuels), une pratique religieuse.

D'un côté du troisième facteur (6,07% de l'inertie) on trouve ceux qui ont subi une *victimation indirecte*, ceux dont quelqu'un de proche (quelqu'un avec qui ils partagent leur logement, un voisin, un membre de leur famille) a subi une agression ou un cambriolage. De l'autre côté, on découvre ceux qui n'ont pas eu une telle expérience. N'avoir pas subi de victimation indirecte est corrélé à l'engagement dans une association de quartier ou de propriétaires ; ce point est étrange car il est contradictoire avec les relations explicitées par l'axe précédent (c'étaient ceux qui s'engageaient qui connaissaient des victimes). Il s'explique par le fait que les personnes n'ayant pas subi de victimations indirectes ressemblent beaucoup, sociodémographiquement, à celles qui s'engagent dans la vie associative : personnes âgées (plus de 50 ans) retraités, sans trop d'études, à la différence près qu'elles ont des revenus inférieurs (moins de 2 400 € mensuels). Il y a donc une sorte de recouvrement entre les deux liens. À l'opposé, ceux qui ont subi des victimations indirectes sont jeunes, occupent un emploi, et gagnent bien leur vie.

⁵⁹ Le critère du coude (ou Scree Test) consiste à observer le graphique des valeurs propres et à ne retenir que les facteurs dont les valeurs se trouvent à gauche du point d'inflexion.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie présentée plus bas en tenant compte de leur taille
 Figure 5 : Analyse factorielle sur le sentiment concernant le cadre de vie (plan des deux premiers facteurs)

Au total, les grandes organisations du jugement sur son cadre de vie sont d'abord les désordres urbains, ensuite l'engagement associatif, enfin la victimation indirecte.

II. D'un environnement difficile à un environnement confortable

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base⁶⁰ d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique.

La première classe (26,32% de l'échantillon) est constituée de ceux qui *souffrent des désordres urbains* : oui, ils observent des problèmes de vandalisme, de bande de jeunes, de bruit, de drogue, leurs rues ne sont pas propres et la police n'est pas assez présente. Ils souhaitent donc quitter leur logement pour ces raisons de délinquance. Pourtant, ces constats n'y sont pas renforcés par des victimations indirectes (pas de proche ayant subi une victimation) ni ne donnent lieu à engagement associatif. Ce sont des gens qui habitent un quartier classé comme 'populaire' par Préteceille. Ils sont chômeurs plus souvent que la moyenne.

La seconde classe (16,95% de l'échantillon) est celle des *victimes indirectes* : ceux qui la constituent ont un proche (famille, voisin ou même co-résident) ayant subi une agression ou un cambriolage. Ces victimes indirectes déplorent aussi certains désordres urbains dans leur quartier, en particulier des problèmes de drogue et de bande de jeunes, et trouvent aussi que la présence policière est insuffisante. Les membres de cette classe sont plus installés que les précédents : entre 40 et 50 ans, vivant dans un quartier classé comme moyen par Préteceille, ils sont employés plus souvent que la moyenne.

La troisième classe (10,07% de l'échantillon) est celle des *militants* : ils participent à toutes les associations qui leur sont proposées, du sport à la politique ; ils rendent volontiers service à un voisin et ils savent quand ce dernier a été victime d'une agression. Ce sont des retraités (entre 60 et 75 ans) ou des cadres installés dans leur quartier, pavillonnaire, depuis plus de 10 ans.

⁶⁰ On utilise les quatre premières coordonnées.

Enfin, dernière catégorie, la plus importante en taille (46,66% de l'échantillon) et la plus invisible politiquement : celle de ceux qui ne se plaignent d'aucun désordre urbain, n'ont pas subi de victimation indirecte et du coup ne participent à aucune association. Ils jugent que leurs rues sont propres, qu'il y a des services administratifs et des commerces près de chez eux. Ils se sont d'ailleurs installés depuis moins d'un an, peut-être attirés par ce confort. Il s'agit de la (presque) *majorité des satisfaits silencieux*.

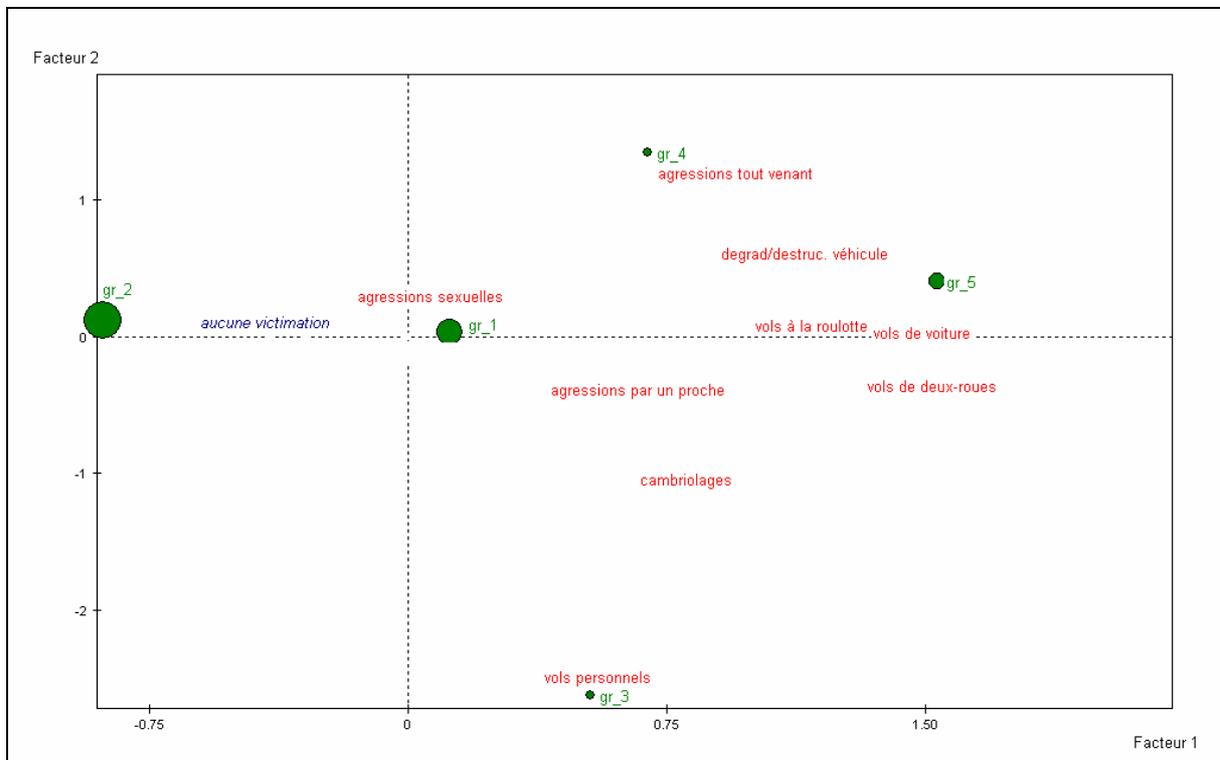
Au total, on a donc deux classes d'insatisfaits, pour les uns à cause des désordres urbains auxquels ils sont confrontés, et pour les autres à cause des victimations indirectes qu'ils ont eu à subir. Et deux classes plutôt satisfaites : l'une est composée de gens extrêmement actifs et implantés dans leur quartier, qui prennent les choses en main pourrait-on dire et l'autre, le plus grand groupe, de gens qui n'ont rien à demander de plus que ce qu'ils ont et restent silencieux et donc invisibles à l'action publique.

Victimes, non-victimes

Avant d'examiner chaque victimation à tour de rôle, dressons un tableau d'ensemble. On dichotomise chacune de ces variables de victimation en distinguant les enquêtés qui ont été atteints au cours de la période d'enquête de ceux qui en sont indemnes. À ces indicateurs globaux de risque, on ajoute encore les caractéristiques des enquêtés et les variables construites (types) à propos des opinions et du sentiment sur le cadre de vie.

I. Différentes sortes de victimations

Une analyse factorielle de correspondances fait émerger quelques grandes sortes d'atteintes.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 6 : Analyse factorielle globale sur les victimations (plan des deux premiers facteurs)

Un premier facteur à la puissance explicative considérable (51,43% de la variance expliquée) oppose les victimes d'atteintes de toutes sortes aux véhicules à ceux qui ne le sont pas. Du côté exposé, on rencontre les actifs en début de carrière, avec un bon capital scolaire (niveau d'études supérieures) et professionnel (cadres), ceux qui vivent dans des quartiers modestes et dans des zones qu'ils jugent difficiles. Malgré leur aisance sociale ils sont effrayés par l'état de leur quartier et souffrent des désordres urbains. À l'inverse, les variables qui contribuent à soustraire à ce risque pourtant fort répandu sont l'âge, la sortie de la vie active, le fait de vivre dans des quartiers confortables dans la ville-centre ou même en périphérie, le fait aussi de vivre en quartiers pavillonnaires... bref ceux que leurs caractéristiques ou leur implantation mettent un peu à l'écart de la vie active et/ou des zones urbaines les plus remuantes... et de leurs risques.

Un deuxième facteur – qui explique encore 11,83% – est caractérisé par l'exposition aux *atteintes personnelles (agressions et vols)* ou, à l'inverse, à l'immunité contre ces victimations. Très typiques des populations les plus exposées à ce risque sont le sexe (masculin), l'âge (20-25 ans), le fait de vivre seul, avec de très faibles revenus, d'être étudiant – toutes variables fortement intercorrélées entre elles – éventuellement d'habiter une ZUS. La variable d'opinion regroupant les peurs des transports contribue aussi fortement à l'inertie de ce côté du facteur. Du côté peu exposé au risque de victimations personnelles, on trouve des contributions de variables comme un âge plus élevé (bien qu'à Gonesse la tranche des 15-20 soit protégée contre les atteintes personnelles, à la différence des autres observations de la présente enquête), des revenus plus importants, une installation dans la vie active (à la fois des cadres et des ouvriers). En fait, ce facteur rappelle que les agressions et les vols sont massivement un risque qui concerne les adolescents et les jeunes adultes.

Le troisième axe (9,10% de l'inertie totale) oppose les victimes de *vols* – et très particulièrement les vols de deux-roues ainsi que, dans une moindre proportion, des vols personnels – à ceux qui y échappent. Le profil de ces victimes n'est pas très marqué, on remarque l'importance de ceux qui sont dans leur quarantaine, de niveau scolaire moyen (collège ou lycée), de revenus médiocres (moins de 3 800 euros mensuels) et dans des foyers assez grands. Ce sont donc des gens de condition assez centrale sous de nombreux rapports. À l'opposé, épargnés par les vols, on trouve d'abord ceux dont la catégorie sociale est inconnue, modalité qui tire quasiment l'axe à elle seule ; mais aussi les moins de 30 ans, ayant atteint un niveau d'étude supérieur et vivant dans un immeuble collectif.

II. Un risque inégalement réparti

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base⁶¹ d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique⁶². Les habitants de Gonesse sont loin d'être égaux devant le risque de victimation : à presque la moitié d'entre eux, il n'est pratiquement rien arrivé ; quant à l'autre, elle se divise en classes dont les profils de victimation sont assez différents.

La première classe (27,02% de l'échantillon) est composée de ceux qui ont subi un *cambrilage*, qui s'accompagne un peu plus souvent que la moyenne d'une dégradation de véhicule ou d'un vol à la roulotte, mais pas d'agression ni de vol personnel.

La deuxième classe (41,87 % de l'échantillon) est celle des *immunes* : ils n'ont subi aucune victimation. Ils ont plus de 50 ans, sont retraités ; plus souvent que la moyenne, ce sont des femmes ; leurs études se sont arrêtées au niveau primaire, parfois au collège ; ils vivent seuls dans un quartier pavillonnaire. Ils sont sereins (n'expriment ni peur ni préoccupation) et sont satisfaits et silencieux.

La troisième classe (8,18% de l'échantillon) est composée de ceux qui ont subi *un vol personnel*. Il s'agit plutôt des femmes déclarant avoir peur dans les transports publics. Sans doute est-ce dans ce cadre qu'elles ont subi ce vol.

La quatrième classe (6,78% de l'échantillon) est composée majoritairement d'hommes ayant subi une *agression tout-venant*.

Enfin, la cinquième classe (16,15% de l'échantillon) est composée des victimes de toutes les *atteintes aux véhicules*. Elles habitent plutôt en centre ville, dans une HLM, dans un quartier qu'elles jugent difficile, et qui les effraye. Elles sont dans leur trentaine.

Ainsi, l'exposition au risque est bien liée à la vie active, mais alors que les uns doivent craindre uniquement pour leurs voitures, les autres sont exposés à un risque plus polymorphe. Le jeune âge définit

⁶¹ Toutefois, comme l'analyse de correspondances multiples a été menée à partir d'un tableau de contingence ce qui ne permet pas de procéder à une analyse typologique, on est reparti d'une analyse de correspondances multiples menée sur les mêmes variables, mais en plaçant seulement en variables actives les victimations et les variables critères en supplémentaires.

⁶² Puis consolidation de la partition autour des centres de classes au moyen de dix itérations à centres mobiles.

aussi un profil particulier. En revanche, la sortie de la vie active mais aussi l'habitat dans des quartiers paisibles diminuent nettement, voire suppriment l'exposition au risque.

Victimation	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 4	groupe 5	ensemble de l'échantillon
Agression	0,00	0,00	2,44	100,00	0,62	7,08
agression par un proche	1,85	0,48	3,66	0,00	3,09	1,50
agression sexuelle	0,74	1,19	0,00	2,94	1,23	1,10
vol personnel	0,00	0,00	100,00	7,35	0,00	8,67
Cambriolage	29,15	0,00	19,51	10,29	20,99	13,56
vol de voiture	15,87	0,00	24,39	27,94	56,79	17,35
vol à la roulotte	30,26	0,00	35,37	27,94	79,01	25,72
dégradation de véhicule	31,73	0,00	19,51	30,88	67,28	23,13
vol de deux-roues	6,27	0,00	8,54	7,35	25,31	6,98
taille	27,02	41,87	8,18	6,78	16,15	100,00

Tableau 17 : Typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes ; taux de prévalence

Les agressions

Comme d'habitude, les diverses sortes d'agressions présentent des occurrences tout à fait disproportionnées : les violences entre proches et les agressions sexuelles sont beaucoup plus rares que les agressions tout-venant. Globalement, toutefois, l'agression reste un risque rare : 71 agressions tout-venant, 15 agressions par un proche et 11 agressions sexuelles, en tout et pour tout, ont été mentionnées aux enquêteurs. Ces effectifs particulièrement restreints nous contraignent à la prudence dès que l'on croise cette variable à une autre.

I. Les taux d'agressions

indicateurs		agression tout-venant	entre proches	sexuelle
prévalence -%-	générale	7,08 [5,49-8,67]	1,5 [0,75-2,25]	1,1 [0,45-1,75]
	à Gonesse*	4,39 [3,12-5,66]	sans objet	0,5 [0,06-0,94]
multivictimation	générale	1,63	3,33	1,36
	à Gonesse*	1,82	sans objet	1,60
incidence -%-	générale	11,57 [9,59-13,54]	4,99 [3,64-6,33]	1,5 [0,74-2,25]
	à Gonesse*	7,98 [6,30-9,65]	sans objet	0,8 [0,25-1,35]

* On ne tient compte ici que des victimations des habitants de Gonesse survenues dans leur commune

Tableau 18 : Agression ; prévalence, multivictimation, incidence (et intervalles de confiance)

1. Les taux d'agressions tout-venant

7,08%⁶³ des habitants de Gonesse de 15 ans et plus – soit quelque 1 350⁶⁴ victimes ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004, *d'une autre sorte d'agression – y compris d'un vol avec violence – ou d'une tentative*⁶⁵.

Ce résultat est en bas de la fourchette des valeurs obtenues en Île-de-France lors de la présente campagne d'enquêtes mais au dessus du taux de l'agglomération lyonnaise. Il est aussi dans la même fourchette – bien qu'un peu supérieur – que celle obtenue dans les enquêtes réalisées en 2001⁶⁶ (6,67%) et 2003⁶⁷ (5,95%) pour le Conseil régional d'Île-de-France.

Les résultats nationaux tirés des enquêtes de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages sont difficilement comparables : elles traitent les agressions comme un tout sans mettre à part les violences domestiques ou sexuelles et leur période d'enquête se réduit à deux ans au lieu de trois. Leurs taux (6,94% pour 2001-2002 ou 6,71% pour 2002-2003) sont supérieurs à la prévalence biennale observée lors de cette enquête à Gonesse (4,39%).

⁶³ Ce pourcentage est un estimateur et non la vraie valeur qui ne peut être connue parfaitement. L'estimateur résume l'information selon laquelle la vraie valeur a 95 % de chances de se trouver dans l'intervalle de confiance que nous lui adjoignons. On suivra cette présentation pour toutes les victimations.

⁶⁴ Entre 1 000 et 1 600 personnes.

⁶⁵ Un nombre non négligeable d'enquêtés (16) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les agressions ordinaires, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

⁶⁶ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

⁶⁷ Heurtel, 2004.

Pour passer du nombre de victimes au nombre de faits, il faut tenir compte du nombre (moyen) de victimations de la même sorte (multivictimation dite homogène) survenues dans les trois années de la période d'enquête⁶⁸. Pour l'ensemble des victimes résidant dans l'agglomération, il atteint 1,63 agression en trois ans, un chiffre supérieur aux résultats des enquêtes franciliennes de 2001 (1,51) et 2003 (1,56). En revanche, on se situe dans le même ordre de grandeur que celui observé sur les autres terrains franciliens de la présente campagne.

On obtient un taux d'incidence de 11,57% – plus exactement entre 9,59% et 13,54% – soit quelque 2 200 agressions en trois ans⁶⁹. Ces résultats sont supérieurs à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003 et comparables à ceux recueillis dans les autres communes de la banlieue parisienne incluses dans cette campagne d'enquêtes.

Une comparaison plus complète des indicateurs *sur deux ans* avec ceux des enquêtes antérieures disponibles montre finalement que Gonesse (avec une prévalence de 4,39%, une multivictimation de 1,61 et une incidence de 7,08%) se situe nettement en dessous de leur niveau.

	CESDIP 1984-85	INSEE 1994-95	INSEE 1995-96	INSEE 1996-97	INSEE 1997-98	INSEE 1998-99	INSEE 1999-2000	INSEE 2000-2001	Île-de- France 1999-2000	métropole régionale 1997-98
prévalence -%-	3,8	5,5	5,4	6,2	5,9	6,8	6,9	7,5	6,7	10,2
multivictimation	1,29	1,75	1,80	1,72	1,48	1,96	2,05	2,03	1,63	1,77
incidence -%-	4,99	9,67	9,79	10,77	8,79	13,40	14,23	15,32	10,92	18,05

Tableau 19 : Agressions tout-venant ; comparaison entre enquêtes

Il faut encore préciser que 53,5% de nos agressés (38) l'ont été en dehors de la commune de Gonesse. On peut recalculer la prévalence et l'incidence en en faisant abstraction. Au total on obtient alors une prévalence de 4,39%, une multivictimation de 1,82 et donc une incidence de 7,98%. Ceci étant, il ne s'agit pas de résultats 'gonessiens' puisque des non-Gonessiens peuvent être agressés à Gonesse. On parle ici seulement des agressions de Gonessiens à Gonesse. Mieux vaut donc, pour la suite de l'analyse, travailler sur l'ensemble des agressions qui correspondent à la victimation des Gonessiens.

2. Les taux d'agression par un proche

Il est rare que les enquêtes comprennent un module particulier sur cette victimation. On pourrait imaginer que les interviewés les mentionnent alors spontanément parmi les agressions en général, mais, à défaut de question spécifique, ils semblent plutôt avoir tendance à les omettre⁷⁰ : comme pour l'agression sexuelle, c'est seulement en posant explicitement la question des violences par un proche, par quelqu'un qui vit avec vous (un cohabitant), que l'on a des chances d'en découvrir l'étendue.

1,5%⁷¹ des habitants de Gonesse de 15 ans et plus – soit quand même quelque 280⁷² victimes – ont donc, d'après l'enquête, *fait l'objet*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004, *de violences ou de tentatives de violence par un proche vivant avec eux*.

Ici encore, les résultats sont comparables à ceux obtenus, lors de la même enquête, dans d'autres communes de la banlieue Nord de Paris mais supérieurs aux résultats lyonnais et à ceux obtenus en 2001 et 2003 pour l'ensemble de l'Île-de-France.

⁶⁸ Comme cette multivictimation comprend une queue de distribution comptant, de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>3 = 5$.

⁶⁹ Entre 1 800 et 2 600.

⁷⁰ Ainsi, Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 19.

⁷¹ Ici, 2 enquêtes ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les violences par un proche, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

⁷² Entre 143 et 430 victimes.

On ne dispose guère d'autres termes de comparaison.

Le nombre moyen⁷³ d'agressions familiales subies en trois ans par chaque victime atteint 3,33. Il est habituel qu'il soit plus élevé que pour n'importe quelle autre victimation : il s'agit de confrontations à répétition ; leur durée est souvent allongée par l'hésitation de la victime à fuir ou à demander l'intervention d'un tiers, ou encore par la difficulté qu'elle éprouve à se mettre à l'abri ou à obtenir une intervention efficace des autorités publiques. Toutefois, ce nombre moyen est plus élevé que les scores franciliens (2,49 dans l'enquête 2001, 2,50 en 2003) mais dans la fourchette des résultats obtenus dans la présente campagne dans les communes de banlieue parisienne.

On obtient un taux d'incidence de 4,99% – plus exactement entre 3,64% et 6,33% – pour la commune soit quelque 950 agressions familiales en trois ans⁷⁴. Ces résultats sont supérieurs à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, et ce sont aussi les plus élevés de ceux recueillis dans les quatre communes de la banlieue parisienne incluses dans cette campagne d'enquêtes.

3. Les taux d'agressions sexuelles

1,10%⁷⁵ des habitants de Gonesse de 15 ans et plus – soit quelque 210⁷⁶ victimes – ont, d'après l'enquête, *fait l'objet*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004, *d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par un de leurs proches*. Cette forme de violence fait donc – toutes les enquêtes parviennent au même constat – clairement moins de victimes que l'agression tout-venant, mais, ici, presque autant que celle par un proche.

Il était expressément demandé aux enquêtés de mentionner les agressions sexuelles commises par un proche au titre des agressions sexuelles et non pas à celui des violences par un proche. Aucune victime de violence sexuelle ne l'a été en même temps d'agression par un proche. On peut donc écarter tout risque de doublonnage.

Peu de termes de comparaison sont disponibles dans la mesure où la plupart des enquêtes ne consacrent pas un module autonome à ce type de victimation.

Dans la présente campagne, on observe que Gonesse est la commune francilienne où le taux d'incidence pour cette victimation est le plus élevé, mais qu'il reste inférieur à celui de l'agglomération lyonnaise. Le taux de Gonesse dépasse aussi les données obtenues dans les deux enquêtes régionales réalisées en Île-de-France en 2001 et 2003. Toutefois, les variations enregistrées sur des taux aussi faibles n'ont pas une grande portée.

Le nombre moyen⁷⁷ d'agressions sexuelles ici observé s'élève à 1,36. Dans les enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, il était plus important comme d'ailleurs ceux relevés dans les autres communes de la banlieue parisienne au cours de la présente campagne. Seule l'agglomération lyonnaise a un score inférieur à celui de Gonesse.

On obtient un taux d'incidence de 1,50% – plus exactement entre 0,74% et 2,25% – soit quelque 286 agressions à caractère sexuel en trois ans⁷⁸. Les résultats de Gonesse sont supérieurs à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, et ne sont dépassés que par une seule autre commune de la région parisienne dans cette campagne d'enquêtes.

Ajoutons encore une précision : certaines victimes – en fait 63,63% – ont été agressées en dehors de la ville de Gonesse. Si l'on retient seulement celles dont la plus récente agression sexuelle s'est

⁷³ Ici la troncature adoptée est $>4 = 6$.

⁷⁴ Entre 700 et 1 200.

⁷⁵ Ici, 4 enquêtés ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les violences sexuelles, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

⁷⁶ Entre 85 et 335 victimes.

⁷⁷ Ici la troncature adoptée est $>2 = 3$.

⁷⁸ Entre 143 et 430.

déroulée dans la commune, la prévalence tombe à 0,5% et l'incidence à 0,8%. Comme expliqué à propos des agressions tout-venant, ces taux ne peuvent être considérés comme des résultats pour Gonesse ; ils concernent seulement les Gonessiens à Gonesse. La suite de l'analyse s'opérera sur l'ensemble des agressions sexuelles quel que soit leur lieu de commission, ce qui correspond à la notion de 'victimisation des Gonessiens'.

4. Multivictimation hétérogène

Certaines victimes d'agressions ont également subi pendant la période d'enquête d'autres victimations (multivictimation hétérogène). D'abord, la victime d'une agression ordinaire peut aussi avoir été agressée par un de ses proches ou avoir pâti d'une agression sexuelle ; ce concours est pratiquement inexistant. En revanche, ceux qui ont subi des agressions par un proche ou sexuelle sont un peu plus nombreux à avoir aussi essuyé une violence ordinaire. Mais, dans l'ensemble, les agressés victimes de multivictimation hétérogène ont davantage subi des vols personnels ou cambriolages et, bien plus souvent encore, des atteintes aux véhicules. On lit là l'effet de la plus ou moins grande fréquence des diverses victimations : les agressés, comme tout le monde, risquent d'abord un vol de ou dans leur voiture ou une dégradation de ce véhicule.

victimations	agression tout-venant	agression entre proches	agression sexuelle
agressions tout-venant	<i>n=71</i>	6,67	18,18
agressions entre proches	1,41	<i>n=15</i>	0,00
agressions sexuelles	2,82	0,00	<i>n=11</i>
vols personnels	9,86	20,00	0,00
cambriolages	14,08	20,00	9,09
vols de voitures	26,76	26,67	18,18
vols dans/sur véhicules	29,58	40,00	27,27
dégradations/destructions de véhicules	32,39	33,33	9,09
vols de deux-roues	9,86	26,67	18,18

Le tableau se lit en colonne : 1,41% des victimes d'agressions tout-venant l'ont aussi été d'agressions entre proches ...

Tableau 20 : Multivictimations hétérogènes

II. Les circonstances des agressions

1. La gravité des agressions

gravité	agression tout-venant (n=71)	agression par un proche (n=15)	agression sexuelle (n=11)
ITT	11,27	26,67	9,09
blessures	15,49	26,67	0,00
coups	19,72	20,00	0,00
verbal	33,80	20,00	63,64
gestes, attitudes	16,90	6,67	27,27
autre	2,82	0,00	0,00
conséquences durables santé	9,86	46,67	63,64
peur durable	25,35	40,00	63,64
perte confiance durable	43,66	60,00	36,36

Tableau 21 : agressions, gravité (%)

Quand un enquêté répond qu'il a été agressé, il ne faut pas se figurer que le sang a coulé à tout coup : l'agression ordinaire entraîne une incapacité de travail supérieure à huit jours à peine plus d'une fois sur dix ; la moitié de ces agressions se sont bornées à des paroles, des gestes ou des attitudes menaçantes.

Pour les agressions sexuelles, le trait est encore plus marqué : il n'y en a eu qu'une seule qui ait engendré une ITT ; les autres se sont limitées à des paroles, gestes ou attitudes. Parmi elles, une fut un viol et quatre sont décrites par les enquêtées comme des tentatives de viols. Les agressions par un proche font contraste : ici les trois quarts des violences ont comporté au moins des coups, voire des blessures, et on y observe même une incapacité de travail supérieure à huit jours dans le quart des cas. Ces deux derniers types d'agressions, qu'ils soient accompagnés ou non de contact physique, sont ceux où les conséquences durables pour la santé sont le plus répandues, ceux aussi qui entraînent la plus forte proportion de peur durable. On vérifie, une fois de plus, combien il est important de les inclure dans les enquêtes.

L'enquête de Gonesse ne contredit pas la leçon des enquêtes antérieures. Dans les enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, les agressions sans contact physique représentaient une grosse moitié des agressions tout-venant, plus encore des agressions sexuelles ; dans ces mêmes enquêtes, les agressions par un proche étaient les seules à s'éloigner de ce *topos*⁷⁹. Avec des regroupements un peu différents, nous avons relevé, dans les enquêtes nationales l'importance (croissante), dans les agressions tout-venant, de la part des agressions sans contact physique et la faiblesse de celle des violences physiques caractérisées⁸⁰.

Ne faut-il pas négliger toutes ces 'agressions' verbales ou gestuelles et borner l'attention aux 'vraies agressions', celles qui comportent au moins des coups ? D'un côté, l'extrême sensibilité aux atteintes au corps semble plaider pour une exclusion des agressions sans contact physique ; à l'inverse, l'extension des revendications de reconnaissance et de respect dans un contexte de tensions sociales et culturelles révèle de vives susceptibilités et, dans ces conditions, il serait imprudent de négliger les injures, menaces et attitudes agressives. Une forte dimension d'atteinte à l'identité peut s'y manifester. Elles sont en fait un indicateur essentiel de rugosité des relations sociales. Et surtout, une bonne proportion d'entre elles cachent, en fait, des vols ou tentatives de vols avec violence.

L'une des principales découvertes de l'enquête francilienne de 2001⁸¹ a été l'importance de ces vols : plus de la moitié des agressions mentionnées par les enquêtés. Il en va de même pour Gonesse : seules 39,4% des agressions n'ont rien à voir avec le vol : tout le reste est soit une tentative (33,8%) soit un vol effectif (26,8%). On peut alors se demander si la meilleure protection des habitations et, jusqu'à un certain point, des véhicules n'a pas favorisé un certain glissement, au moins à la marge, de la délinquance acquisitive vers une cible moins protégée : le passant dans l'espace public, mécaniquement plus exposé à la violence immédiate des rapports délinquants. Comment la violence se distribue-t-elle en fonction de cette information ?

gravité	pas de vol	tentative de vol	vol	ensemble
ITT	17,86	8,33	5,26	11,27
blessures	7,14	8,33	36,84	15,49
coups	10,71	29,17	21,05	19,72
verbal	50,00	29,17	15,79	33,80
gestes, attitudes	14,29	25,00	10,53	16,90
autre	0,00	0,00	10,53	2,82
ensemble	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau 22 : Répartition des vols et tentatives de vols en fonction de la gravité de l'agression (%)

⁷⁹ Pottier, Robert, Zauberman, 2002 ; Heurtel, 2004.

⁸⁰ Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

⁸¹ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

Si les ITT sont plus fréquentes parmi les agressions simples, il n'en reste pas moins que les agressions avec contact physique – et même blessures – dominent en cas de vol, tandis que les violences sans contact physique dominent dans les agressions non prédatrices.

Cette violence s'exerce-t-elle avec armes ?

	agression tout-venant	agression par un proche	agression sexuelle
arme à feu	2,82	0,00	0,00
couteau	15,49	20,00	0,00
arme par destination	18,31	13,33	9,09
chien	0,00	0,00	0,00
aucun	63,38	66,67	90,91

Tableau 23 : Agressions ; armement (%)

Non, il ne semble pas, en tout cas, que l'armement utilisé caractérise l'agression gonessienne : quasiment absent des violences sexuelles, peu présent dans les brutalités par un proche, il est à peine plus présent dans les agressions tout-venant (et encore ne s'agit-il presque jamais d'une arme à feu). Ce tableau ne s'écarte guère de celui que nous avons découvert en Île-de-France⁸².

2. La localisation des agressions

Le problème ne se pose pas pour l'agression par un proche qui cohabite avec la victime : c'est à leur domicile commun que les faits se sont généralement passés.

Pour les autres violences, elles se répartissent surtout entre le quartier d'habitation et un ailleurs pas très éloigné (un autre quartier de la ville, à la limite le département)⁸³ et l'on n'observe pas de ce point de vue des différences très nettes entre l'agression ordinaire et la violence sexuelle.

Mais si l'on regarde plus précisément le lieu de commission, les deux sortes d'agressions font davantage contraste : alors que la violence ordinaire a lieu le plus souvent (deux fois sur trois) dans la rue, les transports publics ou dans les gares, l'agression sexuelle semble être plus nettement localisée dans les transports publics et les gares (5 cas sur les 11 mentionnés). Mais la faiblesse des effectifs interdit de tirer trop de conclusions (qu'en aurait-il été de cette dispersion si nous avions, malheureusement, observé davantage d'agressions ?).

⁸² Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

⁸³ Dans l'enquête francilienne 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002), la zone de relative proximité est plus vaste ; on se trouve en présence d'une conurbation de bien grande ampleur, de sorte que la part des agressions intervenue dans *le reste de la région* est plus importante.

localisation	agression tout-venant	agression sexuelle
quartier	26,76	27,27
ville	19,72	9,09
département	19,72	36,36
région	25,35	18,18
ailleurs en France	5,63	9,09
à l'étranger	2,82	0,00

localisation	agression tout-venant	agression sexuelle
domicile	8,45	0,00
autre logement	2,82	18,18
partie commune	4,23	9,09
café	5,63	0,00
base de loisirs	0,00	0,00
commerce	5,63	0,00
école	2,82	9,09
rue	30,99	18,18
transport public	14,08	9,09
gare	18,31	36,36
autre	7,04	0,00

Tableau 24 : Agressions tout-venant et sexuelles, localisation (%)

La part des transports publics est moins marquée que dans l'enquête francilienne 2001 quoique non négligeable. Parmi les 11 agressions sexuelles mentionnées à Gonesse, on relève un cas d'agression sexuelle dans un RER et quatre cas dans une gare ou alentour (les quatre ayant eu lieu dans une station de métro ou de RER). On compte 10 cas d'agressions tout-venant dans les transports (14,08% des agressions), sept ayant eu lieu dans un RER, une dans un métro et deux dans un bus. Parmi les 13 cas d'agressions tout-venant dans une gare ou alentour (18,31% des agressions), une a eu lieu dans une gare de chemin de fer et les douze autres dans une station de métro ou de RER. Comme dans les autres sites franciliens, c'est le RER qui semble être le transport le plus dangereux (ce qui justifie sa mauvaise image).

3. Pluralité d'auteurs et interconnaissance

	agression tout-venant	agression sexuelle
vit avec	0,00	0,00
connaît bien	5,63	9,09
connaît de loin	11,27	18,18
inconnu	83,10	72,73

Tableau 25 : Agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance auteur/victime (%)

L'interconnaissance entre auteur et victime diffère très peu de celle observée dans l'enquête Île-de-France 2001 : comme alors, l'agression tout-venant est essentiellement un incident entre inconnus ; on ne s'en étonnera pas puisqu'elle se déroule surtout dans l'espace public. Il est vrai que les violences liées à l'interconnaissance figurent, pour l'essentiel, parmi les agressions par un proche.

Les brutalités sexuelles sont aussi, majoritairement, le fait d'inconnus ; cependant, l'interconnaissance y est un peu plus marquée.

Les agressions sexuelles sont le fait d'individus ayant agi seuls pour presque les trois quarts d'entre elles (72,73%). Au contraire, dans presque deux cas sur trois (61,97%) d'agression ordinaire, il y a plus d'un agresseur. Cette proportion est dans la fourchette de ce que l'on avait pu observer en Île-de-France en 2001 ou sur les autres sites franciliens de la présente campagne.

III. Les renvois

1. Les renvois à la police ou à la gendarmerie

Le renvoi à la police ou à la gendarmerie observé lors de l'enquête francilienne 2001 pour les agressions tout-venant était ventilé de la façon suivante : une grosse moitié d'abstentions, un tiers de démarches positives et finalement un gros quart de dépôt formel de plainte.

renvoi *	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle
va à la police	35,21	26,67	36,36
téléphone à la police	7,04	6,67	0,00
police déjà informée	5,63	13,33	9,09
police pas informée	52,11	53,33	54,55
dépose une plainte	35,21	33,33	36,36
taux d'élucidation	32,35	sans objet	60,00
taux de satisfaction**	41,18	57,14	60,00

*Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 26 : Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)

La structure observée à Gonesse est assez différente. Pour les trois types d'agressions, on observe aussi une moitié d'abstention, mais presque son complément de démarches positives (presque 43 % pour les agressions tout-venant) et un bon tiers de dépôt de plainte effective. La propension à se tourner vers les autorités après une agression est donc plus importante à Gonesse en 2005 qu'en Île-de-France en 2001.

La particularité de Gonesse sous ce rapport est que la quasi-totalité des agressions ayant engendré une ITT a été l'occasion de porter plainte, ce qui situe Gonesse au niveau le plus élevé parmi les autres sites enquêtés lors de cette campagne. En revanche, la propension à se tourner vers les autorités est globalement plus modeste pour les agressions que pour les délinquances patrimoniales. Cet apparent paradoxe tient surtout à la grande hétérogénéité des violences ce qui engendre des grandes variations dans le renvoi selon la gravité de l'incident. De sorte que la modestie du taux global résulte surtout de la grande part de toutes petites agressions. Nous touchons là un point de grande importance pour les politiques publiques : la plus grande partie de ce que les enquêtés vivent comme des 'agressions', ils ne le dénoncent pas aux autorités publiques.

	ITT	blessures	coups	verbal	attitudes	autre	vol	tentat.vol	ensemble
plaintes	87,50	45,45	35,71	16,67	16,67	100,00	52,63	25,00	35,21

Tableau 27 : Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte selon la gravité

Le faible relief de l'incident (*ça n'en valait pas la peine*) motive globalement le tiers des abstentions excepté pour les agressions par un proche ; le scepticisme sur l'efficacité du recours (*ça n'aurait servi à rien*) joue un rôle encore plus important dans les abstentions concernant toutes les agressions. C'est d'ailleurs cette répugnance qui explique le caractère répétitif de l'agression par un proche et la gravité de ses conséquences. Notons enfin que la *peur des représailles* n'est intervenue que pour une personne qui avait subi des violences sexuelles, et une victime d'agression tout-venant.

raisons		agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle
non renvoi	peur d'être mal reçu	0,00	0,00	0,00
	gêné	5,41	0,00	0,00
	pas la peine	35,14	12,50	33,33
	servi à rien	43,24	37,50	33,33
	ne regarde pas la police	0,00	25,00	0,00
	peur de représailles	5,41	0,00	16,67
	autre	10,81	25,00	16,67
	renvoi	recherche secours	12,12	16,67
	faire punir	24,24	16,67	40,00
	ça ne se reproduise pas	30,30	66,67	40,00
	faut le faire	24,24	0,00	20,00
	autre	9,09	0,00	0,00

Tableau 28 : Agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)

Si l'on se tourne maintenant vers les renvoyants, on relèvera l'importance de la prévention de la récurrence (*que ça ne se reproduise plus*) surtout en matière d'agression entre proches. La volonté répressive (*pour faire punir l'agresseur*) vient ensuite. Enfin, le sentiment du devoir (*tout simplement parce qu'il faut le faire*) joue surtout pour les agressions tout-venant. La recherche de secours immédiat ne tient, comme d'habitude, de place notable que dans les violences familiales, les seules qui soient vraiment répétitives.

Une sérialisation des enquêtes nationales⁸⁴ suggère une sorte de bifurcation du renvoi : sa proportion diminue parmi les petites violences sans contact physique (celles dont la proportion s'accroît le plus), elle augmente parmi les agressions plus caractérisées.

L'élucidation est à Gonesse plus faible qu'en Île-de-France (2001) pour les agressions tout-venant. On est loin des scores avancés dans les données officielles mais l'enquête intègre les vols violents dans les agressions alors que les statistiques de police les comptent à part (et révèlent pour eux un résultat bien plus médiocre, 13,2% en 2003⁸⁵). Or, l'analyse des données d'enquête montre que l'élucidation est bien meilleure pour les agressions pures et simples que pour les vols avec violence⁸⁶. En tout cas, sur cinq victimes ayant eu un contact avec la gendarmerie ou la police, deux (41,18%) s'affirment satisfaites de l'intervention policière, un score inférieur à celui observé en cas de plainte pour agression sexuelle.

Dans ce dernier cas, le taux d'élucidation est bon si on le compare à l'enquête Île-de-France (2001). 60 % des cas ont été élucidés, ce qui est un bon score si l'on se souvient que plus de 70 % des cas étaient le fait d'inconnus de la victime. Presque mécaniquement, ces 60 % d'élucidation engendrent un taux de satisfaction de 60 %.

⁸⁴ Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

⁸⁵ Ministère de l'Intérieur, 2004 ; ce taux moyen varie considérablement selon les cas de figure : 32,86% pour les vols violents contre des particuliers à leur domicile, 12,4% contre des particuliers sur la voie publique, 9% quand ils sont perpétrés sans arme contre des femmes.

⁸⁶ Le taux d'élucidation – tel que connu des victimes - monte à 50% pour les agressions sans vols renvoyées à la police ; il tombe à 18,18% quand il s'agit d'un vol violent et à 22,22 quand on parle d'une tentative de vol.

2. Comparaison entre enquêtes et statistiques policières

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres aux agressions.

Les statistiques policières ne distinguent pas celles *entre proches*, alors que l'enquête les traite à part des agressions *tout-venant*. Aux fins de comparaisons, nous avons donc fusionné ces deux catégories de l'enquête. En ce qui concerne l'incidence, cette fusion a consisté simplement à cumuler les faits subis pour les deux sortes d'agressions et à calculer les intervalles de confiance sur cette nouvelle catégorie *toutes agressions*. L'opération de fusion a été plus complexe, pour l'incidence apparente, du fait que les taux de plainte sont différents pour chacune des deux victimations. On a donc procédé à des calculs séparés pour chacune, avant d'en sommer les résultats.

Pour approfondir la comparaison, on a été conduit à examiner successivement différentes sous-catégories. Encore faut-il expliquer comment elles ont été construites tant pour les données d'enquêtes que pour les statistiques administratives.

☞ *Les vols avec violence*

En ce qui concerne les données de l'enquête, on a retenu les cas d'agressions où les interviewés ont précisé qu'on les avait volés ou que l'on avait essayé de les voler, quelle que soit, par ailleurs, la gravité de l'agression.

Pour les données policières, les tableaux fournis dans les publications des statistiques policières consacrent les index 15 à 19 aux vols à main armée et 20 à 26 aux autres vols avec violence. Or seuls les index 18, 19, pour le premier cas, et 21, 22, 24, 25, 26, dans le second, concernent des *vols contre des particuliers*. Il faut également tenir compte de l'index 4 qui concerne les *tentatives d'homicide pour voler et à l'occasion de vols*.

Enfin, l'unité de compte utilisée dans les statistiques officielles n'est pas toujours uniforme. S'il s'agit de la victime pour les *homicides et tentatives pour voler*, en revanche, on retient l'infraction pour les *vols avec violence contre les particuliers* ; il peut y avoir, pour une infraction donnée, plusieurs victimes simultanées. Dans ce cas, les deux sources ne comptent pas la même chose. On considèrera cependant cette source de distorsion comme négligeable.

☞ *Les injures ou menaces*

Du côté de l'enquête, on a retenu, dans les *agressions tout-venant*, les cas d'*injures ou menaces* ou *autres*, sans coup ni blessure, hors vols ou tentatives. Dans les *agressions entre proches*, on a retenu les mêmes cas.

Dans les statistiques de police et de gendarmerie, on a pris en compte les infractions correspondant aux index 11, 12 (*menaces ou chantages*) et 13 (*atteintes à la dignité et à la personnalité*). Pour l'index 12, l'unité de compte est le plaignant, pour les index 11 et 13, l'unité de compte est la procédure. On négligera ici – c'est un problème qui traverse tous ces comptages policiers – le point de savoir dans quelle mesure il est légitime d'agréger des données dont les unités de compte ne sont pas les mêmes.

☞ *Les coups et blessures volontaires*

En ce qui concerne les données de l'enquête, on a retenu dans les *agressions tout-venant* les réponses mentionnant une incapacité de travail (ITT) égale ou supérieure à huit jours, une fois exclus les vols et tentatives de vols avec violence. Pour les *agressions entre proches*, on a pris en compte les réponses faisant état d'une ITT de même importance.

Pour trouver dans l'enquête, autant qu'il est possible, un terme de comparaison aux circonstances aggravantes de l'art. 222-13 *pen.*, on a ajouté aux cas avec ITT, tous ceux d'agressions *par un proche* ayant entraîné une blessure ou des coups et, pour les *agressions tout-venant*, les cas de blessures ou des coups avec arme ou en réunion hors les réponses mentionnant un vol ou une tentative de vol.

Pour ce qui concerne les données policières, on a compté les données correspondant aux index 5 (*tentatives d'homicides*) et 7 (*autres coups et blessures volontaires, criminels et correctionnels*). Cette dernière rubrique comprend les ITT de plus de huit jours, ainsi que les cas de blessures de moindre gravité mais avec des circonstances aggravantes telles que l'agression de la part d'un conjoint ou ascendant, celle avec arme, celle en réunion de plusieurs coauteurs, celle sur une victime particulièrement protégée par la loi en raison de sa vulnérabilité ou de sa fonction...

On ne tiendra pas compte dans cette comparaison des *outrages et violences à dépositaires de l'autorité* (45 cas dans la commune pour les trois années considérées) dans la mesure où leurs victimes ont peu de chances d'être normalement représentées dans une enquête sur un échantillon en population générale.

agressions	toutes agressions*	vols violents	injures & menaces*	avec ITT*
Incidence 2002-2003-2004	1 703 – 2 796	564 – 1 038	516 – 1 200	88 – 484
taux de plainte -%-	29,6 (agr) – 33,3 (af)	29,2	14,3 (agr) – 25,0 (af)	75,0 (agr) – 100,0 (af)
Incidence apparente 2002-03-04	522 - 862	164 - 303	86 – 212	88 - 446
données policières 2002-03-04				
CBV + tent. d'homicides (1)		142		368
vols violents c. particuliers (2)			133	
menaces, chantages...(3)				
(1)+(2)+(3)...	643			
Echantillon			1 003	
recensement 1999 pop 15+			19 120	

* On retient les agressions 'tout-venant' et celles entre proches

Tableau 29: Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police

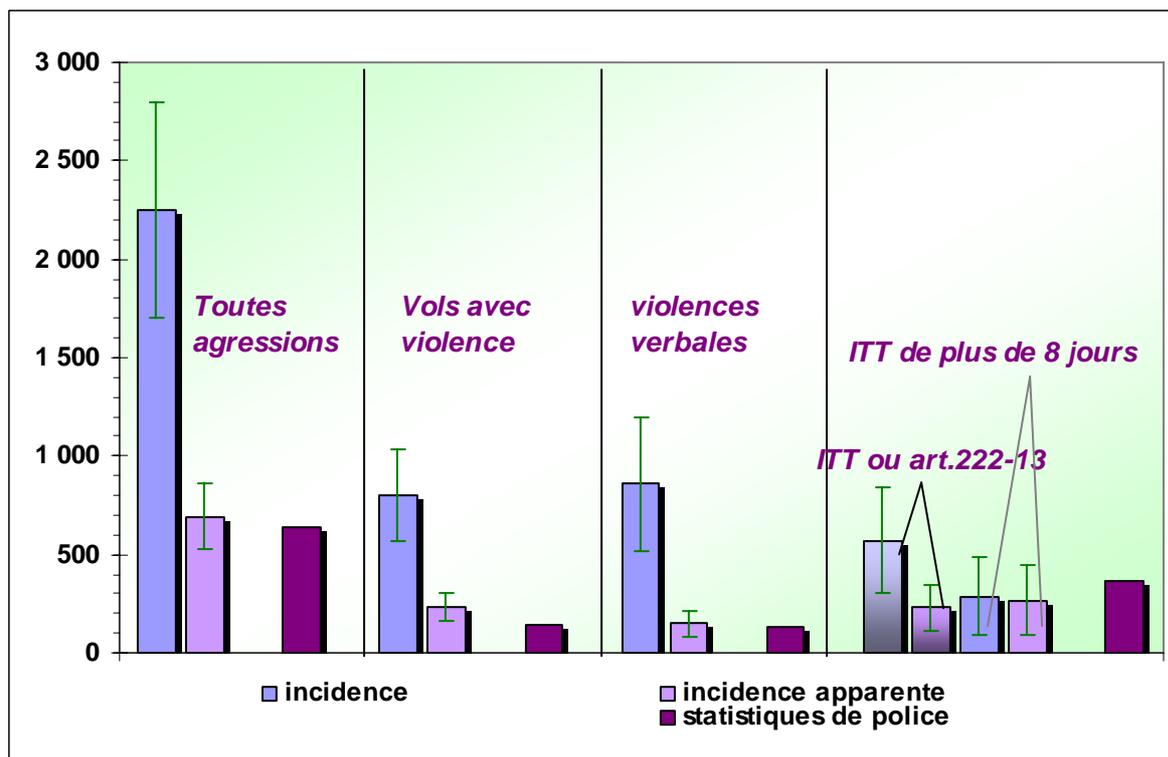
Si l'on considère le périmètre le plus large (*ensemble des agressions*), l'enquête indique une fréquence d'agressions 3,5 fois plus élevée que les données policières. Cette différence considérable s'explique par la faible propension des agressés à déposer plainte : quand on en tient compte, les résultats policiers s'inscrivent dans la fourchette d'incidence apparente.

Compte tenu de l'hétérogénéité des agressions, il est intéressant de ne pas s'en tenir à cette confrontation globale et de descendre dans davantage de détails.

Le gros bloc des vols violents nous met en présence d'une disproportion encore plus importante : l'enquête révèle une fréquence cinq fois plus élevée (5,6) que les statistiques policières. Mais là encore c'est la faible propension au renvoi qui explique presque toute la différence : les données policières s'inscrivent juste en dessous de l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.

Pour les violences verbales, les résultats sont comparables. Le déficit des données policières par rapport à l'enquête est toujours très élevé (6,5). Et là encore, cette différence s'explique par le faible taux de renvoi des agressés puisque les données officielles entrent dans la fourchette de l'incidence apparente.

Quant aux violences caractérisées, si l'on compare les coups et blessures (CBV) et coups mortels de la statistique policière aux seules agressions avec une incapacité de travail d'au moins huit jours dans l'enquête, les premiers s'inscrivent dans l'intervalle de confiance (très ouvert en raison de la relative rareté de cette victimation) de l'incidence.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 7 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Au total, l'enquête révèle une fréquence d'agression entre trois et six fois plus élevée que les comptages policiers (selon le type d'agression dont il s'agit), et c'est le pourcentage de plaintes qui explique globalement cette forte différence.

3. Les autres renvois

L'agression ordinaire donne lieu – on le comprend – à déclaration de sinistre à l'assurance dans un tout petit nombre de cas seulement (8,45%). Ces cas se répartissent, étonnamment, assez également en fonction de fait qu'il s'agisse d'un vol (10,53%), d'une tentative (8,33%) ou d'une agression pure et simple (7,14%). C'est l'absence de dommage matériel indemnisable qui justifie massivement cette très large abstention. Pour autant, ceux qui se tournent vers leur assureur sont indemnisés presque à tout coup, probablement pas mal car le niveau de satisfaction est bon (proche de 100%). Ce faible recours à l'assurance est caractéristique de Gonesse dans cette campagne d'enquêtes 2005.

En dehors de l'assurance, quelques autres recours émergent : d'abord le confident qui aide à surmonter le choc ou le traumatisme (plus de 50% des cas pour les agressions par un proche ou sexuelles), aussi, dans un tout autre registre, une police municipale (14% des agressions tout-venant) ou le transporteur public (13%). En revanche, les organismes d'aide aux victimes ne sont mobilisés que par une toute petite minorité (1,4%).

IV. Les caractéristiques des victimes

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
hommes	66,20	26,67	0,00	48,06
femmes	33,80	73,33	100,00	51,94

Tableau 30 : Agressions, sexe (%)

La victime d'une agression sexuelle est toujours une femme. C'est encore vrai – mais moins massivement – de celle d'une agression intrafamiliale. À l'inverse, les hommes sont surreprésentés parmi les victimes d'agression ordinaire, mais le déséquilibre entre genres est beaucoup moins systématique que pour les deux premières sortes d'agressions. Étonnamment, les femmes ne sont pas surreprésentées dans les cas où l'agression se résume à une attitude jugée menaçante mais sans autre passage à l'acte... ceci est inhabituel. À Gonesse, les hommes aussi sont sensibles aux postures agressives.

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble enquêtés
15-20	19,72	13,33	27,27	10,77
21-30	28,17	26,67	18,18	19,14
31-50	36,62	33,33	54,55	41,97
50-65	11,27	20,00	0,00	16,85
>65	4,23	6,67	0,00	11,27

Tableau 31 : Agressions ; âge (%)

Mais la caractéristique la plus marquée est bien l'âge. Ce sont les jeunes qui sont les plus sujets à l'agression, quelle qu'en soit la sorte... non seulement les moins de vingt ans, mais aussi les adultes jeunes. Ils sont surtout agressés dans un établissement scolaire (pour les plus jeunes) ou dans l'une des étapes par lesquelles ils passent pour s'y rendre : les transports en commun (pour les 21-30 ans), les gares, ou enfin massivement la rue. Accessoirement, ils subissent des agressions dans un lieu de distraction ou de sport.

Notons que cette liaison comporte deux exceptions ; la première dans le cas de l'agression sexuelle : ce ne sont pas seulement les très jeunes femmes qui la subissent, mais aussi celles qui ont l'âge d'être mères de famille ; la seconde dans le cas de l'agression par un proche : on relève une surreprésentation des 50-65 ans parmi les victimes de ce type de violences.

Mais, mis à part ces exceptions, à partir de trente ans, le risque relatif ne cesse de s'effriter. Comme toute une série d'indices laisse à penser que les agresseurs sont plutôt des jeunes – après tout, la force physique diminue avec l'âge – on peut conclure que la violence interpersonnelle est avant tout une affaire entre jeunes.

Au reste, c'est le cas de toutes les victimations individuelles : les moins de trente ans sont exposés à un risque beaucoup plus élevé non seulement pour l'agression (tout-venant), mais aussi, jusqu'à un certain point, pour le vol personnel.

	15-30 ans	ensemble des enquêtés
agression tout-venant	11,33	7,08
agression par un proche	2,00	1,50
agression sexuelle	1,67	1,1
vol personnel	12,67	8,67

Tableau 32 : Victimations personnelles ; prévalences chez les 15-30 ans (%)

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
primaire	2,82	6,67	0,00	10,57
secondaire premier cycle	9,86	26,67	18,18	14,36
secondaire deuxième cycle	45,07	46,67	54,55	42,87
supérieur	42,25	20,00	27,27	32,20

Tableau 33 : Agressions ; dernier établissement fréquenté (%)

La surreprésentation parmi les victimes d'agressions de ceux qui sont allés jusqu'au lycée ou à l'université est un artefact de l'âge : comme ce sont les jeunes qui sont le plus exposés, il est normal de retrouver parmi les victimes une plus grande proportion de lycéens ou d'étudiants. La concentration du risque d'agression sexuelle parmi celles qui se sont arrêté avant l'université ou qui n'y sont pas encore amène à rejeter l'hypothèse de l'effet du capital scolaire qui ferait dire (comme dans le grand Lyon) que plus on est éduqué, plus on déclare ce type d'agression. Ici les femmes qui le déclarent ne sont plus dans le système éducatif et n'ont pas eu d'éducation particulièrement longue.

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
agriculteurs exploitants	0,00	0,00	0,00	0,00
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,90
cadres et prof. intel. sup.	7,04	6,67	0,00	6,78
professions intermédiaires	18,31	0,00	9,09	15,35
employés	12,68	20,00	45,45	20,74
ouvriers	14,08	13,33	0,00	14,46
retraités	9,86	13,33	0,00	17,15
chômeurs (y.c. à la rech. d'un 1er emploi)	11,27	26,67	0,00	5,98
élèves ou étudiants	19,72	13,33	36,36	12,16
autres inactifs	7,04	6,67	9,09	6,28

Tableau 34 : Agressions ; répartition par PCS (%)

La surexposition au risque d'agression (quelqu'en soit la sorte) des *élèves ou étudiants* est probablement aussi un artefact de l'âge. La légère surreprésentation des *autres inactifs* traduit probablement la plus forte exposition des femmes au foyer au risque d'une agression (y compris sexuelle) par un proche : c'est pour les deux catégories familiale et sexuelle que leur surexposition est la plus marquée. On sera aussi attentif, d'une part, à la surexposition des *intermédiaires* et des *employés* en cas d'agression respectivement tout-venant ou sexuelle qui peut suggérer que, jusqu'à un certain point, les classes moyennes sont particulièrement exposées à l'agression ; et, d'autre part, à la surreprésentation des *chômeurs* parmi les victimes de violence par un proche qui pourrait indiquer une concentration du risque de subir ce type d'agression dans les zones et les milieux en difficulté.

V. Comparaison des agressés selon les zones

On peut rechercher si le fait d’habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des agressions. Première remarque, aucune différence ZUS / non ZUS n’est significative. Nous ne pouvons donc tirer aucune conclusion assurée de nos données. On se contentera donc de dire que, dans notre échantillon, les individus enquêtés n’habitant pas en ZUS ont subi plus d’agressions sexuelles et tout-venant que ceux qui habitent en ZUS mais moins d’agressions familiales.

Ainsi, mis à part le cas clair des agressions entre proches, la ZUS ne nous semble donc pas être un lieu où se déroulent significativement plus d’agressions que le reste de la commune, sauf pour les agressions par un proche, chez soi. Cette conclusion n’est pas immédiatement compatible ni avec le sens commun qui voit dans les ZUS des zones violentes, ni avec des résultats plus scientifiques, comme ceux de Herpin et Lagrange⁸⁷ pour qui les populations vivant en ZUS subissent des taux d’agressions tout-venant bien supérieurs au reste de la population. Mais la contradiction n’est peut-être pas aussi flagrante qu’il y paraît. D’abord, les auteurs précités comparent les ZUS au reste de la France et voient deux catégories d’habitats survictimisés : les ZUS, et les *quartiers animés et aisés* (c’est-à-dire, en résumé, les centres villes des grandes agglomérations), qu’ils opposent à trois autres catégories : l’habitat rural, les zones aisées mais excentrées et les zones populaires hors ZUS, où la victimation est moindre. Or on peut semble-t-il assez aisément faire l’hypothèse que, dans la présente enquête, on compare la ZUS à... un *quartier aisé et animé*, c’est-à-dire qu’on la compare à d’autres zones ayant deux taux de victimation importants (en effet, les autres quartiers de Gonesse ne ressemblent pas aux trois autres types d’habitation construits par les auteurs). Évidemment, comparativement, la ZUS n’est pas plus violente. Reste à savoir si Herpin et Lagrange auraient classé la zone ‘hors ZUS’ de Gonesse dans la catégorie des *quartiers aisés et animés*.

Il n’est pas non plus impossible que ceux qui subissent le plus d’agressions soient les moins intégrés, c’est-à-dire aussi ceux qui ne parlent pas français qui sont plus nombreux dans la ZUS qu’ailleurs. Dans ce cas, les agressions dont ils seraient victimes échapperaient tout simplement à l’enquête pour cause d’incapacité à communiquer.

Enfin, il n’est tout de même pas impossible que les habitants de la ZUS de Gonesse ne subissent, tout simplement, pas tant d’agressions, par rapport aux autres Gonessiens que l’on pourrait penser.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
agression sexuelle	0,45	1,18	1,10	0,34 : non
agression par un proche	1,80	1,18	1,50	0,48 : non
agression tout-venant	5,86	7,61	7,08	0,37 : non

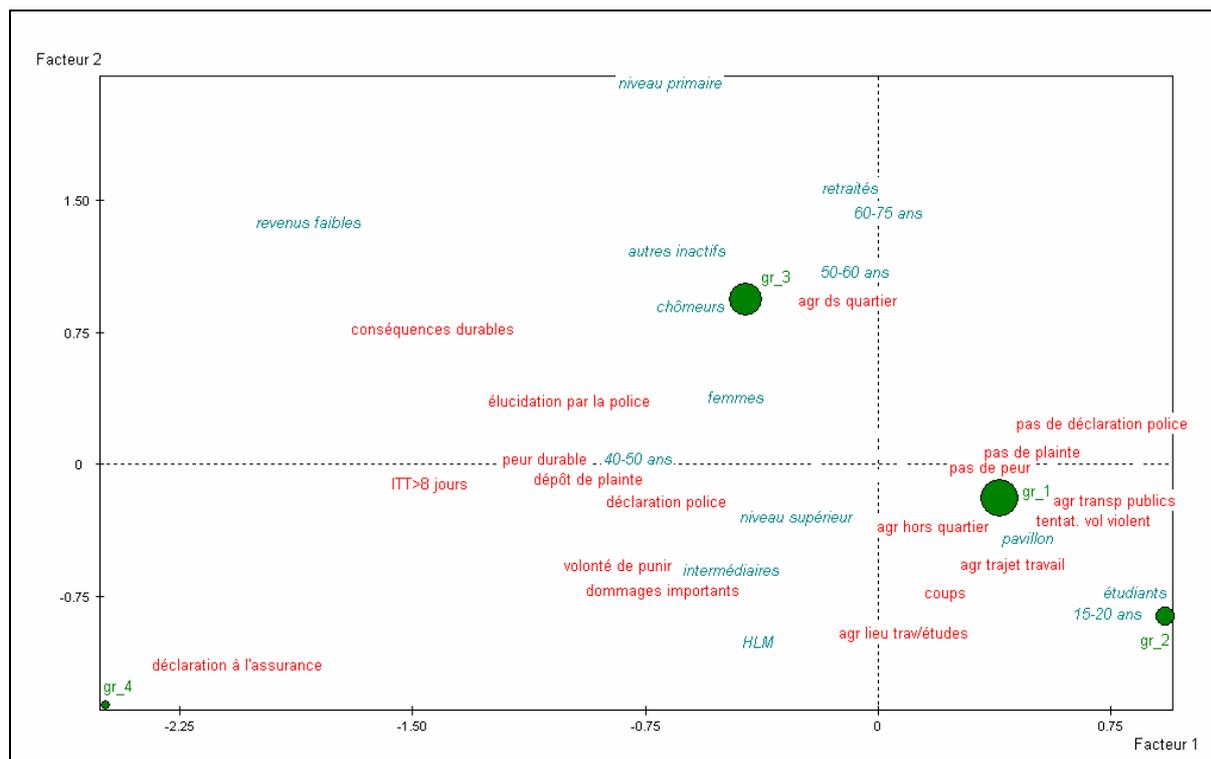
Tableau 35 : Agressions, prévalence en ZUS et hors ZUS (%)

Mais, répétons-le, de simples tris ne permettent pas d’avancer de manière assurée. On cherchera donc à construire une typologie de zones qui fasse du sens – c’est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

VI. Types d’agressés

Les cas d’agressions sexuelles ou entre proches sont trop peu nombreuses dans l’échantillon pour que l’on puisse songer à distinguer en leur sein différents types. Il en va différemment pour les agressions ordinaires.

⁸⁷ Herpin, Lagrange, 2005.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 8 : Agressions tout-venant ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

On procède d'abord à une analyse factorielle de correspondances à partir d'un tableau de contingence comportant en ligne les questions du module d'agression et en colonne les caractéristiques des enquêtés, y inclus leur classement dans les typologies construites à propos de l'insécurité et du cadre de vie.

Le premier axe (22,55% de l'inertie totale) oppose les *agressions et vols violents effectivement réalisés aux tentatives d'agression*. Les agressions et vols violents réalisés sont associés à une commission dans le quartier ; ils ont engendré une ITT d'au moins 8 jours et des conséquences durables et, lorsqu'il s'est agi d'un vol, il était suffisamment important pour avoir été remboursé par l'assurance. Pour finir, ces violences ont laissé des traces puisque l'enquêté déclare continuer à avoir peur par la suite. À l'opposé on trouve les tentatives de vols violents et les agressions qui se sont limitées à des attitudes ou à des paroles violentes. Ces agressions et tentatives ont plutôt eu lieu dans un moyen de transport ou sur le lieu de travail ou d'étude, et n'ont pas été renvoyées ni à la police, ni à l'assurance et par conséquent ne donnent lieu ni à plainte, ni à élucidation, ni à remboursement. Pourtant le fait que l'événement en soit resté à la tentative n'empêche pas un bon nombre d'enquêtés de déclarer des dommages importants.

Ceux pour qui l'agression a été consommée sont des adultes de plus de 30 ans, et surtout de plus de 40, aussi des retraités, ils vivent plutôt dans un immeuble collectif voire une HLM (car ils n'habitent eux-mêmes ni en pavillon, ni en ZUS) ; ce sont des militants, très actifs dans les différentes associations locales. À l'opposé on trouve des jeunes, des étudiants, habitant encore chez leurs parents dans un pavillon, dans un quartier qu'ils jugent agréable : en effet, les agressions qu'ils subissent n'ont pas lieu dans leur quartier.

Le second axe (13,83% de l'inertie totale) oppose les agressions survenues sur le *lieu de travail* ou d'étude, ou encore sur le trajet pour s'y rendre, aux agressions ayant eu lieu à proximité, dans le *quartier*. Le premier enseignement de l'analyse est que les agressions au travail sont fortement corrélées avec le renvoi à l'assurance, qui donne lieu à remboursement des biens volés, à la satisfaction des assurés. Les agressions dans le quartier consistent en attitudes ou en coups, et ont des conséquences durables (une

altercation avec un voisin ne s'effaçant sans doute pas en quelques jours) et donnent lieu à des prises de précautions ultérieures.

Ceux qui sont susceptibles de se faire agresser sur leur lieu de travail sont des pères de famille, de niveau intermédiaire, vivant dans des grands ensembles, dans des habitations collectives, souvent des HLM, leurs revenus cependant sont confortables (plus de 2 400 euros mensuels). À l'inverse, ceux qui se font agresser dans leur propre quartier sont plutôt des retraités, n'ayant pas fait de longues études, habitant un pavillon en centre ville, et ayant des revenus réduits. Ce profil majoritaire ne doit pas faire oublier l'étudiant, habitant encore chez ses parents dans un quartier moins favorisé.

Enfin, le troisième axe (10,89% de l'inertie) oppose deux modalités de déroulement de l'agression : on a d'une part les agressions qui sont en fait des *vols violents* et de l'autre les *agressions seules* et purement violentes. Les vols violents (et tentatives) sont souvent commis par un groupe d'agresseurs, muni d'armes, ils causent des blessures, les dommages sont importants et durables ; en revanche, ces vols ne poussent pas au renvoi à la police au motif que cela n'aurait servi à rien, mais à prendre des précautions personnelles – une série de caractéristiques qui évoque le racket ; enfin, lorsqu'il y a eu vol effectif, il y a renvoi à l'assurance qui donne plutôt satisfaction. À l'opposé l'agression seule est commise par une seule personne, qui peut être connue de la victime et qui agit sans arme. L'agression a souvent lieu dans le quartier, et se résume à des paroles, des gestes ou des attitudes. Elle peut donner lieu à renvoi à la police, dont l'action donne satisfaction à la victime, mais ne donne pas lieu à déclaration à l'assurance.

Du côté des volés, on trouve les jeunes (de moins de 25 ans) et les personnes dans leur quarantaine, les étudiants, les inactifs, les chômeurs et les cadres, qui vivent ou seuls ou dans une grande famille – ce qui se traduit pas le fait de vivre ou dans des grands ensemble ou dans des pavillons, avec des revenus assez faibles (moins de 2400 euros mensuels) ou au contraire très importants (plus de 5 600), et dans un quartier décrit comme difficile. On semble donc avoir un double profil : ou les étudiants ou les cadres occupant une situation bien établie avec enfants en bas âge. À l'opposé, on a donc des personnes ou plus âgées (retraités), dont la situation sociale est moins confortable (employés, intermédiaires, ouvriers), vivant avec des revenus entre 2 400 et 5 600 € mensuels, dans un quartier qu'ils jugent agréable, bien qu'ils s'y soient fait agresser. Il est classé comme moyen par Préteceille.

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base⁸⁸ d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique.

La première classe d'agressés (39,44% de l'échantillon) est la plus importante en proportion de la population : elle est constituée de ceux qui ont subi une agression verbale, suffisamment tolérable pour ne pas avoir donné lieu à renvoi. Ce sont les *victimes d'agressions verbales*.

La deuxième classe (18,31% de l'échantillon) est constituée par les jeunes lycéens qui subissent un ou des vols violents ou tentatives de vols violents. Ce sont les *rackettés*.

La troisième classe est presque aussi importante, en taille, que la première (35,21% de l'échantillon), elle est constituée des personnes qui se font agresser dans leur quartier. Ce sont des inactifs – souvent des retraités – ou des chômeurs, qui ne se laissent pas faire : ils portent plainte, et l'agression est souvent élucidée par la police. On peut inférer qu'ils connaissent, au moins de vue, leur agresseur sans quoi la police peine à l'identifier. Ce sont les *victimes d'agression de proximité*.

Enfin, la dernière classe (7,04% de l'échantillon), est constituée de ceux qui subissent un vol violent suffisamment grave pour que le médecin délivre une ITT d'au moins 8 jours, et ayant donné lieu d'abord à dépôt de plainte, puis à déclaration à l'assurance qui a remboursé les dommages et donc donné satisfaction. Ce sont les *volés remboursés*.

Au total on a donc deux principales classes constituées chacune d'un très gros tiers de l'échantillon, qui regroupent toutes deux des personnes ayant subi des agressions simples, pour l'une ces

⁸⁸ Les classifications sont faites à partir de toutes les variables précédentes en variables actives (individus en lignes et variables en colonnes) afin de faire émerger différents types qui ne sont pas forcément caractérisés par la victimation. Ce sont des profils d'agressés et non d'agression que l'on souhaite voir apparaître.

agressions étaient seulement verbales, pour l'autres plus appuyées et surtout locales. À côté, on observe deux petits groupes très caractérisés qui se partagent le dernier petit tiers de l'échantillon et rassemblent ceux qui subissent des vols violents : d'une part les lycéens qui se font racketter et de l'autre, ceux qui sont assurés et se font rembourser.

Les vols personnels

I. Les taux de vols personnels

indicateurs		vols personnels
prévalence -%-	générale	8,67 [6,93-10,41]
	à Gonesse*	3,79 [2,61-4,97]
multivictimation	générale	1,28
	à Gonesse*	1,37
incidence -%-	générale	11,07 [9,13-13,01]
	à Gonesse*	5,18 [3,81-6,55]

* On ne tient compte ici que des victimations des habitants de Gonesse survenues dans leur commune

Tableau 36 : Vols personnels ; prévalence, multivictimation, incidence (et intervalles de confiance)

8,67%⁸⁹ des habitants de Gonesse âgés de 15 ans et plus – soit quelque 1 600 victimes⁹⁰ – ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004, *d'une autre sorte de vol* (portefeuille, sac à main...), cette fois sans violence.

La première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une prévalence sur deux ans de 5,3%⁹¹. Dix ans après, les enquêtes EPCV de l'INSEE montrent des taux, assez stables, de 4,3 à 6,7%, toujours sur deux ans⁹². Enfin, l'enquête-pilote sur une métropole régionale donnait une prévalence de 7,1%⁹³ et le taux francilien sur deux ans était de 5,45%⁹⁴. Ici, on obtient sur deux ans un taux de 5,28%. La catégorie – *autre sorte de vol* – a un caractère assez résiduel ; ses contours ne sont pas très précis ; on peut dire cependant que le résultat observé ici se situe dans la fourchette de consensus.

Pour chaque victime, on enregistre un nombre moyen – analogue à celui de l'enquête francilienne 2001⁹⁵ – de 1,28 vol sur trois ans⁹⁶, soit une incidence de 11,07%. Les termes de comparaison portent tous sur deux ans. Pour une période analogue de deux ans, l'incidence serait de 6,68% à Gonesse, ce qui la situe en haut de la fourchette de consensus.

Les sites franciliens inclus dans la présente campagne affichent, tant en prévalence qu'en incidence, des taux biennaux tantôt comparables, tantôt largement supérieurs à Gonesse. Les observations faites à Gonesse ressemblent à celles de l'agglomération lyonnaise.

⁸⁹ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (25) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols personnels, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

⁹⁰ Entre 1 300 et 2000

⁹¹ En fait, ce résultat a été recréé après-coup par soustraction des vols de véhicules d'une catégorie indifférenciée de vols.

⁹² Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

⁹³ Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

⁹⁴ Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

⁹⁵ Le nombre moyen de faits (multivictimation) sur deux ans était de 1,6 dans l'enquête CESDIP 1984-1985 ; de 1,25 à 1,57 dans les EPCV/INSEE ; 1,42 dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000). La médiocrité des scores francilien et lyonnais tient peut-être au fait que, dans ces deux enquêtes, on a consacré un module spécial aux victimations concernant les deux-roues.

⁹⁶ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer, le nombre moyen, une troncature telle que >3 victimations sur trois ans = 4.

	CESDIP 1984-85	INSEE 1994-95	INSEE 1995-96	INSEE 1996-97	INSEE 1997-98	INSEE 1998-99	INSEE 1999-2000	INSEE 2000-2001	Île-de- France 1999-2000	métropole régionale 1997-98
prévalence	5,3	6,7	5,3	4,7	4,35	4,3	4,72	5,24	5,45	7,1
multivictimation	1,6	1,28	1,31	1,30	1,15	1,14	1,25	1,34	1,18	1,42
incidence	8,5	8,6	6,9	6,1	5,01	4,9	5,91	7,07	6,43	10

Tableau 37 : Vols personnels ; comparaison entre enquêtes

Cependant, un grand nombre de victimes – 60 soit 69% – ont été volées en dehors de Gonesse. Si l'on retient seulement celles dont le plus récent vol s'est déroulé dans la commune, la prévalence tombe à 3,79% et la multivictimation à 1,37, ce qui donne une incidence de 5,18%. Pour autant, il ne s'agit pas des vols personnels à Gonesse mais seulement de ceux subis par des Gonessiens à Gonesse. Une fois la précision donnée, on poursuit l'analyse sur l'ensemble des vols personnels, quel que soit leur lieu de commission, ce qui correspond à la notion de victimation des Gonessiens.

victimations	vol personnel
agressions tout-venant	8,05
agressions entre proches	3,45
agressions sexuelles	0,00
vols personnels	<i>n=87</i>
cambrjolages	18,39
vols de voitures	24,14
vols dans/sur véhicules	33,33
dégradations/destructions de véhicules	20,69
vols de deux-roues	9,20

Lecture : 8,05% des victimes de vols personnels l'ont aussi été d'agressions tout-venant ...

Tableau 38 : Multivictimations hétérogènes

Les victimes de vols personnels peuvent aussi avoir subi, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations (multivictimation hétérogène) ; ce risque est plus ou moins répandu selon la fréquence de chacune des autres victimations (tableau 38). Évidemment ce sont les atteintes à la voiture dont nos volés ont le plus de chances de pâtir.

II. Les circonstances des vols personnels

Comme dans les enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, presque les $\frac{3}{4}$ des incidents mentionnés sont des vols consommés (71,26%) ; ils concernent une grande diversité d'objets dont la répartition n'est pas très différente de celle observée dans ces mêmes enquêtes.

objets volés	vols personnels -% - *
argent, montre, bijoux	53,23
carte de crédit ou chéquier	38,71
papiers d'identité	46,77
vêtements	3,23
sacs, bagages	24,19
téléphones portables, ordinateurs	45,16
autres objets	20,97

Lecture : 53,23 % des volés ont déclaré s'être fait voler de l'argent, une montre ou des bijoux.

* Plusieurs objets différents peuvent avoir été dérobés au cours d'un même vol.

Tableau 39 : Vols personnels, sortes d'objets volés

Les objets volés sont d'abord des objets de valeur (argent montre ou bijoux), puis des papiers d'identité et des portables. Viennent ensuite les moyens de paiement et les sacs. Le vol de portable, dont on parle tant aujourd'hui, s'inscrit donc effectivement assez haut dans le palmarès des vols, mais il n'a pas remplacé toutes les autres cibles de vol. Cependant, la part de vols de téléphones portables et ordinateurs parmi les vols personnels à Gonesse est plus importante que celle que l'on a pu observer ailleurs en Île-de-France lors de cette campagne d'enquête (en moyenne un tiers des vols) et dépasse largement celle de l'agglomération lyonnaise (un quart des vol) ou d'Île-de-France en 2001 (où seulement 16% des vols personnels ciblaient des téléphones portables ou ordinateurs).

quartier	13,79
ville	17,24
département	20,69
région	36,78
ailleurs en france	9,20
ailleurs à l'étranger	2,30
domicile	8,05
autre logement	1,15
partie commune	1,15
café	3,45
base de loisirs	2,30
commerce	17,24
école	4,60
rue	20,69
transport public	14,94
gare	12,64
autre	13,79

Tableau 40 : Vols personnels ; lieu de victimation (%)

Il ne s'agit pas d'une victimation de proximité, mais plutôt de déplacement, de vie sociale. Moins d'un incident sur sept s'est passé dans le quartier où habite la victime. Parmi les lieux de victimation dominant clairement la rue (20,69%) et les transports en commun (14,94% ; gares : 12,64%)⁹⁷ ; les commerces, cafés et cinémas représentent tous ensemble autant (22,69%) ; les locaux scolaires sont beaucoup moins cités qu'on pourrait le penser (4,60%)⁹⁸ ; quant au lieu d'habitation, il est tout à fait minoritaire (8,05%) mais le vol domiciliaire a pu être mentionné comme cambriolage. Cette liaison avec le déplacement apparaît encore quand on regarde les corrélations avec la vie professionnelle : le vol intervient une fois sur cinq sur les lieux du travail (22,22%), une fois sur quatre dans l'exercice du métier (24,22%), mais plus d'une fois sur trois lors d'un trajet pour aller travailler (36,73%).

⁹⁷ Sur les 13 vols commis dans les transports en commun, 11 ont été commis dans le métro ou le RER.

⁹⁸ Mais l'enquête ne touche que les plus de quatorze ans.

III. Les renvois

1. Les renvois à la police et à la gendarmerie

va à la police*	51,72
téléphone à la police	3,45
Police déjà informée	2,30
Police pas informée	42,53
dépose une plainte	50,57
taux d'élucidation	10,00
taux de satisfaction**	40,00

*Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de vols personnels, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 41 : Vols personnels ; renvoi à la police ou gendarmerie (%)

Le taux de plainte est un peu plus important que celui observé dans l'enquête Île-de-France 2001 (38,77%), mais ceux relevés dans la série des enquêtes nationales sont nettement plus élevés, malgré leur notable érosion au fil du temps. Ainsi la première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une propension à la plainte de 68,4% ; l'enquête 2002-2003 ne mentionne plus qu'un taux de 56% et l'enquête pilote sur une métropole régionale 58,5%. En réalité, nous ne sommes pas très loin de ces derniers résultats : les autres enquêtes posaient une question moins précise – *avez-vous informé la police ou la gendarmerie ?* – elle correspond dans cette enquête à la somme de *va à la police* et *téléphone à la police*, 55,17%.

raisons		vols personnels
non-renvoi -%-	pas la peine	54,05
	servi à rien	32,43
	ne regarde pas police	0,00
	autre	13,51
renvoi -%-	récupérer bien volé	30,00
	faire punir	10,00
	ça ne se reproduise pas	6,00
	pour l'assurance	14,00
	il faut le faire	30,00
	autre	10,00

Tableau 42 : Vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie.

Bien entendu, on se déplace plus volontiers si le vol a été consommé⁹⁹, rarement en cas de simple tentative. Dans la moitié des cas, on s'abstient de faire appel à la police ou à la gendarmerie parce que la gravité de l'incident paraît trop minime (54,05%), dans le tiers des cas parce qu'on doute de l'utilité de la démarche (32,43%). Ceux qui se décident à informer les services officiels avancent des motivations finalement pas si irréalistes : retrouver l'objet volé (30,00%) ou seulement civiques (*il faut le faire*, 30,00%) ; peu nombreux sont ceux qui agissent sous une pulsion punitive ou préventive (*empêcher que ça se reproduise*). Au reste, ils sont rarement (30%) informés des suites de leur démarche ; les chances d'élucidation sont faibles (10% de ceux qui sont entrés en contact avec la police) ; le taux de satisfaction de ceux qui ont eu l'occasion d'avoir un contact avec la police est finalement assez bon... au vu des performances policières dans ces affaires, on pourrait s'étonner de le trouver si élevé.

⁹⁹ Trois fois sur quatre (72,58%) les victimes qui font une démarche de renvoi vers la police mentionnent un vol consommé ; toutefois, parmi ces dernières, seules 41,93% estiment le dommage important.

2. Comparaison entre enquête et statistiques policières

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres aux vols personnels.

Du côté de l'enquête, on a réuni les vols personnels sans violence, les vols de vélos¹⁰⁰ (une sous-catégorie du module des vols de deux-roues), enfin les vols au domicile (une sous-catégorie du module 'cambriolage'). Chacune de ces catégories est affectée d'un taux de plainte particulier ; il faut donc calculer l'incidence apparente de chacune avant de faire la sommation. En outre, pour obtenir les estimés, il faut rapporter les taux d'incidence tantôt aux individus de 15 ans et plus, tantôt au nombre de ménages, ce qui oblige, là encore, à opérer des calculs séparés avant de parvenir au total.

Du côté des données policières, on a retenu les index 32 (vol à la tire), 42 (autres vols simples contre les particuliers dans des locaux privés) et 43 (autres vols simples contre des particuliers dans des lieux publics).

Vols	personnels	de vélos	dans logement	total
incidence 2002-03-04	762 - 1 296	285 - 509	125 - 289	1 172 - 2 094
taux de plainte -%/-	60,5	15,0	50,0	
incidence apparente 2002-03-04	461 - 785	43 - 76	63 - 145	567 - 1 005
données policières 2002-03-04				232
Echantillon				1 003
recensement 1999, population 15+				19 120
ménages gonnessiens				8 652

Tableau 43 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières

Les données d'enquête concernant tous les vols personnels sont sept fois plus élevées que les données policières (7,04). Si l'on ramène les résultats de l'enquête à l'incidence apparente on obtient un résultat qui reste encore trois fois plus grand que les données de police (3,39). Comment expliquer cette distorsion ? Bon nombre de ces victimes ont probablement pensé avoir déposé plainte, alors que leur déclaration a dû rester en main courante.

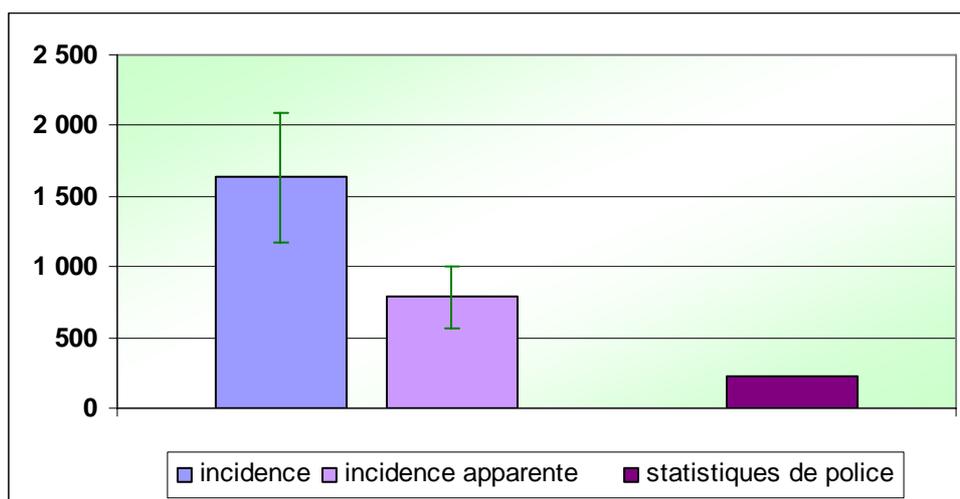


Figure 9 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

¹⁰⁰ Que la police n'identifie pas à part au contraire des vols de deux roues à moteur.

3. Les autres renvois

Quels autres recours la victime peut-elle bien tenter de mobiliser ? L'assurance ? On y recourt une fois sur cinq¹⁰¹ : le plus souvent l'incident n'est pas assez grave, éventuellement le sinistre ne paraît pas couvert. La moitié des déclarants sont finalement indemnisés ; et la proportion des satisfaits atteint presque les trois quarts des déclarants. Au total, les indemnisés représentent quelque 15% des volés¹⁰² : globalement, l'assurance ne tient qu'une place tout à fait mineure sur la scène de cette victimation, même si ses scores sont un peu meilleurs qu'à l'habitude.

Quant aux autres recours possibles, 18,39% des victimes se tournent vers la police municipale – un niveau bien plus élevé que celui observé en 2001 en Île-de-France – mais une seule des victimes de vol dans un transport a déclaré l'incident qui l'a concerné à la société de transports publics.

IV. Les caractéristiques des volés

Les femmes sont bien plus exposées au vol que les hommes et ce trait se vérifie quelle que soit la sorte d'objet dérobé.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
hommes	41,38	48,06
femmes	58,62	51,94

Tableau 44 : Volés ; répartition par sexe (%)

Les moins de 30 ans sont aussi surreprésentés. Ils se font massivement voler leur portable (téléphone ou ordinateur) et, pour les plus âgés, leurs papiers d'identité. Au contraire – c'est compréhensible – on leur vole peu leurs chèques et cartes de crédit. Ensuite, le risque fléchit – contrairement à ce que l'on observait en 2001 pour les victimes franciliennes – mais il reprend pour les plus âgés, au moins quand sont en cause les vols d'argent, de chèques ou de cartes de crédit, enfin de papiers d'identité. On observe une structure bipolaire : les jeunes sont victimes de vols de portables, les personnes âgées probablement seulement de vol à la tire de leurs portefeuilles. Malgré tout, le vol est avant tout un risque pour les plus jeunes ; c'est vraiment la caractéristique dominante de ce type de victimes¹⁰³.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
15-20	16,09	10,77
21-30	27,59	19,14
31-50	33,33	41,97
50-65	11,49	16,85
>65	11,49	11,27

Tableau 45 : Volés ; répartition par classes d'âge (%)

¹⁰¹ Le même ordre de grandeur que généralement observés, par exemple dans l'enquête francilienne 2001, ou dans les enquêtes nationales (Pottier, Robert, Zauberger, 2002, 73 ; Zauberger, Pottier, Lagrange, 1999, 283).

¹⁰² Résultats analogues dans les enquêtes nationales citées à la note précédente, également dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (Zauberger, Robert, Pottier, 2000, 210). À noter que le taux d'indemnisation est naturellement un peu plus faible si l'on considère aussi les tentatives : il n'est alors que de 10%.

¹⁰³ Notons qu'à Gonesse nous n'avons observé que deux vols de vêtements, et ils concernaient tous deux des personnes de plus de 50 ans.

Les surreprésentations des ménages à faibles revenus, des enquêtés qui ont dépassé l'enseignement secondaire, des étudiants constituent vraisemblablement des artefacts de la plus grande fréquence des très jeunes. En revanche, on notera des différences caractéristiques touchant le type d'environnement ou la sorte d'habitat : on est moins volé si l'on vit dans une zone pavillonnaire ; le risque est un peu accru dans les habitats collectifs, il est diminué si l'on habite une maison. Toutefois, ces particularités des volés sont moins nettes qu'en Île-de-France au cours de l'enquête 2001.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
quartier pavillonnaire ou lotissement de maisons	39,08	45,16
quartier de barres ou de tours de type grand ensemble	22,99	21,73
quartier de centre ville	25,29	23,83
autre	12,64	9,27
appartement dans immeuble collectif	66,67	57,83
maison individuelle	32,18	39,68
autre	1,15	2,49

Tableau 46 : Volés : type d'habitat et de logement (%)

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
primaire	8,05	10,57
secondaire premier cycle	11,49	14,36
secondaire deuxième cycle	39,08	42,87
supérieur	41,38	32,20

Tableau 47 : Volés ; dernier établissement fréquenté (%)

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
agriculteurs exploitants	0,00	0,00
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,15	0,90
cadres et prof. intel. sup.	9,20	6,78
professions intermédiaires	13,79	15,35
employés	18,39	20,74
ouvriers	9,20	14,46
retraités	18,39	17,15
chômeurs (y.c. à la rech. d'un 1er emploi)	5,75	5,98
élèves ou étudiants	20,69	12,16
autres inactifs	3,45	6,28

Tableau 48 : Volés ; répartition par PCS (%)

revenus bruts mensuels (en €)	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
<400	0,00	1,20
400-800	3,45	3,69
800-2400	50,57	46,16
2400-3800	24,14	27,02
3800-5600	8,05	7,68
>=5600	1,15	1,69
NSP	5,75	6,38
Refus	6,90	6,18

Tableau 49 : Volés ; répartition selon le revenu du ménage (%)

V. Comparaison des volés selon les zones

On peut rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des vols personnels. On se rappelle que les habitants des ZUS ne semblent pas plus soumis que les autres à l'agression ordinaire, qu'ils semblent même l'être moins à la violence sexuelle ; et qu'en revanche, ils semblent être légèrement plus nombreux à être exposés à l'agression par un proche.

Pour le vol personnel, la différence entre la ZUS et le reste de la commune n'est toujours pas significative (au sens du chi 2, au seuil de 10%) mais on peut observer, sur notre échantillon, un taux de vol plus élevé en ZUS qu'ailleurs.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
vols personnels	10,36	8,27	8,67	0,33 : non

Tableau 50 : Vols personnels ; prévalences en ZUS et hors ZUS (%)

Toutefois, ici aussi, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. Il va être nécessaire de chercher à construire une typologie qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

VI. Types de volés

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de vols personnels, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions. Le critère du coude nous fait retenir les deux premiers facteurs qui ensemble expliquent 41,81% de l'inertie totale.

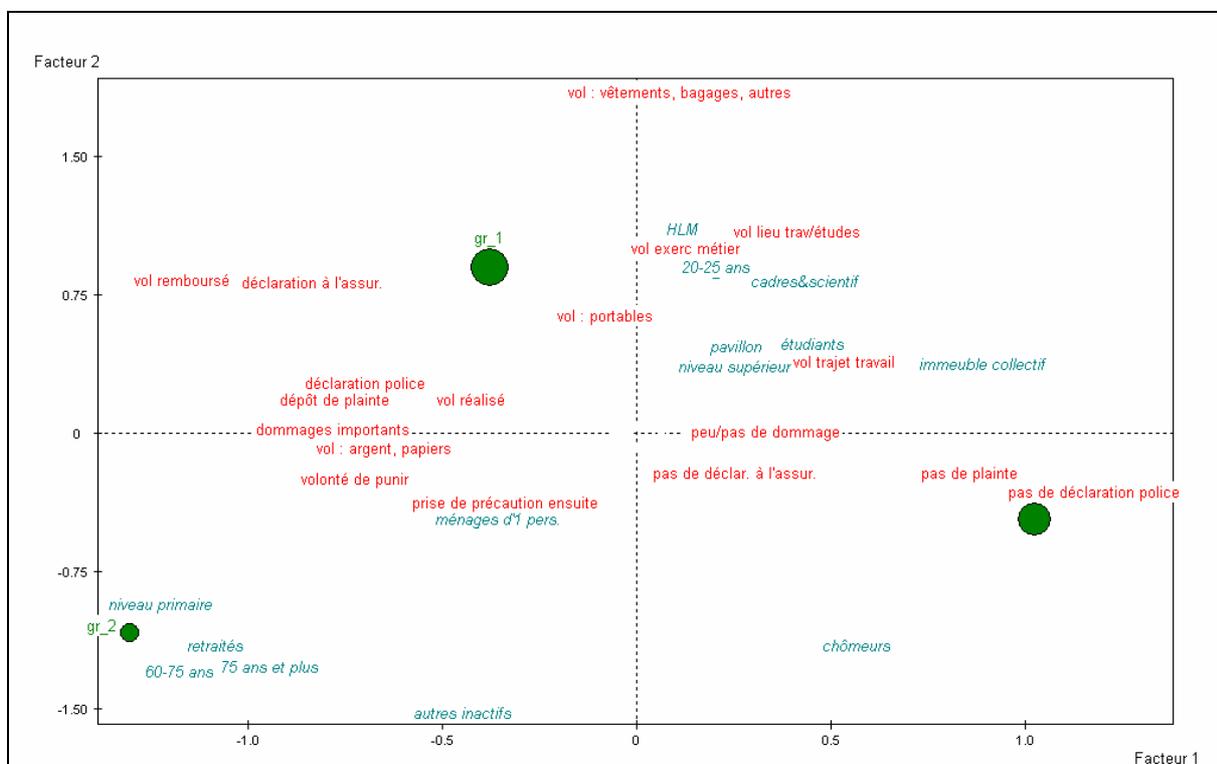
Le premier facteur identifié porte sur *le renvoi* (27,61% de l'inertie totale). Il oppose les volés qui n'ont pas déclaré le vol subi à la police à ceux qui l'ont effectivement renvoyé. Ceux qui ne renvoient pas ont plus souvent subi une simple tentative de vol qui n'a pas eu de grandes conséquences, cette tentative a eu lieu plutôt dans un cadre lié au travail (son exercice et parfois le trajet pour s'y rendre). À l'opposé, ceux qui renvoient à la police ont subi un vol consommé, plutôt dans leur quartier ou aux alentours et ayant causé des dommages.

Le profil de ceux qui ne renvoient pas n'est pas très défini. Au contraire, celui des renvoyants est très marqué : il s'agit des retraités, de plus de 60 ans, ayant arrêté leurs études en primaire, habitant dans un quartier pavillonnaire, et se déclarant massivement politiquement de centre droit. Selon cet axe, ce groupe s'oppose à tout le reste de la population.

Le second axe (14,20% de l'inertie totale) oppose les vols qui ont eu lieu dans le *cadre du travail* aux autres vols. Les vols qui ont été commis sur le lieu de travail, pendant l'exercice du métier, ont pu être renvoyés à la police ou non. Enfin, les objets volés dans ce cadre ne sont ni de l'argent ni le téléphone

portable mais des « bagages, vêtements et autre », et le dommage n'est pas très important. On peut inférer que la raison non proposée par le questionnaire et à laquelle pensent les enquêtés est leur rapport avec leurs supérieurs hiérarchiques : parfois ils ne renvoient pas pour que ces derniers ne soient pas au courant d'un vol embarrassant et d'autre fois il vaut mieux le faire car au contraire ils pourraient douter de la véracité du vol. Enfin, les objets volés sont probablement pour une part des objets possédés par l'entreprise mais prêtés à l'enquêté d'où l'espèce de contradiction dans le fait de se faire voler des choses importantes mais sans dommage. À l'opposé, on a des vols moins clairement caractérisés : ils ont été commis dans la rue, dans un commerce ou dans un centre de loisirs et sont consommés ; le dommage est important car il s'agit d'argent ou de portefeuilles. Lorsqu'il y a renvoi, c'est pour faire punir le voleur.

Du côté des volés au travail on compte tous les types de salariés : de l'ouvrier au cadre (ce qui n'inclut donc pas les indépendants, ni les inactifs, ni les chômeurs) ; ils ont donc des revenus corrects et vivent dans des quartiers qu'ils jugent moyens ; d'ailleurs ils sont 'sereins' (dans leur quartier ils ne craignent pas grand-chose bien que Préteceille le classe parmi les quartiers populaires). À l'opposé on a donc tous ceux qui ne sont pas salariés : les indépendants et les chômeurs, les étudiants, les retraités et les autres inactifs. Leurs revenus sont aux extrêmes de l'échelle moins de 800 ou plus de 5 600 € par mois, ils vivent aussi bien dans des quartiers qu'ils jugent agréables que difficiles.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 10 : Vols personnels ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de vols personnels, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

La première classe de volés (42,53% de l'échantillon) est constituée de ceux qui ont subi un vol, effectivement réalisé, pendant l'exercice de leur métier. Ils ont renvoyé ce vol à la police et ont même porté plainte, et ont surtout déclaré le méfait à leur compagnie d'assurance qui a remboursé et qui a donc donné satisfaction.

La seconde classe est plus petite (18,39% de l'échantillon), il s'agit des retraités, âgés de plus de 60 ans, habitant dans un quartier pavillonnaire, qui se sont fait voler leur portefeuille et l'argent qui était dedans. Ils ont eux aussi porté plainte à la police, qui sans avoir élucidé le vol leur a tout de même donné satisfaction.

La dernière classe qui ressort de cette analyse (39,08% de l'échantillon) n'est pas la plus importante : c'est celles des victimes d'une *tentative de vol* mais qui n'a pas abouti, de sorte que le dommage n'est pas très important. Du coup, l'enquête n'a renvoyé ce vol ni à la police, ni aux assurances.

Au final on a trois types de volés : deux cinquièmes d'entre eux se sont fait voler sur leur lieu de travail ; un petit cinquième est composé de retraités qui se sont fait dérober leur portefeuille ; pour les deux derniers cinquièmes, le vol en est resté à la tentative.

Les cambriolages

I. Les taux de cambriolages

	cambriolages	cambriolages des résidences principales
prévalence -%-	13,56 [11,44-15,68]	12,46 [10,42-14,50]
<i>multivictimation</i>	<i>1,32</i>	<i>1,30</i>
incidence -%-	17,95 [15,57-20,33]	16,15 [13,87-18,43]

Tableau 51 : Cambriolages ; prévalence, multivictimation, incidence (et intervalles de confiance)

On quitte maintenant les victimations individuelles pour venir à celles qui concernent l'ensemble du foyer, d'abord bien entendu le cambriolage.

13,56%¹⁰⁴ des ménages de Gonesse – soit quelque 1 200 foyers¹⁰⁵ – ont donc, d'après l'enquête – fait l'objet d'un cambriolage (*quelqu'un a-t-il pénétré chez vous sans autorisation, ou tenté de le faire, et volé quelque chose, ou essayé de le faire, que ce soit dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire, ou encore dans un local professionnel qui vous appartient*) au moins une fois en 2002, 2003, 2004.

Ce taux, nettement supérieur à celui observé en 2001 en Île-de-France, est aussi plus important que celui relevé deux ans après dans la même région. Il paraît en tout cas beaucoup plus élevé que ceux figurant dans les autres enquêtes disponibles, mais celles-ci ne retiennent généralement que les cambriolages de la résidence principale et seulement sur deux ans. Si l'on borne la comparaison à ce noyau dur du cambriolage, on obtient pour Gonesse une prévalence de 9,17%¹⁰⁶ sur deux ans, supérieure donc à toutes celles observées dans les enquêtes précédentes (tableau 52). Enfin, c'est aussi, d'au moins trois points, le taux le plus haut de ceux relevés dans tous les sites, y compris franciliens, participant à la présente campagne.

cambriolages au domicile sur deux ans	prévalences nationales	prévalences Île-de-France	prévalence urbaine
CESDIP, 1984-1985	4,66		
INSEE, EPCV, 1994-1995	3,50		
INSEE, EPCV, 1995-1996	3,57		
INSEE, EPCV, 1996-1997	3,16		
INSEE, EPCV, 1997-1998	2,71		
INSEE, EPCV, 1998-1999	2,72		
INSEE, EPCV, 1999-2000	2,53		
INSEE, EPCV, 2000-2001	2,45		
INSEE, EPCV, 2001-2002	2,80		
INSEE, EPCV, 2002-2003	2,50		
métropole régionale 1997- 98			3,03
Île-de-France 1999-2000		4,78	

Tableau 52 : Cambriolages de la résidence principale ; comparaison des prévalences (sur deux ans) selon les enquêtes¹⁰⁷ (%)

¹⁰⁴ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (22) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les cambriolages, vraisemblablement parce qu'ils réalisaient alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁰⁵ Entre 1 000 et 1 350.

¹⁰⁶ Entre 7,39 et 10,96.

¹⁰⁷ Les données figurant dans ce tableau diffèrent légèrement de celles publiées dans le rapport Île-de-France 2001 (Pottier, Robert, Lagrange, 2002) dans la mesure où l'on n'avait pas utilisé alors les pondérations INSEE dont il a été, au contraire, tenu compte ici comme dans le tableau annexé à Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

Si l'on revient maintenant à l'ensemble des cambriolages mentionnés à Gonesse, le nombre moyen de faits (multivictimation homogène) en trois ans est de 1,32¹⁰⁸ par ménage, ce qui donne une incidence de 17,95%. Ce résultat est encore nettement supérieur à celui observé en Île-de-France en 2001, et encore plus que celui relevé dans l'enquête 2003.

Au total, Gonesse présente des taux de cambriolages supérieurs à ceux observés dans les enquêtes, nationales et régionales, précédentes et les plus importants de cette enquête.

victimations	cambriolage
agressions tout-venant	7,35
agressions entre proches	2,21
agressions sexuelles	0,74
vols personnels	11,76
cambriolages	<i>n=136</i>
vols de voitures	24,26
vols dans/sur véhicules	33,09
dégradations/destructions de véhicules	30,88
vols de deux-roues	11,03

Lecture : 7,35% des victimes de cambriolages l'ont aussi été d'agressions tout-venant ...

Tableau 53 : Multivictimations hétérogènes

Certains cambriolés ont aussi subi, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations (multivictimations hétérogènes). Évidemment, ce risque varie selon la fréquence de chacune de ces autres victimations : ce sont donc les atteintes aux véhicules qui ont le plus de chances de menacer aussi le cambriolé.

II. Les circonstances

Dans cette enquête, le cambriolage vise presque toujours le domicile¹⁰⁹ ; les résidences secondaires et les locaux professionnels ne représentant chacun que 3,68% des cas¹¹⁰.

Les quatre cinquièmes des victimations ont eu lieu par effraction (83,09%) ; un tout petit nombre (2,21%) en pénétrant dans les lieux grâce à une fausse identité¹¹¹ ; 10,29% représentent de simples vols au domicile puisque le malfaiteur est entré par une porte ou une fenêtre laissée ouverte.

Malgré la consigne enjoignant aux enquêtés de ne mentionner qu'une fois le même incident, on peut se demander si certains cambriolages n'ont pas également été mentionnés comme vols personnels au domicile. Nous avons donc réalisé un test pour nous assurer que les enquêtés n'avaient pas déclaré deux fois un même événement : une fois dans les vols personnels et une autre fois dans les cambriolages. Pour mener ce test, nous avons procédé en quatre étapes. Premièrement, nous avons recherché les personnes ayant déclaré à la fois un cambriolage et un vol personnel durant les trois années d'enquête. Deuxièmement, parmi ces personnes, nous avons recherché celles qui avaient déclaré leur domicile principal comme lieu du dernier vol personnel. Troisièmement, parmi ces personnes à nouveau filtrées,

¹⁰⁸ 1,30 si l'on considère seulement la résidence principale. Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>3=4$.

¹⁰⁹ 89,71%, avec les annexes : 91,92%.

¹¹⁰ Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, la part du cambriolage domiciliaire est plus faible, et avec une ventilation toute différente entre le logement (36,5%) et ses annexes (43,8%). Les résidences secondaires étaient à 9,40% et les locaux professionnels à 7,30% (Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 23-25).

¹¹¹ Par exemple en se faisant passer pour l'agent chargé de relever le compteur d'eau.

nous avons recherché celles qui avaient donné la même année de victimation pour les deux incidents (cambriolage et vol au domicile). Enfin, quatrième, nous avons ensuite regardé si les personnes restantes avaient déclaré des caractéristiques (vol réalisé ou tentative) similaires pour les deux incidents. Ce n'était le cas que pour deux personnes à Gonesse. Il nous semble donc bien que les enquêtés ont choisi l'une ou l'autre des catégories, le taux de victimation est fiable. Dans un rapport ultérieur cependant, on pourra étudier ensemble ces deux modalités.

La moitié seulement des cambriolages (50,74%) ont finalement réussi¹¹². Les biens ne sont alors que rarement récupérés (11,59% des vols réussis). En fin de compte, la victime juge le dommage important presque une fois sur deux (43,38%). Le tiers des incidents ayant entraîné des dommages importants et la moitié de ceux accompagnés de dommages moyens correspondent à de simples tentatives ce qui confirme qu'elles peuvent causer des dégâts. On notera enfin que deux fois sur cinq (39,71%) la victime attachait une valeur sentimentale à l'objet dérobé¹¹³.

réactions à l'intrusion	CESDIP 1984-1985 national	métropole régionale 1997-1999	Île-de-France 1998-1999-2000	Gonesse 2002-2003-2004
désagréable durable	38,15	39,60	31,07	40,44
désagréable passager	35,90	52,10	54,25	56,62
peu important	25,90	8,30	14,69	2,94

Tableau 54 : Cambriolages ; réactions à l'intrusion, comparaison entre enquêtes (%)

Le cambriolage se distingue aussi des autres victimations matérielles par une dimension d'intrusion dans l'espace privé qui entraîne des réactions psychologiques plus ou moins durables, en tout cas très répandues. Les réactions observées à Gonesse montrent que les tentatives de cambriolages provoquent plus souvent un désagrément durable que les cambriolages effectifs.

	réactions à l'intrusion		
	désagréable durable	désagréable passager	peu important
cambriolage avec vol effectif	34,78	62,32	2,90
tentative de cambriolage	46,27	50,75	2,99
Ensemble	40,44	56,62	2,94

Tableau 55 : Cambriolages ; réactions à l'intrusion (%)

L'idée, ou la perspective de l'intrusion semble donc être aussi, voire plus, désagréable que l'intrusion effective. Ces conséquences durables, ne sont pas plus fréquentes dans les rares cas où cambrioleurs et cambriolés se sont rencontrés¹¹⁴ (41,18% des rencontres ont eu des effets durables et 47,06% des effets passagers). À Gonesse, et c'est une particularité, la représentation du cambriolage, la perception d'une tentative, provoquent autant de méfaits que sa réalisation effective.

On peut encore noter que les cambriolages diurnes sont plus fréquents que les nocturnes mais que le taux de réussite ne change pas beaucoup dans un cas et dans l'autre.

Au total, la structure des circonstances du cambriolage à Gonesse est assez singulière.

¹¹² La prise d'une fausse qualité semble la méthode la moins efficace ; évidemment, trouver une porte ou une fenêtre ouverte constitue, à l'inverse, le procédé le plus sûr.

¹¹³ C'est le syndrome du bougeoir de la tante Aglaé, éventuellement dénué de valeur marchande, mais apprécié comme souvenir de famille.

¹¹⁴ C'est-à-dire dans 12,5% des cas.

III. Les renvois

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

va à la police*	43,38
téléphone à la police	34,56
police déjà informée	2,94
police pas informée	17,65
dépose une plainte	41,18
taux d'élucidation	7,27
taux de satisfaction**	40,00

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de cambriolages, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 56 : Cambriolages ; renvoi à la police ou gendarmerie (%)

Le taux de plainte paraît de prime abord étonnamment faible¹¹⁵ : les enquêtes disponibles le situent plutôt autour des trois quarts des cambriolés¹¹⁶. Cependant, les autres enquêtes comptent tous les renvois à la police ou à la gendarmerie sans se soucier de discerner parmi eux les véritables dépôts de plainte : or, un bon nombre de cambriolés gonessiens se bornent à téléphoner aux services officiels sans se déplacer, une démarche qui ne permet pas de déposer formellement une plainte. Pourtant, parmi les cambriolages réussis, 40% des victimes se contentent de téléphoner. La véritable différence se situe entre ceux qui s'abstiennent de tout renvoi et ceux qui en font un, fût-ce seulement par téléphone : un quart des simples tentatives sont dans le premier cas et seulement 9% des cambriolages réussis¹¹⁷. Si l'on se borne aux cambriolages réalisés, on observe un taux de renvoi de près de 90%, supérieur aux scores des autres enquêtes, mais avec cette précision déjà rencontrée dans l'enquête francilienne de 2001 : 40 % des démarches sont un appel téléphonique exclusif de toute possibilité de dépôt de plainte.

raisons		cambriolages
non-renvoi -%-	pas la peine	25,00
	servi à rien	58,33
	ne regarde pas police	0,00
	autre	16,67
Renvoi -%-	recupérer bien volé	6,42
	faire punir	11,01
	ça ne se reproduise pas	22,94
	pour l'assurance	39,45
	il faut le faire	18,35
	autre	1,83

Tableau 57 : Cambriolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie.

L'abstention s'explique massivement par le fait que le renvoi n'aurait *servi à rien* (58,33%), on aperçoit là un fort scepticisme envers l'efficacité des interventions des services officiels ; un quart des enquêtés jugent, quant à eux, la démarche superflue (*pas la peine*).

¹¹⁵ Il varie selon la gravité des dommages : parmi ceux qui jugent le dommage important, 55,93% déposent plainte ; parmi ceux qui le jugent modéré, 37,21% le font et parmi ceux qui jugent qu'il n'y en a pas 20,59% déposent plainte.

¹¹⁶ Celui de l'enquête CESDIP des années 1980 se situe à 75,5% ; les différentes enquêtes INSEE de la fin des années 1990 le placent entre 73 et 81%.

¹¹⁷ Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, on relevait un taux de renvoi de 66,7% seulement, mais l'on retrouvait les niveaux habituels (81%) si l'on se bornait aux cambriolages réussis au domicile (Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000).

En revanche, parmi les renvoyants, c'est le souci de pouvoir faire ensuite une déclaration de sinistre qui prime largement¹¹⁸. Ils sont aussi nombreux que l'ensemble de ceux qui attendent une démarche de la police (pêle-mêle, récupérer ce qui a été volé, faire punir, prévenir d'autres cambriolages¹¹⁹). Ces déclarations sont-elles utiles ? Selon les statistiques officielles elles-mêmes, seuls 9% des cambriolages de résidences principales débouchent sur l'identification du cambrioleur¹²⁰. À Gonesse le taux d'élucidation déclaré est à cette aune (7,27%), bien que plus médiocre encore. La satisfaction envers la police, bien que minoritaire, est bonne (40%) au regard de ces résultats.

2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres à ces victimations.

En ce qui concerne l'enquête, il suffit d'enlever aux résultats du module 'cambriolage' les cas où il n'y a eu ni effraction ni entrée par ruse ou prise de fausse qualité, donc les vols simples au domicile. Ils ont déjà été pris en compte au titre des vols.

Du côté policier, la situation est plus compliquée : on peut retenir les index 27 (cambriolage des locaux d'habitation principale), 28 (cambriolage de résidence secondaire), 30 (cambriolage d'autres lieux), 31 (vol avec entrée par ruse en tous lieux).

Pour affiner la comparaison, nous distinguerons donc plusieurs agrégats.

cambriolages	ensemble	sauf entrée avec fausse qualité	domicile ou annexe sauf entrée avec fausse qualité
incidence 2002-03-04	1 054 – 1 430	1 038 – 1 412	966 – 1 329
taux de plainte -%	40,2	40,0	40,0
incidence apparente 2002-03-04	424 - 575	415 - 565	38- - 532
données policières 2002-03-04			
cambriolages & entrée par ruse	422		
cambriolages		422	
cambriolages de résidences principales			373
échantillon		1 003	
ménages gonessiens		8 652	

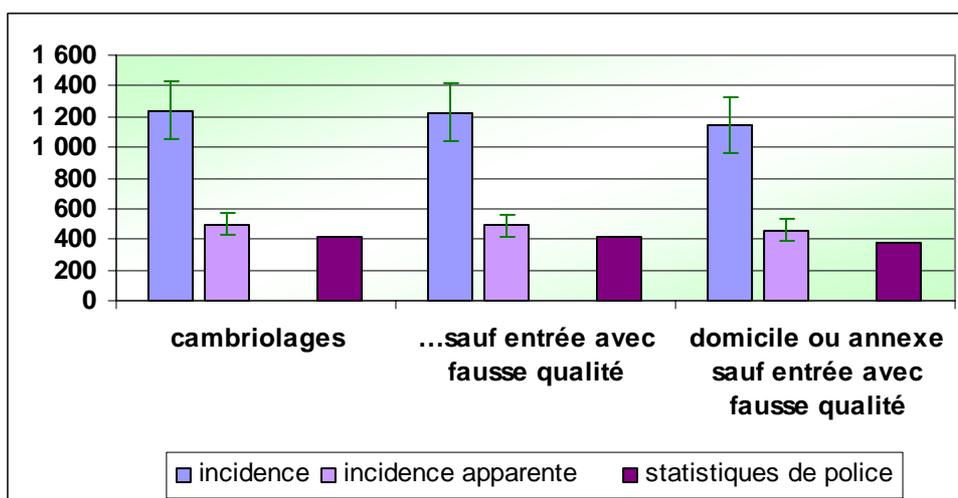
Tableau 58 : cambriolage ; comparaison entre enquête et statistique de police

Que l'on prenne la définition la plus extensive (ensemble des cambriolages) ou les seules effractions (à l'exception des entrées par ruse) ou seulement les effractions au domicile (sans entrée par ruse), les comptages policiers sont à peu près trois fois plus restreints que les données d'enquête (2,9 puis 2,9 et enfin 3,08). Mais, une fois encore, c'est le taux de plainte qui explique cette différence : si l'on se restreint au taux d'incidence apparente des cambriolages, alors les données de police entrent dans les intervalles de confiance de l'enquête.

¹¹⁸ Des enquêtes urbaines de la fin des années 1980 donnaient à cette motivation une prééminence encore plus marquée (Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991, 47).

¹¹⁹ Une raison particulièrement forte parmi les renvoyants qui n'ont pas éprouvé de dommage.

¹²⁰ Ministère de l'Intérieur, 2004



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 11 : Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

3. Les autres renvois

Le recours à l'assurance intervient près de deux fois sur trois (63,97%). Si le cambriolage a été réussi, la déclaration de sinistre se rencontre trois fois sur quatre ; en cas de simple tentative, elle reste à une fois sur deux, probablement des cas où l'essai d'intrusion a occasionné des dommages, par exemple à la porte. D'ailleurs, massivement, si l'on s'abstient de déclarer le sinistre, c'est parce que *ça n'en vaut pas la peine*, autrement dit que les dommages sont faibles ou inexistant. Cet ordre de grandeur des recours à l'assurance en cas de cambriolage consommé est supérieur à celui observé dans l'enquête CESDIP du milieu des années 1980, dans celle de l'INSEE pour 1994-1995, comme dans l'enquête Île-de-France 2001.

Les trois quarts de ceux qui se tournent vers leur assurance obtiennent finalement une indemnisation au moins partielle, ce qui représente seulement 47,06% de l'ensemble des cambriolés¹²¹, mais 59,42% de ceux pour qui le cambriolage a été effectif. Les trois quarts de ceux qui se sont tournés vers leur assurance en sont satisfaits et c'est la longueur des procédures et l'insuffisance de l'indemnisation qui chagrinent les mécontents.

S'adresser à un élu local (5,88%) n'est pas fréquent. En revanche, Gonesse est la commune dans laquelle on relève le plus fort taux de recours à la police municipale (22,79% des cambriolés), une proportion qui représente le double de ce qui avait été relevé en Île-de-France en 2001 mais qui est proche des résultats obtenus dans les autres communes franciliennes de cette campagne d'enquête.

IV. Les caractéristiques

Les caractéristiques individuelles des répondants n'ont pas ici de pertinence particulière s'agissant d'une victimation qui atteint tout le ménage ; on s'arrêtera seulement à des caractéristiques collectives du ménage.

Les cambriolés habitent plus fréquemment un quartier pavillonnaire et, personnellement, une maison individuelle (en tout cas, le HLM semble constituer la sorte d'habitat la moins exposée au cambriolage) ; les ménages nombreux sont relativement plus exposés que les autres ; les cambriolés sont

¹²¹ Les enquêtes CESDIP 1984-1985 et INSEE 1994-1995 parvenaient à des ordres de grandeur comparables (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999), tout comme l'enquête francilienne de 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002).

plus souvent propriétaires de leur logement (et d'une résidence secondaire) ; les chefs de famille des ménages cambriolés sont un peu plus souvent des indépendants ou des cadres. Le risque est légèrement augmenté à partir de la tranche de revenus (globaux du ménage) de 2 400 à 3 800 €. On retrouve là un constat habituel : le cambriolage est, de manière dominante, un risque de nanti, ou de relativement nanti, il touche les gens qui vivent « bourgeoisement » (famille nucléaire vivant confortablement dans un pavillon).

Lorsque les cambriolés habitent dans des habitations collectives, leur logement est situé au-dessus du troisième étage ; la présence d'un gardien, concierge ou digicode ne fait pas apparaître d'effet protecteur ; le cambriolage est surreprésenté dans les logements protégés soit que la protection soit inefficace, soit qu'elle soit postérieure au sinistre ; de même pour les mesures de surveillance ou le fait de laisser les lampes allumées.

L'ancienneté dans la région et dans le quartier n'immunise pas, bien au contraire. Les cambriolés sont plus nombreux à trouver insuffisante la présence policière dans leur quartier.

Les cambriolés connaissent plus fréquemment des parents et surtout des voisins qui ont été cambriolés. Il est difficile de savoir s'ils sont plus attentifs à tous les récits de cambriolage ou s'ils habitent une zone particulièrement exposée à ce risque.

À quelques petits détails près, le portrait du cambriolé gonessien ressemble à s'y méprendre à celui que nous avons dressé en 2001 pour son homologue francilien.

V. Comparaison des cambriolés selon les zones

On peut encore rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des cambriolages. La réponse est oui : il apparaît que les ZUS sont significativement sous-exposées au risque de cambriolage, comme nous pouvions le penser intuitivement, le cambriolage étant de manière dominante un risque de nanti.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
prévalence -%-	9,01	15,09	13,56	0,02 : oui

Tableau 59 : Cambriolages ; prévalences en ZUS et hors ZUS

Toutefois, ici non plus, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. C'est dans le second rapport que nous chercherons à construire une typologie de zones qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

VI. Types de cambriolés

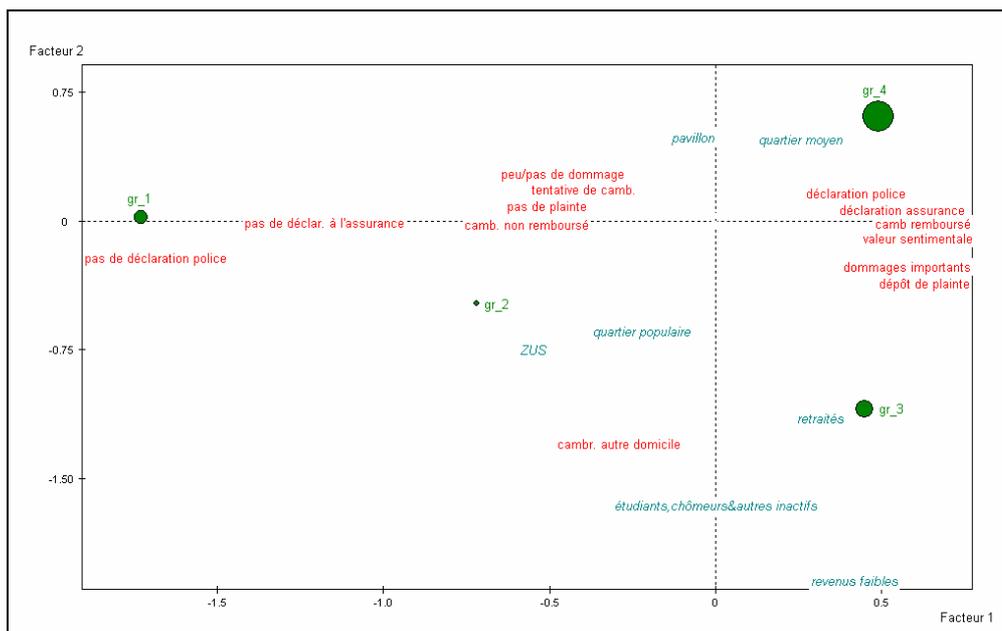
Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de cambriolages, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

Le premier facteur (30,20% de l'inertie totale) oppose les cambriolages qui n'ont pas été renvoyés à la police à ceux qui l'ont été. Ceux qui n'ont pas été renvoyés n'ont pas non plus donné lieu à information à l'assurance. Ce sont en effet des tentatives qui le plus souvent n'ont pas abouti. Il semble que ce soit souvent des cas où le cambrioleur ait été vu et se soit présenté sous une fausse identité mais ait probablement été reconnu avant qu'il ne puisse entrer. Ces tentatives de cambriolage n'ont donc pas causé de graves dommages, ni même n'ont conduit à prendre des précautions supplémentaires pour s'en prémunir. À l'opposé, on observe des cambriolages qui ont donné lieu à toute sorte de renvois : à la police, avec plainte et à l'assurance, avec remboursement. Ils ont été réalisés, le cambrioleur n'a pas été vu, mais il a causé de graves dommages.

Ceux qui subissent une simple tentative de cambriolage habitent en ZUS, dans un quartier classé comme populaire par Prêteceille, ils ne déclarent pas combien ils gagnent, ce qui peut signifier qu'ils préfèrent taire une somme trop modique pour en être fier, enfin ils sont prioritairement indépendants ou employés, mais peuvent aussi être intermédiaires ou ouvriers. À l'opposé, parmi ceux qui se font effectivement cambriolés, on trouve des "sereins": leur quartier ne leur cause aucune peur et ils le jugent agréable – il s'agit d'ailleurs d'un quartier pavillonnaire ou du centre ville ; ils gagnent des sommes importantes (les modalités les plus hautes de l'échelle proposées dans le questionnaire) et sont soit cadres soit retraités.

Le second axe (15,44% de l'inertie totale) oppose les cambriolages *d'un autre local que la résidence principale* à ceux subis dans la résidence principale et ses annexes. Les cambriolages commis dans d'autres résidences portent ou sur les résidences secondaires ou sur les locaux professionnels ; ils sont souvent multiples et se font par effraction. Ils en restent souvent à la tentative (qui reste cependant visible à cause des traces laissées sur le bâtiment) mais lorsqu'ils aboutissent, ils causent d'importants dommages, donnent lieu à dépôt de plainte (mais sans succès) mais pas à déclaration à l'assurance ; enfin ils ne poussent pas tellement à prendre des précautions supplémentaires – comme si elles avaient toutes été déjà prises. À l'opposé, les cambriolages du domicile et de ses annexes sont associés aux dommages moins importants mais aussi à des succès plus fréquents des cambrioleurs, et à des suites policières plus encourageantes (élucidation et satisfaction des enquêtés).

Les cambriolages des locaux autres que les résidences principales et leurs annexes frappent une population inattendue : elle vit en ZUS, dans un quartier qu'elle juge difficile et qui est classé comme populaire par Prêteceille, avec des revenus minimes. Comme la possession d'une résidence secondaire demande une certaine aisance non apparente dans ce profil, nous voyons deux types de populations qui puissent correspondre au schéma : ou bien ceux qui se font cambrioler dans les locaux professionnels (par exemple baraques de chantier) ou ceux qui ont une résidence au pays (Maghreb ou Portugal) qui aurait été cambriolée. Enfin certains indices laissent poindre le fait que les personnes aisées pouvant disposer d'une résidence secondaire tel qu'on l'entend plus classiquement sont de ce côté de l'axe : on y trouve en effet les plus gros revenus, les habitants de pavillons dans les quartiers pavillonnaires et les patrons. À l'opposé, ceux qui se font cambrioler leur résidence principale sont d'abord des cadres ou d'autres salariés, ayant des revenus médians à confortables, qui n'ont aucunement peur dans leur quartier, et qui vivent en centre ville.



Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de cambriolages, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

La première classe (18,38% de l'échantillon) est constituée de ceux qui ont subi une *tentative de cambriolage*, qui n'a pas causé d'importants dommages, de sorte qu'elle n'a donné lieu à renvoi ni à la police (ni donc à dépôt de plainte), ni à l'assurance ; ces enquêtés sont insatisfaits de leur quartier qu'ils veulent quitter à cause des problèmes de délinquance.

La deuxième classe est la plus petite (5,88% de l'échantillon) et la plus défavorisée : il s'agit de personnes vivant en ZUS et qui n'ont pas pu déclarer à l'assurance le cambriolage subi, sans doute parce qu'elles n'étaient tout simplement pas assurées, et qui n'ont donc pas été remboursées.

La troisième classe (25,75% de l'échantillon) comprend le quart de l'échantillon ; il s'agit des retraités, vivant très chichement (avec moins de 800 euros mensuels) mais dans un quartier qui ne leur inspire aucune crainte ; ils y observent cependant des désordres urbains. Le cambriolage a donné lieu à dépôt de plainte à la police.

Enfin la quatrième et dernière classe regroupe exactement la moitié de l'échantillon : ce sont les plus nantis qui subissent un cambriolage. Ils sont cadres, vivent eux-mêmes dans un pavillon, dans lequel on est entré par effraction, comme chez leurs voisins qui eux aussi ont été cambriolés. Le cambriolage a donné lieu à renvoi à la police et à l'assurance, laquelle a d'ailleurs remboursé le sinistre.

Au final on a quatre classes de cambriolés : une moitié est composée de gens relativement aisés qui ont subi un cambriolage par effraction remboursé par l'assurance ; un quart de retraités moins aisés que les précédents qui se plaignent plutôt à la police ; enfin le dernier quart est partagé entre un groupe qui a subi une simple tentative de cambriolage et un autre plus pauvre qui n'est pas assuré.

Les atteintes aux véhicules

Nous restons dans le cadre de victimations qui atteignent le ménage tout entier, mais cette fois-ci avec des fréquences jusqu'alors inusitées puisque, on va le voir, jusqu'au quart de la population peut être touché en trois ans par certaines atteintes aux véhicules. Dans ce domaine, l'enquête, comme celle menée en Île-de-France, a débordé les victimations normalement prises en compte dans les enquêtes françaises (vols de et dans les voitures) pour s'intéresser aussi à des atteintes souvent ignorées (dégradations de véhicules et vols de deux-roues).

I. Les taux d'atteintes aux véhicules

Indicateurs		vols de voitures	vols à la roulotte**	dégradations, destructions de véhicules	vols de deux-roues
prévalence -%-	Générale	17,35 [15,01-19,69]	25,72 [23,01-28,43]	23,13 [20,52-25,74]	6,98 [5,40-8,56]
	à Gonesse*	14,56 [12,38-16,74]	19,84 [17,37-22,31]	18,34 [15,94-20,74]	6,18 [4,69-7,67]
risque (ménages équipés) -%-	général	19,77 [17,14-22,40]	28,23 [25,31-31,15]	25,38 [22,56-28,20]	12,64 [9,87-15,41]
	à Gonesse*	16,59 [14,13-19,05]	21,77 [19,09-24,45]	20,13 [17,53-22,73]	11,19 [8,56-13,82]
multivictimation	générale	1,62	1,50	1,66	1,24
	à Gonesse*	1,68	1,54	1,73	1,19
incidence -%-	générale	28,12 [25,33-30,90]	38,68 [35,67-41,70]	38,38 [35,38-41,39]	8,67 [6,93-10,42]
	à Gonesse*	24,43 [21,77-27,09]	30,61 [27,76-33,46]	31,70 [28,83-34,58]	7,38 [5,76-9,00]
incidence des ménages à risque -%-	générale	32,05 [28,96-35,13]	42,45 [39,25-45,66]	42,12 [38,92-45,32]	15,70 [12,67-18,73]
	à Gonesse*	27,84 [24,88-30,80]	33,59 [30,53-36,65]	34,79 [31,70-37,88]	13,36 [10,52-16,19]

* On ne tient compte ici que des victimations de Gonessiens survenues à Gonesse

** On appelle ainsi les vols dans et sur les véhicules

Tableau 60 : Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence (et intervalles de confiance)

1. Les taux de vols de voitures

17,35%¹²² des ménages de Gonesse – soit quelque 1 500 foyers¹²³ – ont, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol de *voiture... ou encore de camionnette ou de camion utilisé à titre privé*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004. Cette prévalence dépasse considérablement celle relevée pour les vols de deux-roues.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années 1980, on avait enregistré des prévalences annuelles de 1,6% dans une commune de la banlieue parisienne, 5,2% dans une métropole régionale¹²⁴. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une prévalence biennale de 3,89%¹²⁵. En 2001 et plus encore en 2003, les résultats franciliens (portant eux sur trois ans) se situaient un peu en dessous de ceux observés ici (14,85% et 13,72%)¹²⁶. Ces enquêtes locales ne sont

¹²² Un nombre non négligeable d'enquêtés (14) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols de voitures, vraisemblablement parce qu'ils réalisaient alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹²³ Entre 1 300 et 1 700.

¹²⁴ Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

¹²⁵ Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

¹²⁶ Pottier, Robert, Zauberman, 2002 ; Heurtel 2004.

pas encore assez nombreuses ni assez convergentes pour délimiter des zones de consensus¹²⁷. On peut simplement faire remarquer que, dans l'enquête en cours, Gonesse se situe parmi les sites les plus victimés sous ce rapport.

La comparaison est d'autant plus ardue que l'équipement automobile des ménages varie selon les endroits et selon les époques. On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui déclarent une victimation (vol, dégradation,...) sur un véhicule, bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. 85,94% des ménages de l'échantillon sont finalement équipés avec 1,44 voiture, camion ou camionnette en moyenne par foyer (ce sont des taux importants). On détermine alors un taux de risque de 19,77%. La différence entre risque et prévalence est ici beaucoup plus modérée que pour les deux-roues car la voiture est beaucoup plus répandue.

En trois ans, le nombre moyen de faits (multivictimation) par ménage – qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues – se situe à 1,62¹²⁸, ce qui donne une incidence de 28,12% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 32,05%. On dépasse les incidences correspondantes pour les vols de deux-roues, du simple au triple pour l'incidence brute, du simple au double pour les ménages équipés. L'incidence gonessienne est très supérieure à celle observée en Île-de-France en 2001 (22,12%) et, si on la corrige par le taux d'équipement des ménages, on obtient alors des résultats plus alarmants encore.

Près d'un quart des ménages volés – 39 sur 174 – l'ont été en dehors de la commune de Gonesse. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 14,56%, le risque à 16,59%. Avec un nombre moyen de faits (multivictimation) de 1,68, l'incidence serait à 24,43% et elle grimperait à 27,84% si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols de voiture à Gonesse : il y manque ceux subis dans la commune par les non-Gonessiens. On peut seulement parler de victimation des Gonessiens à Gonesse. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols de voitures subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Gonessiens.

2. Les taux de vols à la roulotte

25,72%¹²⁹ des ménages gonessiens – soit quelque 2 200 foyers¹³⁰ – ont donc, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol ou d'une tentative de vol *d'un objet dans un véhicule ou d'une pièce de ce véhicule, telle que autoradio, rétroviseur ou roue...*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004. Considérablement supérieure à celle relevée pour les vols de deux-roues, cette prévalence dépasse aussi celle des vols de voiture.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans et sur les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années 1980, on avait enregistré des prévalences annuelles de 9% dans une commune de la banlieue parisienne, 17,1% dans une métropole régionale¹³¹. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une prévalence

¹²⁷ Les enquêtes nationales écrètent les particularités locales ; quand on ne peut pas les mobiliser, il est beaucoup plus ardu de fiabiliser des consensus.

¹²⁸ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>4=5$.

¹²⁹ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (33) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols à la roulotte, vraisemblablement parce qu'ils réalisaient alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹³⁰ Entre 170 et 190 milliers.

¹³¹ Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

biennale de 19,7%¹³². À titre de comparaison, notre enquête indique une prévalence biennale (2003-2004) de 16,75%. Sur trois ans, les résultats franciliens étaient de 18,80% en 2001 et 17% en 2003, nettement en deçà de ceux trouvés pour Gonesse. Mais de toute manière, les termes de comparaison disponibles ne sont pas encore assez nombreux ni assez convergents pour délimiter des zones de consensus. Pour les vols à la roulotte, la prévalence de Gonesse se situe parmi les plus élevées de celles observées sur tous les autres sites de la présente enquête.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et en ajoutant ceux qui déclarent une victimation sur un véhicule entre 2002 et 2004 bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : de nouveau, il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. 90,23% des ménages de l'échantillon sont finalement équipés avec 2,59 véhicules en moyenne par foyer. On détermine alors un taux de risque de 28,23%. La différence entre risque et prévalence est plus modérée que pour les deux-roues car ceux-ci sont moins répandus que la voiture. Cette fois encore, nous obtenons un résultat supérieur à celui (23,44%) observé en 2001 en région francilienne – où la motorisation était pourtant moindre en raison du plus faible équipement des Parisiens.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage – qui est plus élevé que celui des vols de deux-roues – se situe à 1,50¹³³, ce qui donne une incidence de 38,68% ; si on la calcule à partir du risque, elle monte à 42,45% (entre 39,25 et 45,66%). Ici encore, nous obtenons des résultats très supérieurs – tant pour la multivictimation que pour l'incidence ou pour l'incidence au risque – à ceux observés en Île-de-France en 2001.

Près des deux tiers des ménages volés – 170 sur 258 – l'ont été en dehors de la commune de Gonesse. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 19,84%, le risque à 21,77%. Avec un nombre moyen de faits de 1,54, l'incidence serait à 30,61% et elle grimperait à 33,59% si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols à la roulotte à Gonesse : il y manque ceux subis dans la commune par des non-Gonessiens. On peut seulement parler de victimation des Gonessiens à Gonesse. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols à la roulotte subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Gonessiens.

3. Les taux de dégradations et destructions de véhicules

Nous avons repris dans cette enquête une innovation de celle réalisée en 2001 en Île-de-France : l'examen des destructions et dégradations de véhicules. L'occasion a paru bonne de préciser l'ordre d'importance d'un phénomène souvent évoqué, non seulement dans la presse et le débat public, mais encore dans certaines monographies d'allure ethnographique¹³⁴. Mais, du coup, les résultats franciliens constituent notre seul terme de comparaison possible.

23,13%¹³⁵ des ménages de Gonesse – soit 2 000 foyers¹³⁶ – ont été victimes au moins une fois en 2002, 2003, 2004 d'un *acte de vandalisme (destruction ou dégradation)* sur un *véhicule quelconque appartenant à leur foyer*. Les taux franciliens examinés en 2001 et 2003 se situaient en

¹³² Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

¹³³ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que >4=5.

¹³⁴ La meilleure est certainement Esterle-Hedibel, 1997.

¹³⁵ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (50) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les dégradations et destructions de véhicules, vraisemblablement parce qu'ils réalisaient alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹³⁶ Entre 1 700 et 2 200.

deçà (18,91 et 17,63%). Les prévalences observées dans la présente enquête dans des communes de la banlieue parisienne donnent des résultats peu éloignés de ceux de Gonesse.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et en ajoutant ceux qui se déclarent victimes bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : là encore, il doit s'agir de ménages qui détenaient un véhicule au moment de l'acte de vandalisme, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 25,38%. On se trouve alors légèrement au dessus de l'ordre de grandeur observé en 2001 en Île-de-France et aussi de celui relevé dans les autres communes de banlieue parisienne participant à la présente campagne.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage – qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues et même que celui des vols de voitures ou des vols à la roulotte – se situe à 1,66¹³⁷, ce qui donne une incidence de 38,38% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 42,12%. On dépasse considérablement les scores relevés pour les vols de voitures et de deux-roues. L'incidence est aussi très supérieure à celle observée en Île-de-France en 2001¹³⁸.

Près des deux tiers des ménages victimes – 144 sur 232 – l'ont été en dehors de Gonesse. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 18,34%, le risque à 20,13%. Avec un nombre moyen de faits de 1,73, l'incidence serait à 31,70% et grimperait à 34,79% si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les destructions et dégradations à Gonesse : il y manque ceux subis dans la commune par des non-Gonessiens. On peut seulement parler de victimation des Gonessiens à Gonesse. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des dégradations et destructions subies par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Gonessiens.

4. Les vols de deux-roues

6,98%¹³⁹ des ménages de Gonesse – soit quelque 600 foyers¹⁴⁰ – ont donc, d'après l'enquête fait l'objet d'un *vol de moto, scooter, vélomoteur ou vélo* au moins une fois en 2002, 2003 et 2004. Les enquêtes franciliennes constituent le seul point de comparaison : celle de 2001 et de 2003 affichaient toutes deux une prévalence plus élevée (8,88 et 7,01% respectivement). La prévalence de Gonesse est en situation médiane par rapport à celles des autres communes de banlieue parisienne qui ont participé à l'enquête.

Tous les ménages ne sont pas détenteurs de deux-roues, tous ne sont donc pas soumis au risque de vol. On peut donc considérer, à côté du taux de prévalence, un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un deux-roues et en ajoutant ceux qui se déclarent volés ou qui déclarent une victimation sur un deux-roues bien que n'ayant pas mentionné la possession de deux-roues à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient un deux-roues au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On parvient à un taux d'équipement – bien supérieur à celui observé en Île-de-France en 2001 – de 53,54% de l'ensemble des ménages, avec en moyenne 2,05 deux-roues par foyer. Sur cette base, on observe un taux de risque (12,64%) considérablement plus élevé que la prévalence générale. Compte tenu des différences d'équipement, on tombe alors très en dessous des résultats franciliens (19,19% en 2001).

¹³⁷ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $>5=6$.

¹³⁸ Mais inférieure à celles des communes de banlieue parisienne dans la présente enquête.

¹³⁹ Ici, 5 enquêtés ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols de deux-roues, vraisemblablement parce qu'ils réalisaient alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

¹⁴⁰ Entre 460 et 740.

Les taux de risque dans les autres communes de la banlieue parisienne étudiés dans cette campagne sont légèrement supérieurs.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage se situe à 1,24¹⁴¹, ce qui donne une incidence de 8,67 % ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 15,70%. Tous ces taux sont nettement en dessous de leurs homologues franciliens. Les autres scores de banlieue parisienne sont plutôt supérieurs.

Près de deux cinquièmes des ménages volés – 27 sur 70 – l’ont été en dehors de la commune de Gonesse. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 6,18% et le risque à 11,19%. Avec un nombre moyen de faits de 1,19, l’incidence serait à 7,38% et grimperait à 13,36% si on la calculait à partir du risque.

On n’obtient pas pour autant les vols de deux-roues à Gonesse : il y manque ceux subis dans la commune par des non-Gonessiens. On peut seulement parler de victimation des Gonessiens à Gonesse. La suite de l’exploitation portera sur l’ensemble des vols de deux-roues subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Gonessiens.

5. Les multivictimations hétérogènes

Comme les autres victimes de l’échantillon, celles qui ont subi des atteintes à leurs véhicules peuvent aussi avoir pâti, au cours de la période d’enquête, d’autres victimations. Évidemment, ce risque de multivictimation hétérogène varie selon la fréquence propre à chaque victimation ; ainsi celui qui s’est vu voler sa voiture risque surtout d’avoir aussi subi d’autres atteintes aux véhicules.

Lors d’une enquête antérieure¹⁴², on s’était demandé si certains incidents n’avaient pas pu être mentionnés deux fois : une tentative de vol de voiture avec des dégâts pourrait ainsi être déclarée à la fois comme vol de voiture et comme vol à *la roulotte*. Pour se prémunir contre ce risque de redite, on a cette fois, comme pour l’enquête Île-de-France 2001, expressément demandé aux enquêtés de ne mentionner chaque incident que dans une seule sorte de victimation.

victimations	vol de voitures	vol à la roulotte	dégrad./ destruct. de voitures	vol de 2 roues
agressions tout-venant	10,92	8,14	9,91	10,00
agressions entre proches	2,30	2,33	2,16	5,71
agressions sexuelles	1,15	1,16	0,43	2,86
vols personnels	12,07	11,24	7,76	11,43
cambriolages	18,97	17,44	18,10	21,43
vols de voitures	<i>n=174</i>	32,95	27,59	31,43
vols dans/sur véhicules	48,85	<i>n=258</i>	42,24	41,43
dégradations/destructions de véhicules	36,78	37,98	<i>n=232</i>	35,71
vols de deux-roues	12,64	11,24	10,78	<i>n=70</i>

Le tableau se lit en colonne : 10,92% des victimes de vols de voitures l’ont aussi été d’agressions tout-venant ...

Tableau 61 : Multivictimations hétérogènes

II. Les circonstances

Les proportions de vols consommés sont comparables à ceux observés en Île-de-France en 2001 : une minorité pour les voitures – elles résistent assez efficacement à l’enlèvement sinon à

¹⁴¹ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d’habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que >3=4.

¹⁴² Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberger, 2000, 15.

l'intrusion ou à la dégradation – de très fortes majorités pour les soustractions d'objets ou d'accessoires ou encore celles de deux roues.

	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
réalisé -%-	31,61	69,38	sans objet	77,14

Tableau 62 : Atteintes aux véhicules ; degré de réalisation

Le vol de voiture intervient massivement la nuit, ce qui le distingue de celui de deux-roues¹⁴³. C'est un vol de proximité : il se produit près du domicile dans plus de trois quarts des cas (78,74%). Deux fois sur cinq, il se passe dans la rue, aussi souvent dans un parking ouvert qui ne doit pas toujours se distinguer beaucoup de la voie publique, rarement dans un parking fermé (6,90%), presque jamais (4,02%) dans un garage.

localisation -%-	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
quartier	61,49	54,26	54,74	55,71
reste de la commune	16,09	13,95	15,95	24,29
reste du département	11,49	13,18	13,36	10,00
reste de la région	7,47	12,40	12,93	5,71
ailleurs en France	2,30	6,20	3,02	2,86
à l'étranger	1,15	0,00	0,00	1,43

Tableau 63 : Atteintes aux véhicules ; localisation

Non seulement le vol de voiture échoue le plus souvent, mais encore les deux tiers des véhicules volés sont récupérés par leur propriétaire, le plus souvent endommagés. En fin de compte, une victime sur deux estime les dégâts importants et une sur trois les juge moyens. Non seulement, des véhicules retrouvés ont dû être endommagés, mais encore bon nombre de tentatives ont causé de sérieuses dégradations. Comme quoi, qu'on ne parvienne finalement pas à déplacer la voiture ne constitue pas pour son propriétaire une garantie suffisante : pour la protéger vraiment, il faut la retirer de l'espace public. Et ces résultats sont d'autant plus remarquables que l'on a interrogé à part sur les destructions ou dégradations de véhicules¹⁴⁴.

On ne s'étonne pas de l'importance des précautions prises à la suite de la victimation : 14,37% ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l'ont équipé d'un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 26,44% ont pris deux de ces mesures ; 39,08% une seule... finalement seuls 20,11% n'ont pris aucune initiative... encore les avaient-ils peut-être toutes essayées préalablement.

emplacement -%-	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
rue	40,80	39,53	49,57	28,57
parking ouvert	43,68	45,74	38,79	7,14
parking fermé	6,90	8,53	7,33	11,43
garage	4,02	1,16	0,86	17,14
ailleurs	4,60	5,04	3,45	35,71

Tableau 64 : Atteintes aux véhicules ; emplacement

Trois fois sur cinq, le vol à la roulotte se déroule la nuit, deux fois sur trois à proximité du domicile ; une fois sur deux, dans le quartier, deux fois sur cinq dans la rue. Comme le vol de

¹⁴³ Le vélo, surtout, est principalement soustrait de jour – il est vrai que la nuit, il est facile de le mettre à l'abri – c'est moins vrai pour les deux-roues à moteur.

¹⁴⁴ Un contrôle a permis de vérifier que les enquêtés avaient bien respecté la consigne de ne mentionner un même incident qu'une seule fois.

voitures, c'est une infraction de proximité qui prend place quand le véhicule est abandonné la nuit en stationnement. En revanche, il se distingue du vol de voitures et se rapproche de celui de deux-roues par son taux élevé de réussite (69,38%) : de même qu'il est plus facile d'emmener un vélo qu'une voiture, il est aussi plus facile de prendre l'autoradio que le véhicule tout entier. De plus, il n'est pas improbable que les vols à la roulotte qui échouent restent invisibles au propriétaire du véhicule. Évidemment, les chances de récupérer le bien volé sont insignifiantes. Les dommages sont cependant moins graves que pour les vols de voitures – importants dans le tiers des cas, moyens seulement dans près de la moitié – et les victimes sont moins nombreuses à prendre par la suite des précautions : 10,08% seulement ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l'ont équipé d'un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 22,87% ont pris deux de ces mesures ; 38% une seule... finalement un tout petit tiers n'en a pris aucune.

De façon assez triviale, ceux qui utilisent leur véhicule personnel pour aller au travail ont plus de chances de *se faire casser leur bagnole*, de même ceux qui doivent rentrer tard le soir et aussi ceux qui sortent assez souvent (surtout s'ils prennent leur voiture).

récupération -%-	Vols de voitures	vols à la roulotte	vols de deux-roues
avec dégâts	60,00	5,03	20,37
sans dégâts	5,45		7,41
pas récupéré	34,55	94,97	72,22

Tableau 65 : Vols à la roulotte, vols de deux-roues ; récupération

La catégorie *destructions et dégradations* est composée presque exclusivement de dégradations : les destructions n'excèdent guère un cas sur vingt (7,33%, ce qui représente tout de même 16 voitures et un vélo détruits). Ces atteintes interviennent, une fois sur deux, pendant que le véhicule est en stationnement la nuit (55,60%), deux fois sur trois à proximité du domicile (68,53%), le plus souvent dans la rue (49,57%¹⁴⁵) ou, plus largement, dans le quartier où l'on habite (54,74%). La répartition des dommages ressemble à celle des vols à la roulotte : ils sont neuf fois sur dix considérés comme importants (45,69%) ou moyens (45,26%) dans plus de la moitié des cas.

dommages -%-	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
importants	54,02	38,37	45,69	32,86
moyens	33,91	43,80	45,26	24,29
absents	12,07	17,83	9,05	42,86

Tableau 66 : Atteintes aux véhicules ; dommages

Massivement – 61,43% – les *vols de deux-roues* concernent des vélos ; les scooters représentent 10%, les motos 27,14% et les mobylettes seulement 1,43% (un seul cas)¹⁴⁶.

Le vol a généralement été consommé, sauf s'il s'agit d'un scooter.

Un vélo, un vélomoteur ou un scooter volé n'est pratiquement jamais récupéré ; c'est un peu moins vrai pour une moto que l'on a deux chances sur trois de retrouver... mais, dans presque tous les cas, les engins retrouvés sont abîmés.

Les bicyclettes sont plutôt volées de jour, alors que les engins à moteur le sont de préférence en soirée ou la nuit.

Plus que celle de deux-roues motorisés, la soustraction d'un vélo est un méfait de proximité, tout simplement parce que son rayon d'action est moindre.

¹⁴⁵ À quoi on peut probablement ajouter les 38,79% de *parkings ouverts*, vraisemblablement les stationnements en épi au pied des immeubles.

¹⁴⁶ En cas de multivictimation, on s'attache seulement à la plus récente, la seule à être décrite en détail par l'enquêté.

III. Les renvois

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvoi *	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
va à la police	62,07	80,00	37,60	31,03	35,71
téléphone à la police	8,05	9,09	2,71	5,60	5,71
police déjà informée	2,87	1,82	2,71	5,60	4,29
police pas informée	26,44	9,09	55,43	57,33	54,29
dépose une plainte	59,20	74,55	37,21	29,74	32,86
taux d'élucidation	5,51	8,00	8,11	13,27	15,63
taux de satisfaction**	37,01	46,00	32,43	31,63	43,75

*Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'atteinte aux véhicules, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

** Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 67 : Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)

Il existe une antinomie presque parfaite entre le vol de voiture et les dégradations : le premier est porté deux fois sur trois à la connaissance de la police, tandis que les secondes ne le sont qu'une fois sur trois. Quant aux vols à la roulotte ou à ceux de deux-roues, ils occupent une place intermédiaire. Pour autant, le dépôt de plainte n'est pas aussi systématique qu'on pourrait l'imaginer (et qu'on l'observait d'ailleurs dans des enquêtes locales plus anciennes). Comme en Île-de-France, il faut tenir compte des tentatives : si l'on se borne aux vols de voiture consommés, on arrive à un renvoi général quasi-systématique et à un taux de plainte qui tutoie les trois quarts¹⁴⁷. Ce mécanisme ne joue guère pour les autres atteintes aux véhicules pour lesquelles les tentatives occupent une place beaucoup moins remarquable.

raisons		vols de voiture	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
non renvoi -%-	pas la peine	28,26	42,66	38,35	47,37
	servi à rien	56,52	49,65	51,88	50,00
	ne regarde pas la police	4,35	0,00	4,51	0,00
	autre	10,87	7,69	5,26	2,63
renvoi -%-	recupérer le bien volé	9,52	5,45		23,33
	pour l'assurance	43,65	46,36	44,44	23,33
	dégager sa responsabilité	6,35			0,00
	faire punir	12,70	8,18	14,44	23,33
	il faut le faire	13,49	15,45	12,22	10,00
	que ça ne se reproduise pas	11,11	20,91	22,22	20,00

¹⁴⁷ La déperdition entre les deux concerne peut-être les véhicules récupérés après une première démarche à la police, mais avant qu'on ait eu le temps de formaliser sa plainte.

autre	3,17	3,64	6,67	0,00
-------	------	------	------	------

Tableau 68 : Atteintes aux véhicules ; raisons de non renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie

En tout cas, les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime (de vols de voitures) de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : plus de la moitié de ceux qui s'abstiennent jugent que cette démarche *n'aurait servi à rien* (56%) et près de la moitié de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre (44%). L'autre raison invoquée par les abstentionnistes est la faible importance du dommage causé (*pas la peine*, 28%).

L'élucidation est presque absente. Au reste, les trois quarts des renvoyants ne sont même jamais informés des suites de leur affaire. Cette proportion paraît curieusement élevée si l'on tient compte de la proportion des véhicules finalement récupérés. Si l'on se limite aux vols consommés, le taux d'information sur les suites s'améliore – il passe du quart à la moitié – mais il reste toujours inférieur à la proportion de victimes qui récupèrent leur véhicule... sauf à supposer qu'une partie de ces récupérations s'opère sans intervention policière.

Le renvoi est beaucoup moins vigoureux pour les vols à la roulotte : l'attitude la plus répandue consiste à ne faire aucune démarche. Les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : presque la moitié de ceux qui s'abstiennent jugent que cette démarche *n'aurait servi à rien* et presque la moitié de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre.

Pour les *dégradations et destructions de véhicules*, le renvoi à la gendarmerie ou à la police est au plus bas ; la moitié de ceux qui n'entreprennent aucune démarche justifient leur inaction par leur scepticisme envers l'intervention policière, et un autre gros tiers par la faible importance de l'incident. Pourtant l'élucidation est ici importante : elle bondit à... 13,27% des contacts avec la police. C'est peut-être que la victime informe la police lorsqu'elle sait qui mettre en cause. Pourtant, le taux de satisfaction de ceux qui ont fait une démarche est le plus bas de toutes les atteintes aux véhicules. Parmi ceux qui renvoient, la principale raison avancée pour ce geste est de disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration à l'assurance. Ces nuances sont à mettre en relation avec le caractère apparemment *gratuit* de la dégradation de véhicule, aussi avec sa forte répétition. Elle exaspère encore plus que le vol. Voici finalement une victimation où police et gendarmerie sont, globalement, pratiquement hors course.

En matière de renvoi, les vols de deux-roues tranchent avec ceux de voitures : presque deux fois plus souvent, la police ou la gendarmerie n'en sont tout simplement pas informées, et c'est particulièrement vrai quand il s'agit d'un simple vélo. Par voie de conséquence, la plainte est ici beaucoup plus rare ; même si elle monte un peu quand le vol a été consommé. Ceux qui s'abstiennent de toute démarche invoquent un peu moins souvent qu'en cas de vol de voiture l'inefficacité du renvoi (*servi à rien*), et plus souvent son caractère superflu (*pas la peine*). Autrement dit, ils sont surtout dissuadés par la passivité qu'ils anticipent chez le policier devant un vol de deux-roues¹⁴⁸. Les raisons des renvoyants ne sont pas clairement tranchées. L'élucidation est à son maximum – 15,63% des déclarants – et la satisfaction aussi. Cette satisfaction de la population gonessienne concernant l'action de la police en matière de deux roues est une exception.

2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres à ces victimations.

¹⁴⁸ D'ailleurs, deux fois sur trois, les renvoyants n'entendent plus jamais parler de leur affaire.

Du côté de l'enquête, les données sont extraites des différents modules concernant les atteintes aux véhicules. On soustrait seulement des vols de deux roues ceux de vélos qui ont déjà été pris en compte dans la comparaison concernant les vols.

Du côté des comptages policiers, on retient les index 35 (vols d'automobiles), 37 (vols à la roulotte), 38 (vols d'accessoires sur des véhicules à moteur immatriculés), 68 (destructions, dégradations de véhicules privés), 36 (vols de véhicules motorisés à deux roues).

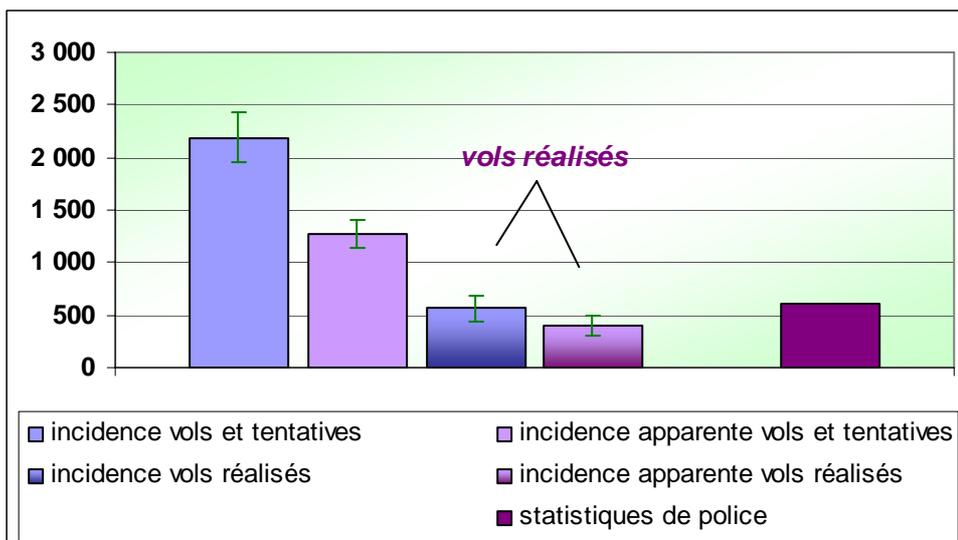
atteintes aux véhicules	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	total (vols de voitures + vols à la roulotte + dégradations destructions)
incidence 2002-03-04	1 958 – 2 424	429 – 693	2 401 – 2 895	2 544 – 3 045	6 903 – 8 364
taux de plainte %	58,2	71,4	37,7	28,3	
incidence apparente 2002-03-04	1 140 – 1 411	306 - 495	905 – 1 091	719 – 861	2 764 – 3 363
données policières 2002-03-04		610	488*+371**=859	380	1 849
échantillon ménages gonessiens			1 003		
			8 652		

* vols à la roulotte ** vols d'accessoires¹⁴⁹

Tableau 69 : Atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

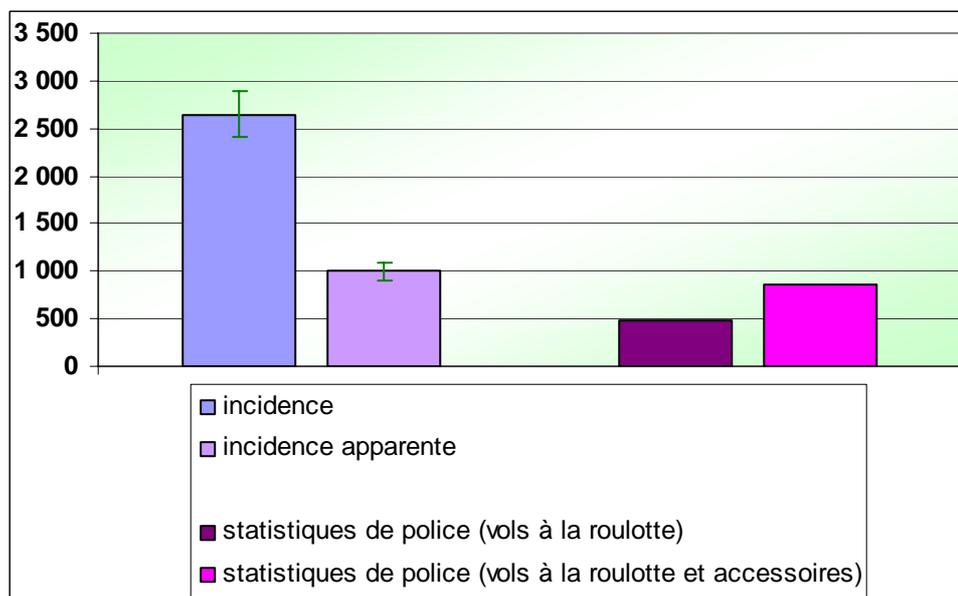
La différence entre les indications policières et celles de l'enquête est très élevée pour les vols de voitures : celle-ci révèle 3,6 fois plus de faits que celle-là. Et l'on ne peut pas l'expliquer seulement par la propension au renvoi : les données policières restent en dessous du nombre de cas où les enquêtés disent avoir déposé plainte (rapport de 1 à 2,09). En fait, le mystère se dissipe si l'on retient seulement dans l'enquête les vols consommés : alors les données policières entrent dans l'intervalle de confiance des données d'enquête. En revanche, elles sont alors supérieures à l'incidence apparente. Cela implique que les policiers puissent compter des vols de voiture sans plainte. Peut-être comptent-ils comme vol de voiture des traitements d'épaves pour lesquelles il n'y a pas eu de dépôt de plainte formels. Une hypothèse a plus de poids : on peut imaginer que l'on observe les effets statistiques d'un "nettoyage systématique des livres" consistant, lorsqu'on arrête un suspect, à chercher systématiquement s'il n'est pas l'auteur d'affaires antérieures qui n'avaient pas été élucidées et à dresser autant de procédures distinctes que l'on trouve de faits.

¹⁴⁹ La distinction n'est pas très claire pour les déclarants : un autoradio volé dans le véhicule sera compté comme vol d'accessoire par la police. Il se peut aussi que certaines tentatives de vols ayant occasionné des dégâts au véhicule soient considérées comme des dégradations et non comme des vols à la roulotte.



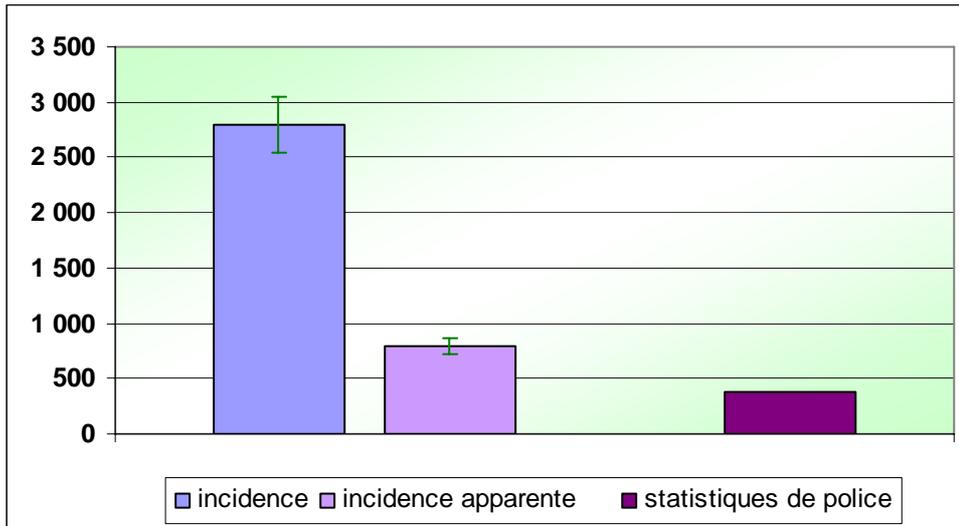
Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance
 Figure 13 : Vols de voiture ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Pour les vols à la roulotte, les données d'enquête sont encore une fois très supérieures aux données policières (3,08). Ces dernières se situent même légèrement en dessous de ce que les enquêtés disent avoir rapporté à la police (incidence apparente). C'est donc probablement que bon nombre de ces volés ont cru déposer plainte formellement auprès des autorités policières mais que leurs déclarations sont restées en main courante.



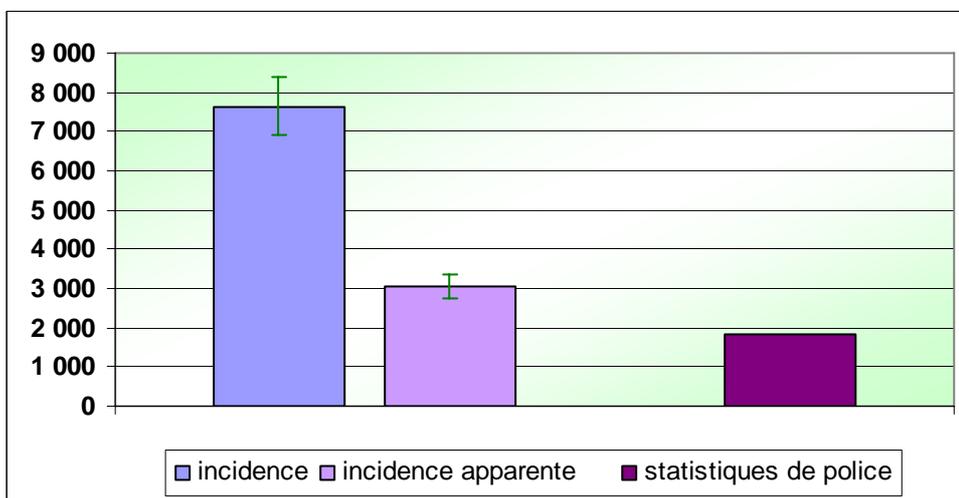
Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance
 Figure 14 : Vols à la roulotte ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

On observe à peu près la même chose pour ce qui concerne les dégradations et destructions de véhicules. Les données d'enquête permettent d'estimer qu'il y en a eu 7,35 fois plus que celles qui figurent dans les données policières, mais si on rapporte l'estimation à l'incidence apparente, il reste une importante fraction de dégradations (2,08 pour 1) déclarées comme ayant donné lieu à une plainte qui ne figurent pourtant pas dans les données policières. À nouveau, pour ces atteintes courantes, les victimes pensent probablement avoir déposé plainte mais souvent leur déclaration n'a fait l'objet que d'une main-courante.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance
 Figure 15 : Destructons et dégradations de véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

On peut se demander si des glissements ne sont pas possibles entre ces différentes catégories : la police pourrait ainsi ranger dans l'index "dégradation" ou même dans "vol à la roulotte" un incident peu caractérisé que l'enquêté classe parmi les tentatives de vol de voiture. Aussi avons-nous tenté une comparaison sur l'ensemble des atteintes aux véhicules à quatre roues. Le résultat n'est pas très concluant : la distance reste importante entre enquête et données policières (rapport de 1 à 4,13) et la propension au renvoi ne suffit pas à l'expliquer puisque le score policier demeure en dessous du nombre de cas pour lesquels les victimes ont indiqué avoir déposé plainte.



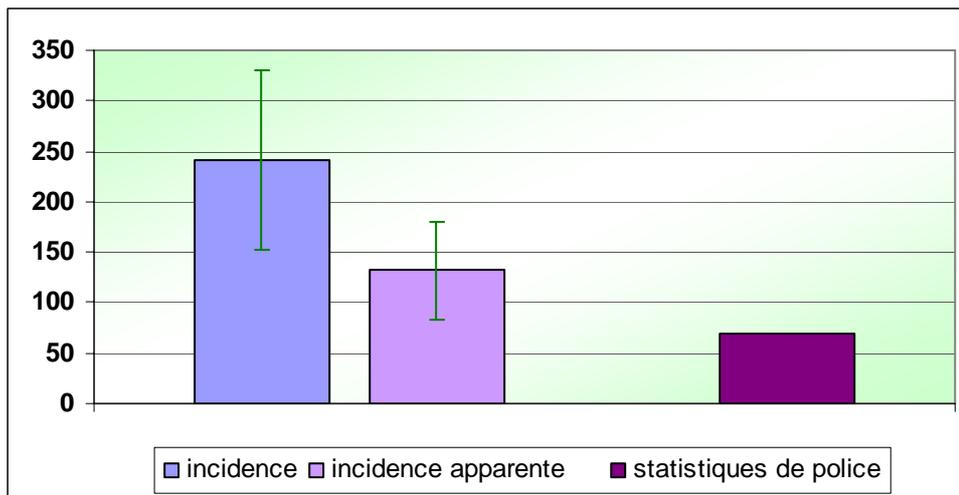
Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance
 Figure 16 : Atteintes aux véhicules (somme des vols de voitures, vols à la roulotte et dégradations/destructions de véhicules) ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Si maintenant on s'intéresse au vol de deux roues à moteur, on observe classiquement que les données d'enquête sont supérieures aux données policières (3,5 fois) puis que la propension à la plainte ne permet pas d'expliquer la totalité de la différence : les données policières restent en dessous de l'intervalle de confiance des données d'enquête. Dans ce cas, on peut probablement faire

l'hypothèse que le petit nombre de faits observés aussi bien du côté de la police que de l'enquête rend les résultats erratiques.

vols de deux roues à moteur	ensemble
incidence 2002-03-04	153 – 330
taux de plainte -%-	54,6
incidence apparente 2002-03-04	84 – 180
données policières 2002-03-04	69
échantillon	1 003
ménages gonessiens	8 652

Tableau 70 : Vols de deux roues ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 17 : Vols de deux-roues à moteur ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

3. Les autres renvois

Le *vol de voiture* est déclaré à l'assurance plus de deux fois sur trois, et quatre fois sur cinq lorsqu'il est réalisé. Si la déclaration n'est pas faite, c'est massivement parce que cela n'en vaut *pas la peine*. Probablement la voiture a-t-elle été retrouvée avant que la procédure n'ait pu être lancée. Le remboursement est fréquent (trois fois sur quatre) et les assurés sont satisfaits de leur compagnie dans les mêmes proportions (mais la plupart ne sont que « assez satisfaits »). Ceux qui ne sont pas satisfaits de leur assurance lui reprochent de les avoir mal remboursés.

Pour les *vols à la roulotte*, la déclaration est plus rare, elle n'a même pas lieu une fois sur deux (41,86% des cas). L'argument massif qui explique l'abstention est que cela n'en valait *pas la peine* : l'objet du larcin était trop petit pour mériter la peine d'une déclaration. Mais ceux qui le déclarent font bien, les trois quarts d'entre eux sont remboursés ; le taux de satisfaits n'atteint pourtant que 70 % : la moitié de ceux qui ne sont pas satisfaits trouvent qu'ils n'ont pas été assez remboursés.

Les *dégradations et destructions* ne sont guère plus transmises à l'assurance que les vols à la roulotte (45,69%). À nouveau, ceux qui ne le font pas expliquent qu'ils s'épargnent cette peine inutile (63,11%). Ceux qui le font ont leur raison : seul un quart n'est pas remboursé, du coup, les trois quarts des déclarants sont satisfaits de leur assurance.

Enfin, comme nous l'avons vu, les assurances ne sont que rarement – comparativement au cas des voitures – informées d'un *vol de deux roues* (32,86% des cas). Pour les trois quarts des volés, ce n'est pas la peine, et d'ailleurs, même parmi ceux qui le déclarent, seuls 56,52% sont remboursés.

Cette sorte d'accord sur l'inutilité des renvois à l'assurance a pour conséquence que la satisfaction est bonne (plus de 65%) : on n'obtient rien, mais on n'attend pas davantage.

Aucune de ces quatre victimations ne fait l'objet d'une information systématique à la mairie (tous les taux sont inférieurs à 10%). La police municipale est informée d'un cinquième des vols de voiture, mais rarement des autres méfaits (tous les taux restent autour de 10%).

IV. Les caractéristiques des victimes d'atteintes aux véhicules

Étant donné l'ampleur des victimations dont il est ici question, les ménages qui en sont victimes sont des ménages assez médians, au sens statistique du terme : ce sont les ménages qui se trouvent à la médiane de toutes les variables.

Ainsi, sont plus exposés au *vol de voitures* les ménages dont le chef est actif et, parmi les actifs, ceux – indépendants, cadres, intermédiaires – qui ont le meilleur statut. Le risque augmente à partir de la tranche de 2 400 à 3 800 € de revenus par ménage.

On retrouve les mêmes caractéristiques pour les ménages victimes de *vols à la roulotte* (surreprésentation des actifs, des cadres, des revenus à partir de la tranche de 2 400 à 3 800 €).

Il en va de même si l'on observe ensuite les victimes de *dégradations et de destructions de véhicules*. On y rencontre aussi une surreprésentation des nantis – indépendants et cadres – peut-être parce qu'ils possèdent davantage de véhicules par ménage – ce qui accroît les risques – et en outre des hauts de gamme, qui attirent davantage les vandales.

Pour les victimes de *vols de deux-roues*, le tableau est un peu moins net, mais pas fondamentalement différent : parmi les ménages volés, on en trouve, en valeur relative, un peu plus dont les chefs de famille sont cadres ou intermédiaires (et évidemment moins de retraités). Mais l'équipement en deux-roues suit l'échelle des revenus (laquelle peut dépendre de la taille du ménage).

Ceci dit, le profil dominant que laissent apparaître les tris peut cacher des profils dominés que seule l'analyse multivariée sera capable de révéler ultérieurement.

V. Comparaison des victimes d'atteintes aux véhicules selon les zones

On peut enfin rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des atteintes aux véhicules. Comme pour la plupart des variables étudiées précédemment, les différences ne sont cependant pas significatives.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
vol de voiture	14,41	17,72	17,35	0,25 : non
vol à la roulotte	22,97	26,38	25,72	0,31 : non
dégradation, destruction	25,68	22,44	23,13	0,31 : non
vol de deux roues	5,86	7,22	6,98	0,48 : non

Tableau 71 : Atteintes aux véhicules ; prévalences en ZUS et hors ZUS (%)

Sans que les différences soient significatives, nous observons que seules les dégradations et destructions de véhicules ont lieu plus souvent que la moyenne en ZUS ; pour les trois autres atteintes, ce sont les habitants qui n'habitent pas en ZUS qui en ont le plus souffert.

Mais peut-être les habitants de ZUS sont-ils simplement moins équipés que les autres, ce qui expliquerait la protection relative dont ils semblent bénéficier ?

	proportion de ménages équipés -%-			nombre moyen par foyer*		
	ZUS	non ZUS	ensemble	ZUS	non ZUS	ensemble
voitures, camions, camionnettes	77,93	90,68	87,74	1,27	1,45	1,41
deux roues	45,50	57,87	55,23	1,66	2,05	1,99
tout véhicule	84,68	93,04	91,13	2,06	2,69	2,56

* Le nombre moyen de véhicules par foyer est calculé parmi les personnes déclarant posséder un véhicule (voiture et/ou deux roues) à la date de l'enquête

Tableau 72 : Équipement en véhicules ; taux d'équipement et nombre moyen de véhicules en ZUS et hors ZUS

Cette hypothèse n'est pas absurde : les habitants de ZUS sont en effet moins équipés. Elle mérite donc d'être testée plus avant en comparant les taux de risque selon que les enquêtés habitent ou non en ZUS.

Malheureusement, les différences que l'on observe ne sont toujours pas significatives. Cependant, les risques de dégradations sont toujours plus forts dans la ZUS qu'en dehors ; les différences de victimations entre ZUS et non ZUS concernant les autres atteintes aux véhicules sont atténuées lorsque l'on utilise les taux de risque.

	ZUS	non ZUS	ensemble
vol de voiture	18,50	19,54	19,77
vol à la roulotte	27,13	28,35	28,23
dégradation, destruction	30,32	24,12	25,38
vol de deux roues	12,87	12,47	12,64

Tableau 73 : Atteintes aux véhicules ; taux de risque en ZUS et hors ZUS (%)

Toutefois, ici aussi, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. Là encore on cherchera à construire une typologie de zones qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

VI. Types de victimes d'atteintes aux véhicules

Pour chaque sorte d'atteinte aux véhicules, les modalités peuvent varier et aussi les façons de réagir des victimes. On doit ainsi pouvoir répartir ces dernières selon différents profils. Pour essayer de les distinguer, on procède, pour chaque sorte d'atteintes aux véhicules, selon la méthode utilisée pour les agressions.

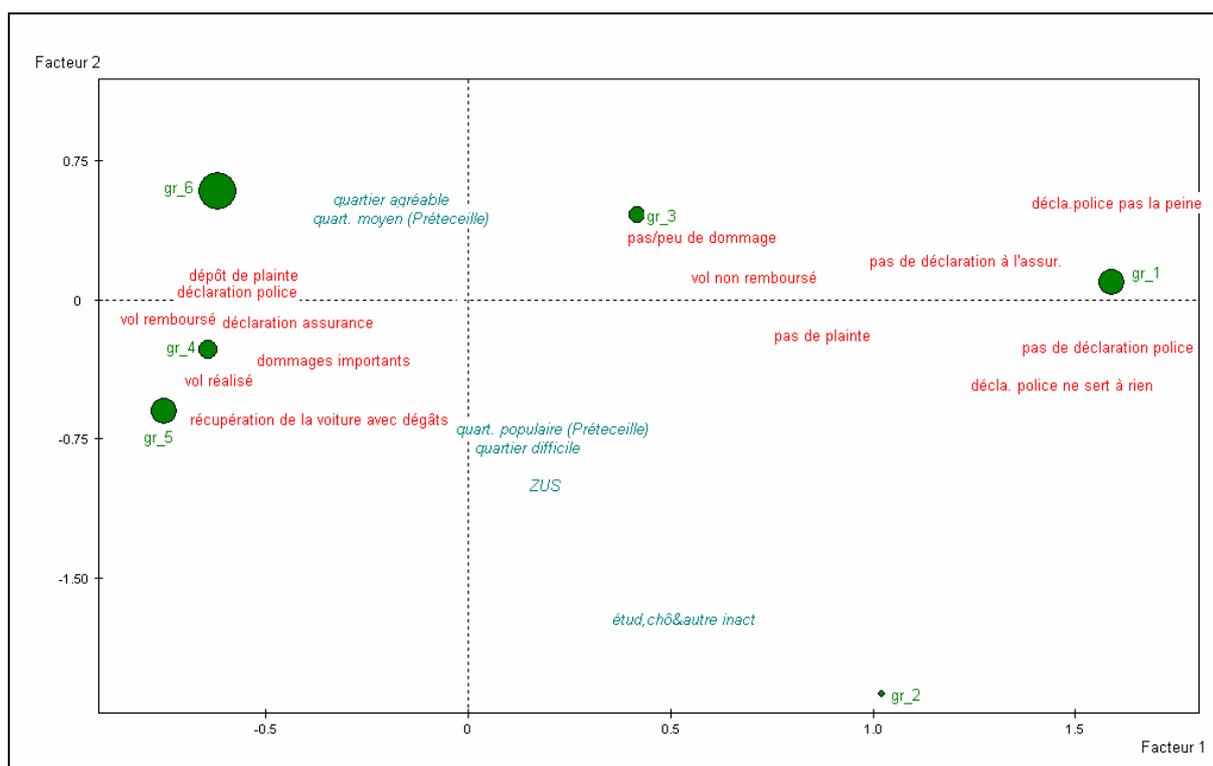
1. Les vols de voitures

Le premier axe (28,71% de l'inertie) oppose les vols qui *n'ont pas été déclarés à la police* à ceux qui l'ont été. Ceux qui n'ont pas été déclarés à la police sont, bizarrement, les plus graves : ils ont eu lieu dans le quartier, ils ont été réalisés, la voiture n'a pas été récupérée ou lorsqu'elle l'a été ce fut avec des dommages importants. Enfin, le vol n'a pas non plus été déclaré à l'assurance. À l'opposé les vols qui ont été renvoyés à la police se caractérisent surtout par le fait qu'ils n'ont pas eu lieu dans le quartier de la victime, qu'ils se sont souvent arrêtés au stade de la tentative, qu'ils n'ont pas provoqué de dommages trop importants. Pourtant ils ont donné lieu à dépôt de plainte (sans élucidation) et à déclaration à l'assurance qui a donné satisfaction.

Les victimes qui n'informent pas la police vivent en ZUS, souffrent des désordres urbains et jugent leur quartier moyen ou difficile, il est classé comme populaire par Prêteceille. Lorsqu'ils sont actifs, les enquêtés victimes de vols de voitures sont artisans ou ouvriers, lorsqu'ils ne le sont pas, étudiants ou retraités. À l'opposé, les victimes qui informent la police d'un vol sont des pères inquiets : ils sont actifs occupés comme cadres, employés ou intermédiaires, ils gagnent entre 400 et 2 400 € mensuels et jugent leur quartier agréable.

Le second axe (15,59% de l'inertie) porte sur les vols où la voiture a pu être récupérée, et oppose les vols qui ont *laissé le véhicule indemne* à ceux qui ont *causé des dommages*. Les vols qui l'ont laissé indemne n'ont pas été suivis d'un renvoi à la police, et donc encore moins à un dépôt de plainte, pas plus qu'ils ne l'ont été d'une information à l'assurance. Dans les deux cas, on reste inerte parce que l'incident est trop bénin pour justifier des démarches. À l'opposé les voitures récupérées endommagées poussent la victime à porter plainte et à informer l'assurance (sauf lorsqu'elle n'est pas assurée), qui rembourse le dommage ce qui satisfait la victime.

Qui sont-elles, justement, ces victimes ? Celles qui récupèrent leur voiture sans dommage appartiennent à des ménages à revenus moyens (entre 2 400 et 3 800 € mensuels) ou qui refusent de répondre à la question de leurs revenus, qui ont peur dans les transports en commun et qui jugent leur quartier moyen. En outre, elles vivent dans des HLM, dans des grands ensembles ; il s'agit d'employés, d'ouvriers ou de retraités. À l'opposé celles qui retrouvent leur voiture endommagée sont des chômeurs, des étudiants et 'd'autres inactifs' (*i.e.* femmes au foyer) ; elles souffrent des désordres urbains.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 18 : Vols de voitures ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de vols de voiture, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

La première classe comporte un gros cinquième de l'échantillon (21,26%), elle est constituée des *victimes amères d'une tentative de vol* de voiture, qui n'a pas causé de dommages bien graves et

qui par conséquent n'a donné lieu à renvoi ni à la police nationale – qui dans le même temps est dépréciée parce qu'inutile – ni aux assurances.

La seconde classe est toute petite (4,02% de la population), elle regroupe des chômeurs, étudiants et autres inactifs à très faibles revenus (entre 400 et 800 euros mensuels) qui ont subi un vol mais ne l'ont pas déclaré ni à la police ni à l'assurance pour la simple raison qu'ils n'étaient pas assurés. Ce sont *des pauvres non assurés*.

La troisième classe (10,92% de la population) est constituée de ceux qui préviennent la police du vol qu'ils ont subi même si ce dernier ne leur a pas causé d'importants dommages, mais surtout dans l'espoir que l'auteur du vol sera puni ; ils ne déclarent pas pour autant à leur assurance. Ce sont *des punitifs*.

La quatrième classe (13,22% de l'échantillon) est composée de ménages vivant dans un milieu assez difficile (c'est ainsi qu'ils le qualifient, ils souffrent en outre des désordres urbains et Préteceille classe leur quartier comme populaire) mais qui se sont fait voler leur voiture sur leur lieu de travail ou ailleurs. Ils ont informé la police et l'assurance et ont été remboursés pour les dommages certains que le vol leur a causé. Ce sont les victimes de *vol de voiture au travail*.

La cinquième classe représente un cinquième des cas (20,69% de l'échantillon). Il s'agit de victimes plus aisées qui habitent un quartier pavillonnaire ; ils sont plutôt retraités. Ils ont informé la police et même déposé plainte, celle-ci a élucidé le vol et même parfois récupéré le véhicule (mais dans ce cas avec d'importants dommages). D'autre part, ils ont aussi informé leur assurance qui les a remboursés des dommages subis. On comprend que ce groupe soit satisfait et de sa police et de son assurance. Ce sont des *volés satisfaits*.

Enfin, le dernier groupe contient un petit tiers de l'échantillon (29,89%). Il regroupe des victimes d'une tentative de vol n'ayant pas abouti, ce en quoi il ressemble au premier groupe, mais la différence est qu'ici les volés sont satisfaits de l'action des services de police et de l'assurance qui ont tous deux été informés de la tentative. Ce sont des *victimes d'une tentative de vol*. Ils vivent dans le centre ville confortable de Gonesse.

Au final on a une classification variée en six classes : les victimes amères (un petit quart) et les victimes satisfaites (un gros quart) d'une tentative de vol ; ensuite les victimes de vol réalisés se distinguent en deux ensembles : celles qui se font voler chez elles et étaient bien assurées, celles qui se font voler au travail et qui elles aussi étaient bien assurées. Enfin on a deux groupes de petite taille : le premier est celui des volés qui préviennent la police mais pas leur assurance et le second celui des pauvres non assurés.

2. Les vols à la roulotte

Le premier axe (24,11% de l'inertie totale) *oppose les vols de proximité aux autres*, car il se trouve que les vols de proximité sont très liés aux vols causant d'importants dommages quand les autres en causent de minimes. Les vols de proximité, comme leur nom l'indiquent, ont lieu près du domicile, la nuit, alors que la voiture n'était pas dans la rue. Les biens volés n'ont pas été récupérés mais la police a été informée ainsi que l'assurance qui a le plus souvent remboursé. À l'opposé, les vols loin du domicile ont plutôt eu lieu dans la rue et près du lieu de travail ou d'étude ; le bien volé a souvent été récupéré, de sorte que ni police ni assurance n'ont été informées.

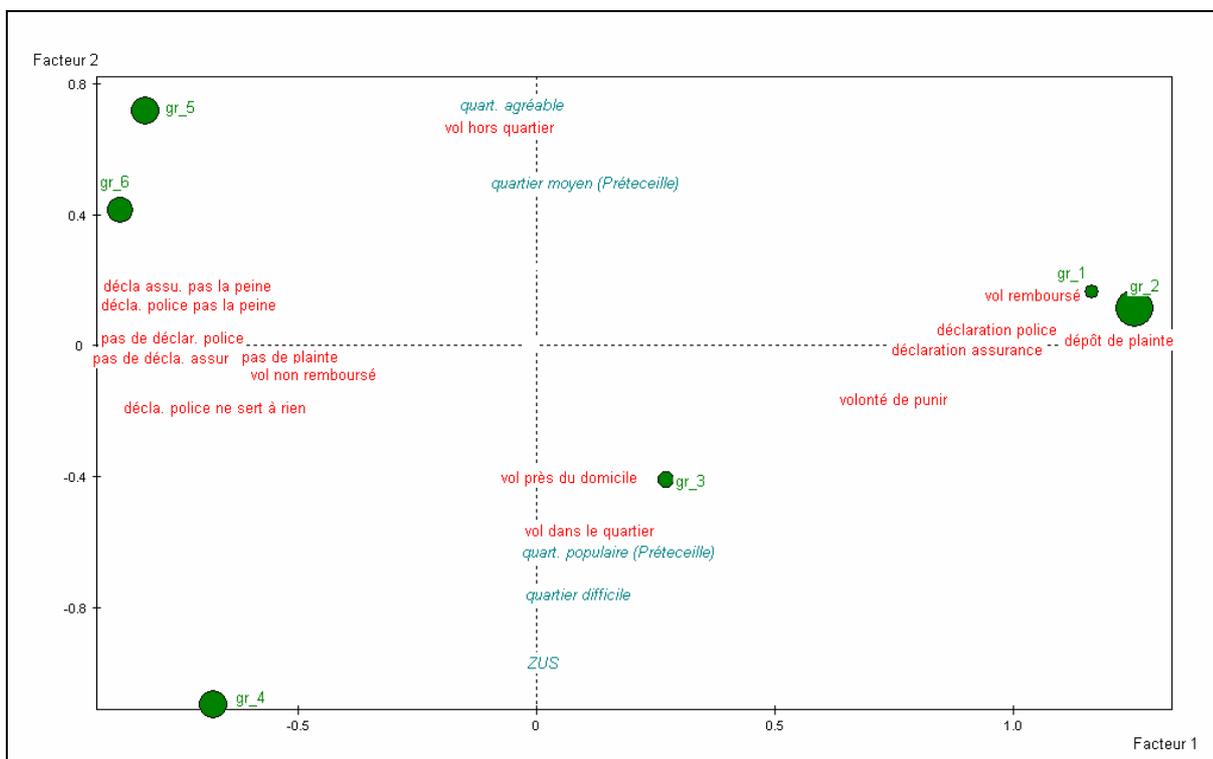
Les vols à la roulotte de proximité ont lieu dans les quartiers jugés difficiles par les enquêtés eux-mêmes ; il s'agit en fait de ZUS. Les victimes sont effrayées et souffrent des désordres urbains. Elles ont des revenus fort modestes (entre 400 et 800 € mensuels). À l'opposé, les victimes de vol à la roulotte hors de leur quartier sont très satisfaites de leur environnement (et pour cause) qui est classé moyen par Préteceille ; leurs revenus sont supérieurs à 2 400 € mensuels et elles habitent en centre ville.

Le second axe (18,74% de l'inertie) oppose ceux qui *informent leur assurance* à ceux qui ne l'informent pas. Ceux qui l'informent ont été remboursés, mais ils ont d'abord déclaré le vol à la roulotte à la police et ont surtout porté plainte. Il se trouve que ces modalités sont à nouveau très liées aux vols hors du quartier d'habitation. À l'opposé, on trouve ceux qui ne renvoient pas à la police, qui ne portent donc pas non plus plainte ni n'informent leur assurance et par conséquent ne sont ni remboursés ni satisfaits. Ces vols à la roulotte qui ne sont pas portés à la connaissance des autorités de police sont le plus souvent des vols de proximité.

C'est la nomenclature des PCS qui est la plus liée à ces modalités : du côté de ceux qui informent leur assurance on trouve massivement les cadres, les étudiants, retraités et autres inactifs (et un peu les ouvriers) et de l'autre les autres catégories : patrons, intermédiaires et employés.

Enfin, le troisième axe (9,74% de l'inertie) est celui qui oppose les vols à la roulotte ayant causé des *dommages importants* aux autres. Ceux qui ont causé des dommages n'ont pas toujours donné lieu à information à la police et lorsque la communication ne s'est pas faite, c'est que la confiance est au plus bas : l'action de la police est nulle, cela ne sert à rien de la prévenir. Il faut dire que ces modalités sont aussi associées à l'idée que la victime n'a pas informé son assurance parce qu'elle n'était pas assurée. Cause ou effet de ce manque de confiance généralisé, c'est difficile à établir. À l'opposé, ceux qui ont subi des dommages peu importants n'ont pas non plus toujours informé la police, mais dans ce cas c'est parce que le dommage n'en valait pas la peine car, en règle général, l'action policière est plutôt bien jugée.

Les revenus de ceux qui ont subi des dommages importants sont supérieurs à la moyenne (toutefois les tranches extrêmes sont inversées). Ils habitent en centre ville et dans un quartier pavillonnaire et sont volontiers retraités. Au contraire, ceux pour qui les dommages ont été minimes vivent en grand ensemble ou dans un autre type d'habitation ; ce sont les satisfaits silencieux.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 19 : Vols à la roulotte ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de vols à la roulotte, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

La première classe (8,53% de la population) est constituée de retraités qui ont subi un vol à la roulotte qui a mérité un renvoi à la police accompagné d'un dépôt de plainte et aux assurances ; le vol a été élucidé et remboursé et la victime est satisfaite de ce recours. Ce sont *les retraités qui ont été entendus*.

La deuxième classe regroupant un quart de l'échantillon (25,58%) ressemble en tout point à la précédente à la différence qu'il ne s'agit pas de retraités ; toutes les autres catégories sociales y apparaissent. Ce sont les *autres victimes entendues*.

La troisième classe (9,30 % de l'échantillon) est constituée des victimes qui ont informé la police et en sont satisfaites mais sont très insatisfaites de leur assurance, soit parce qu'elles l'ont informée mais n'ont pas été remboursées, soit parce qu'elles n'étaient pas assurées du tout. Il s'agit la plupart du temps d'employés gagnant entre 800 et 2 400 € de revenus mensuels. Ce sont les *insatisfaits de l'assurance*.

La quatrième classe (19,77% de l'échantillon) est composée de personnes qui vivent en ZUS, dans un quartier populaire, qu'elles jugent elles-mêmes difficile ; elles ont subi un vol à la roulotte près de leur domicile. Elles n'ont informé ni la police ni l'assurance de ce vol : selon elles, la police n'aurait servi à rien et l'assurance ne remboursera pas. Ce sont des *victimes qui se sentent abandonnées*.

La cinquième classe ressemble à la précédente non seulement par sa taille (19,77% de l'échantillon), mais aussi en ce qu'elle n'informe ni police ni assurance du vol qu'elle a subi. Elle s'en distingue cependant parce qu'elle vit un peu mieux : son revenu moyen est compris entre 2 400 et 3 800 € mensuels, elle est constituée de satisfaits silencieux, qui vivent dans des grands ensembles de HLM (mais pas en ZUS). En outre, dans leur cas, le dommage subi n'est pas jugé très important. Ce sont les *victimes indifférentes*.

Enfin, la dernière classe (17,05% de l'échantillon) est constituée de gens qui ont subi un vol à la roulotte loin de leur quartier d'habitation, et n'ont informé ni la police ni leur assurance. Leurs revenus sont élevés (entre 3 800 et 5 600 € mensuels) et ce sont des retraités. On peut penser au vol à la roulotte subi en voyage, loin de France, dans des conditions telles qu'il est plus difficile de se plaindre aux autorités locales que de le supporter en silence. Ce sont des *voyageurs volés*.

Ainsi, au final, les deux premières classes qui forment ensemble un tiers de l'échantillon sont les victimes qui ont été entendues par la police et les assurances et qui sont satisfaites, qu'elles soient retraitées ou non. À l'opposé, on a deux classes comprenant chacune un cinquième de l'échantillon de personnes qui au contraire n'ont été entendues ni par la police, ni par les assurances : une des classes en ressent une frustration, l'autre de l'indifférence. Entre ces deux extrêmes, là il faut ajouter d'une part un sixième de l'échantillon constitué de personnes volées en voyage, et d'autre part une dernière classe, de taille réduite, dont les membres ont été reçus par la police mais dont l'appel n'a pas été entendu par les assureurs.

3. Les dégradations-destructions de véhicules

Le premier axe factoriel (23,67% de l'inertie totale) oppose *les atteintes de proximité* aux atteintes ayant eu lieu ailleurs. D'un côté, on trouve les atteintes ayant eu lieu dans le quartier, près du domicile, alors même que la voiture n'avait pas été laissée dans la rue. Ces atteintes sont associées à deux caractéristiques nettement marquées : elles sont répétitives et elles sont graves. À l'opposé on trouve les atteintes qui n'ont pas eu lieu dans le quartier mais dans des lieux divers, alors que la voiture était dans la rue, qui ont provoqué moins de dommages et qui sont plus exceptionnelles.

Les caractéristiques qui contribuent le plus à cette opposition sont d'une part les jugements sur le quartier – cela se comprend – et de l'autre les revenus. Sont associés aux atteintes de proximité les quartiers populaires selon la nomenclature de Préteceille et les quartiers jugés difficiles par les enquêtés eux-mêmes. Ceux qui souffrent des désordres urbains sont eux aussi particulièrement

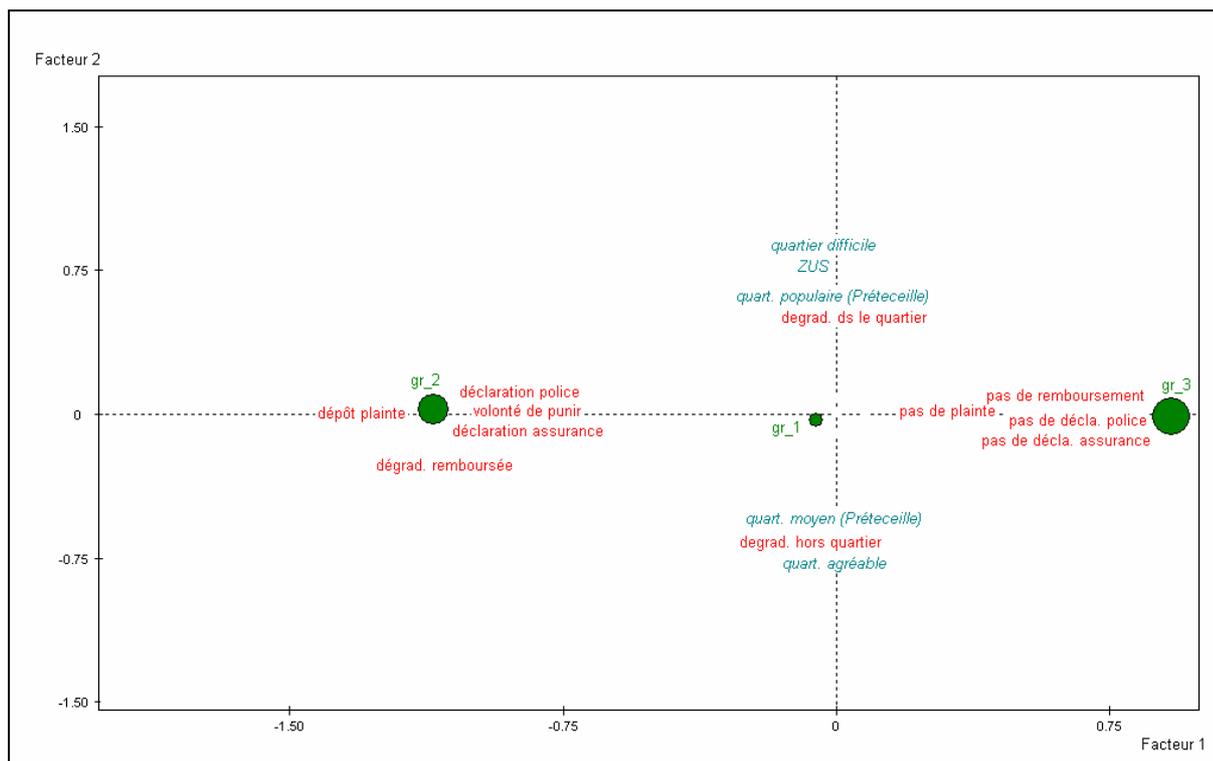
victimes des dégradations et destructions. Il en va de même pour l'ensemble des tranches de revenus inférieurs à 2 400 € (mais la tranche la plus élevée – plus de 5 600 € mensuels – est elle aussi associée aux atteintes de proximité). À l'opposé, on trouve ceux dont le quartier est classé comme moyen par Préteceille et qu'ils jugent eux-mêmes moyen ou même agréable ; on observe de ce côté du facteur les modalités de cadre de vie des militants et des satisfaits silencieux, les revenus compris entre 2 400 et 5 600 € mensuels, bref les gens plus aisés et sans doute plus intégrés.

Le second axe (16,16% de l'inertie) oppose les *renvoyants aux silencieux* (si on nous passe l'expression). Les renvoyants à la police ont renvoyé pour toutes les raisons qui leur sont proposées, le renvoi est associé au dépôt de plainte, même si celui-ci ne tire que faiblement l'axe vers lui, et même à l'élucidation (qui reste rare pour une telle atteinte) et en tous cas à la satisfaction des citoyens. Le renvoi à la police est enfin associé au renvoi à l'assurance et à son succès : le remboursement des dégradations subies. À l'opposé, on trouve ceux qui sont mécontents des services de police, qui ne les ont d'ailleurs pas informés de la dégradation subie – et n'ont donc bien sûr pas porté plainte. Ils n'ont pas davantage informé leur assurance et n'ont donc pas été remboursés.

Les variables associées à l'opposition renvoi/abstention sont la PCS, le type d'habitat et les catégories synthétiques de peur et de cadre de vie. On trouve du côté des renvoyants les employés, les ouvriers et les retraités qui vivent dans une HLM ou dans un pavillon et qui sont volontiers militants de leur quartier et pères inquiets. Ceux qui s'abstiennent sont artisans ou intermédiaires ; ils vivent dans un immeuble collectif et sont des victimes indirectes (ils connaissent des gens ayant été victimes sans l'avoir été eux-mêmes) ; ils sont effrayés par leur quartier (tout leur fait peur).

Enfin, le troisième axe (9,89% de l'inertie) oppose les dégradations de *deux-roues à celles des voitures*. Les dégradations de deux-roues sont associées à un renvoi à la police, et principalement pour faire punir les coupables, mais ce renvoi ne permet pas l'élucidation, ce qui déçoit les enquêtés. Ces dégradations ne méritent pas non plus une déclaration à l'assurance, parfois parce que le deux-roues n'est simplement pas assuré, et d'autres fois parce que l'incident est trop bénin pour qu'on perde son temps en démarches. À l'opposé on a les dégradations de véhicules qui sont associées à un non-renvoi à la police.

Le profil associé aux dégradations de deux-roues est celui de l'étudiant qui peut vivre encore chez ses parents. Ainsi, les pères inquiets jouent ici un rôle important ; à peu près toutes les tranches de salaires sont représentées puisqu'on peut aller de l'étudiant solitaire et pauvre à la famille aisée de plus de quatre personnes. À l'opposé on a le profil de l'ouvrier, assez peu marqué cependant.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 20 : Destructions/dégradations de véhicules ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de dégradations-destructions de véhicules, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

La première classe (13,79% de l'échantillon) est constituée d'individus qui ont déclaré la dégradation à leur assureur, qui ont été remboursés et qui en sont donc satisfaits, mais qui n'ont pas porté plainte à la police, ni ne l'ont même pas prévenue, sans doute parce qu'ils jugent son action assez médiocre. Ces individus habitent plus souvent en ZUS que la moyenne. Ce sont les *assurés*.

La deuxième classe (38,79% de l'échantillon) est constituée de personnes qui ont subi un important dommage, qui l'ont déclaré à la police, et ont même porté plainte, en particulier dans l'espoir de voir punir le coupable et qui sont satisfaites de l'action policière, laquelle a élucidé le fait plus souvent que la moyenne. Ce groupe ne s'est pas limité à informer la police mais a aussi informé l'assurance, qui a remboursé le dommage et a donc donné satisfaction. Ce sont les *renvoyants tous azimuts*.

Enfin, la troisième classe, représentant presque la moitié de l'échantillon (47,41%), est celle des *résignés d'avance* : ils n'informent ni la police ni l'assurance, ne leur font d'ailleurs confiance ni à l'une ni à l'autre pour toutes les raisons possibles, et sont même moins souvent assurés que la moyenne. Il faut dire que le dommage qu'ils ont subi est jugé peu important.

Au total on a une moitié de victimes de dégradations et destructions de véhicules qui n'en informe personne, presque deux cinquièmes qui en informe police et assurance et en sont satisfaits et le reste qui n'informe que l'assurance et en est aussi satisfait.

4. Vols de deux-roues

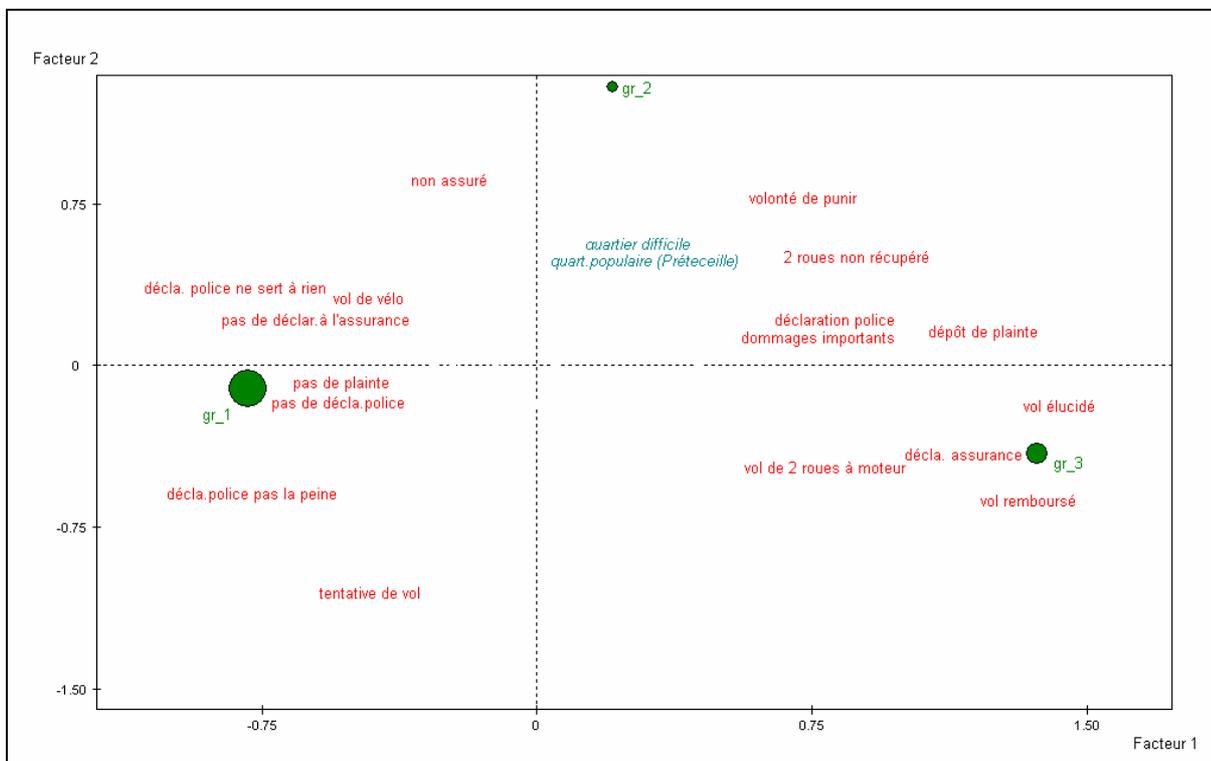
Le premier axe (32,24% de l'inertie) oppose les *vols réalisés aux tentatives de vol*. Les vols réalisés sont déclarés à la police, et donnent aussi lieu à dépôt de plainte, et sont mêmes déclarés à l'assurance ; s'il n'y a pas déclaration c'est pour la raison que le deux-roues n'était pas assuré. À

l'opposé, les tentatives de vol ne sont renvoyées ni vers la police, ni vers les assurances, car, dans les deux cas, *ça n'en valait pas la peine*.

Les victimes d'un vol réalisé vivent plus souvent dans un quartier populaire (au sens de Préteceille), dans une HLM. Ils sont sereins, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas souvent peur. À l'opposé, ceux qui ne sont victimes que de tentatives vivent dans des quartiers plus aisés (moyens au sens de Préteceille) un pavillon ou un immeuble collectif dans un grand ensemble. Ils ont peur dans les transports en commun.

Le second axe (16,77% de l'inertie) oppose les vols à répétitions aux vols uniques. Les vols à répétition sont bien entendu souvent des tentatives qui visaient plutôt des deux-roues à moteur ; du coup ces incidents sont corrélés au non renvoi à la police (*ça n'en valait pas la peine*), mais à la déclaration à l'assurance qui, dans ce cas, rembourse. À l'opposé, on a des vols uniques, consommés et concernant un vélo ; ils ne sont pas non plus renvoyés à la police (mais cette fois parce que *cela n'aurait servi à rien*) ni à l'assurance (pour la même raison).

Les victimes de vols à répétition, massivement sereins (ils n'ont pas peur dans leur quartier), sont satisfaits de leur cadre de vie, et le jugent moyen. Ils sont étudiants ou bien cadres, employés, intermédiaires, bref bien insérés. À l'opposé on trouve ceux (celles) qui sont effrayés ou les pères inquiets, qui gagnent entre 800 et 2 400 euros et jugent leur quartier difficile.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 21 : Vols de deux-roues ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de vols de deux-roues, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

La première classe (55,71% de l'échantillon) est composée de la majorité des volés qui *retrouvent leur bien*. En effet, ils se sont souvent fait voler un vélo mais l'ont retrouvé, et sans dommage, avant la moindre démarche auprès de la police ou auprès des assurances, qui se trouvent d'ailleurs toutes deux fortement brocardées.

La seconde classe (14,29% de l'échantillon) est constituée de gens qui se font voler leur vélo et en informent la police pour qu'elle punisse les coupables, mais pas les assurances car ils ne sont de toute façon pas assurés. Ce sont les *non assurés*.

Enfin, la dernière classe représente un petit tiers de l'échantillon (30%) est constituée par ceux qui se font voler leur deux-roues à moteur et ne le récupèrent pas, mais qui en informent la police et portent plainte, qui en informent aussi l'assurance et se le font alors rembourser. Ce sont *les assurés*.

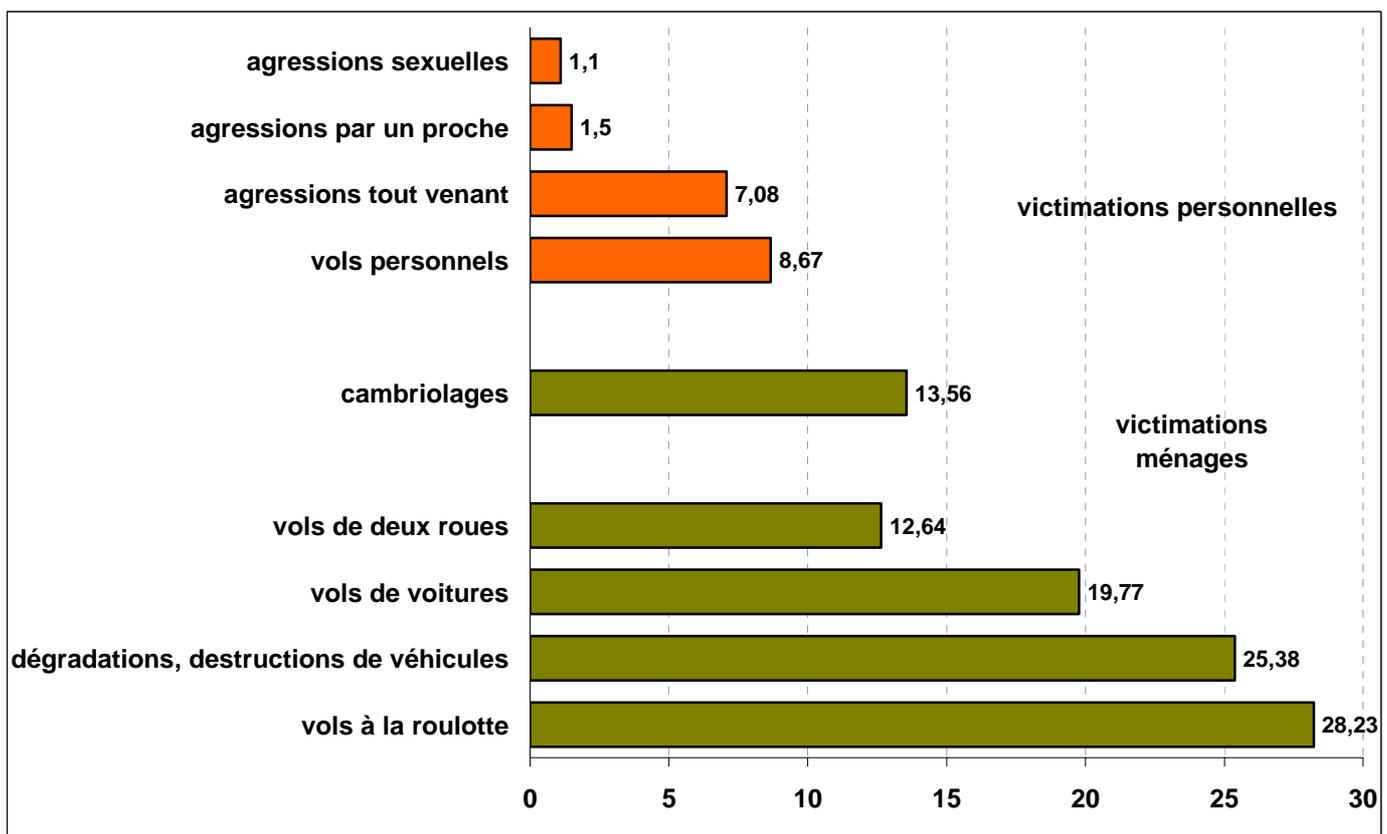
On a donc une grosse moitié de volés qui retrouvent leur bien, un petit tiers qui ne le retrouvent pas mais se le font rembourser par l'assurance et le reste, non assuré, qui prévient tout de même la police.

Conclusion

Comment résumer les lignes de force de cette enquête sur la victimation et l'insécurité dans la ville de Gonesse en 2002, 2003 et 2004 ?

I. Taux

D'abord le **périmètre des victimes** – selon les cas, il s'agit tantôt d'individus, tantôt de ménages¹⁵⁰ – varie dans des proportions considérables selon la sorte d'atteinte. Les victimes d'atteintes aux biens sont bien plus nombreuses que celles qui ont été agressées (de surcroît la moitié des agressions tout-venant sont des vols) ; au surplus les atteintes aux véhicules touchent des périmètres beaucoup plus importants que toutes les autres.



Les taux sont calculés sur les seuls ménages équipés (risque) pour les atteintes aux véhicules

Figure 22 : Prévalences (%)

Si l'on considère le caractère répétitif de l'atteinte – la **multivictimation** – le tableau change : agressions sexuelles, vols personnels, cambriolages et vols de deux roues sont autour de 1,2 ; vols à

¹⁵⁰ Toutefois les victimations de ménage atteignent toutes les personnes vivant dans le foyer de sorte que le périmètre des victimes doit tenir compte du nombre moyen de personnes par foyer.

la roulotte et vols de voiture se rapprochent de 1,5. Les dégradations et les agressions ordinaires dépassent un peu 1,6. Quant à la violence par un proche, elle se détache, comme d'habitude, par une multivictimation très élevée : c'est bien une victimation continue.

Les scores de multivictimation des agressions par un proche et – à un moindre degré – des violences ordinaires corrigent un peu l'impression de rareté de ces victimations : elles frappent peu de personnes, mais peuvent le faire de manière répétitive.

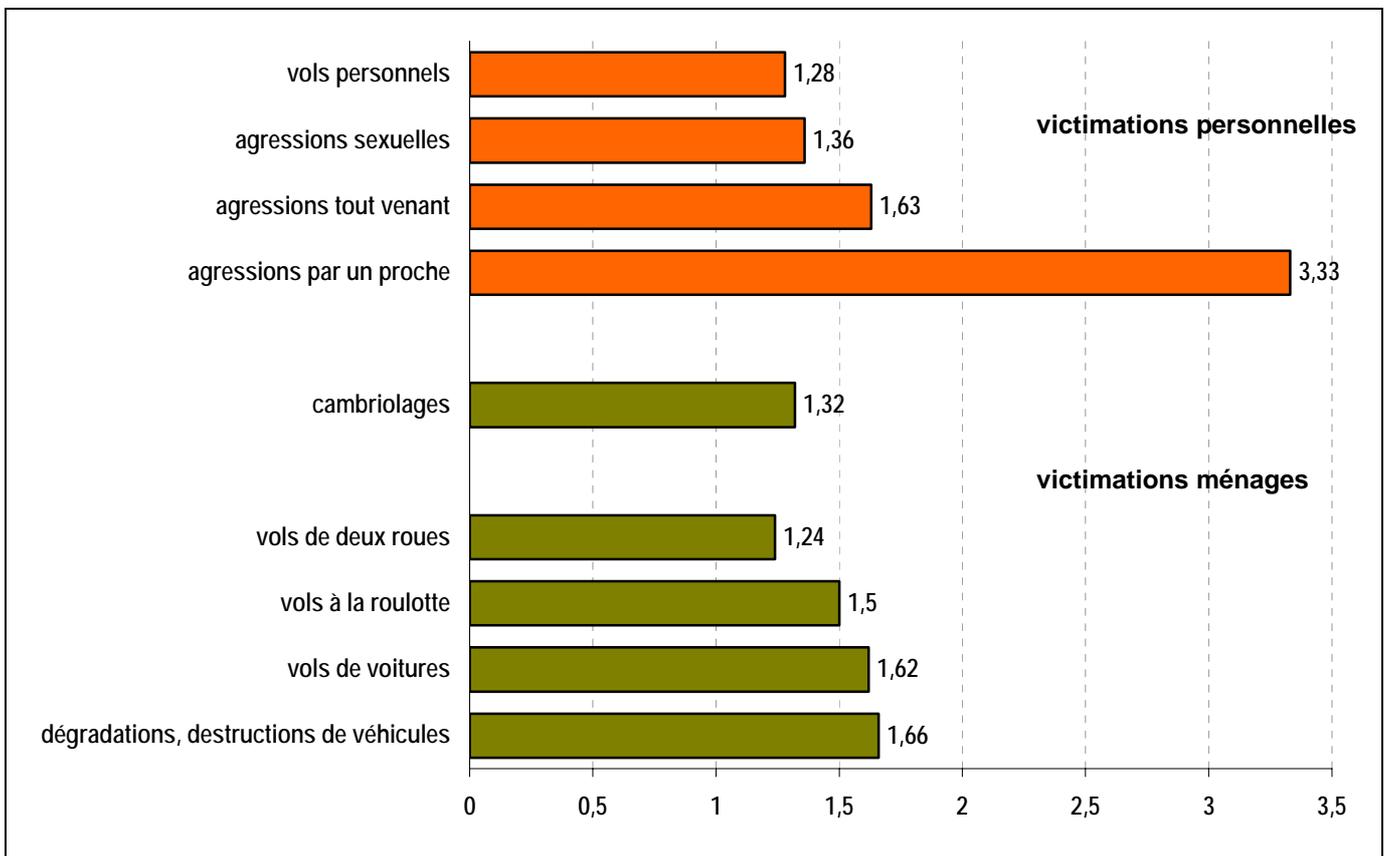
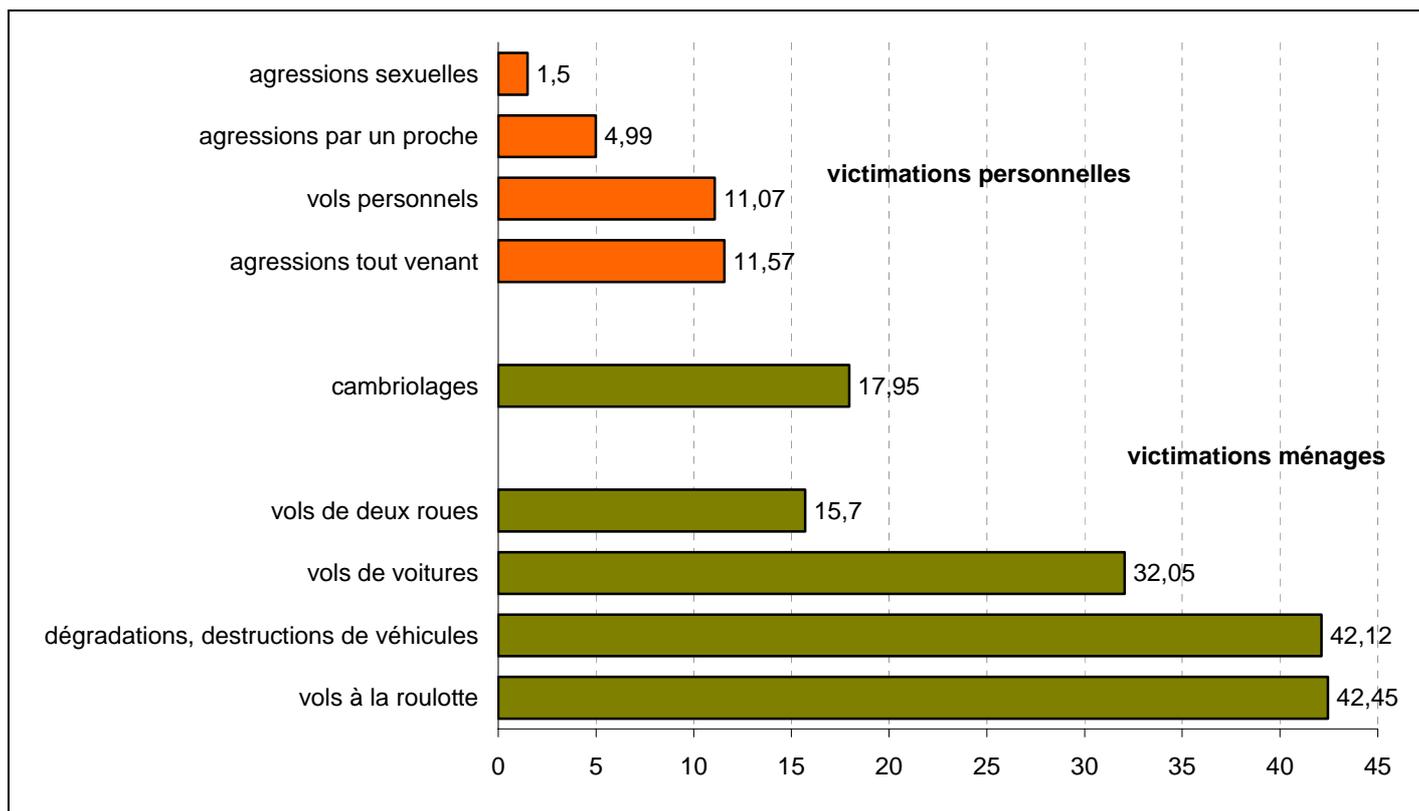


Figure 23 : Multivictimations (nombre moyen de victimation du même type)



Les taux sont calculés sur les seuls ménages équipés (risque) pour les atteintes aux véhicules

Figure 24 : Incidences (%)

Cette synthèse peut se présenter encore sous un troisième aspect si l'on considère non plus le périmètre des victimes mais les taux de **victimations**. On y lit les conséquences de la forte répétitivité des agressions par un proche : malgré une moindre prévalence, leur incidence dépasse celle des agressions sexuelles. Quant aux dégradations de véhicules, la combinaison d'une forte prévalence et d'une multivictimation soutenue leur confère une incidence remarquablement élevée.

Au total, ce tableau gonessien ne détonne guère dans ses grandes lignes par rapport aux résultats des enquêtes de victimation dont on dispose déjà. Cependant, il est possible de dégager des développements précédents quelques tendances spécifiques :

On observe à Gonesse deux survictimations principales :

- le **cambrjolage**, qui atteint des incidences rarement observées ;
- les **atteintes aux véhicules** qui, à Gonesse comme dans les autres communes de banlieue parisienne que nous avons étudiées lors de la présente enquête, atteignent des taux de victimation très élevés.

Ces caractéristiques locales mises à part, les configurations de victimes et de victimations observées à Gonesse ressemblent beaucoup à celles relevées dans des enquêtes réalisées ailleurs, en Île-de-France ou à Amiens.

C'est le aussi cas pour le **renvoi** à la police ou à la gendarmerie.

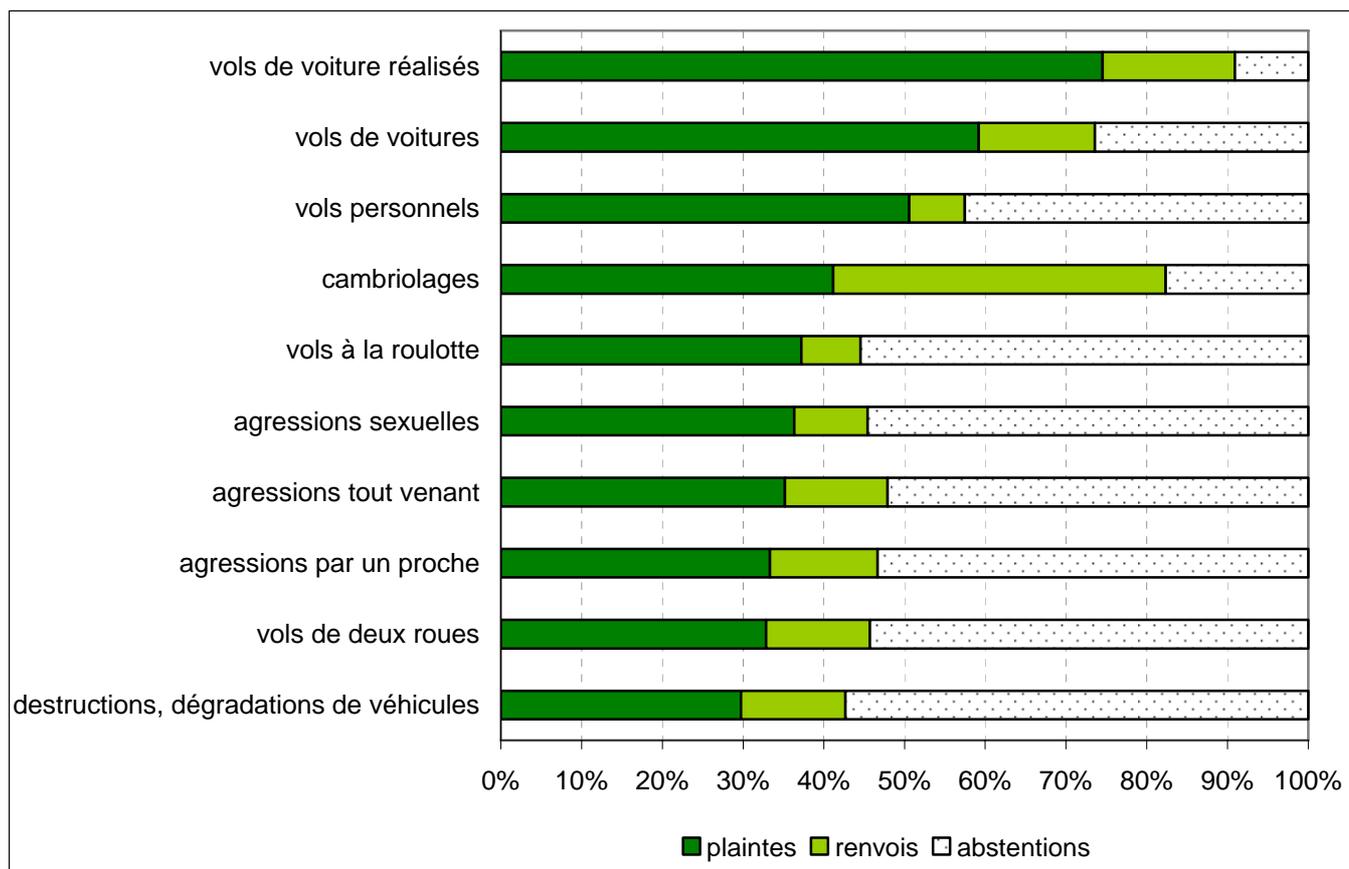


Figure 25 : Renvois à la police ou à la gendarmerie (%)

La figure 25 permet de visualiser les grandes différences de taux de plainte selon les victimations, l'importance relative des renvois sans dépôt de plainte. Les ordres de grandeur sont très proches de ceux relevés en 2001 en Île-de-France. Une fois de plus, les infractions patrimoniales – surtout celles qui ont effectivement causé un dommage – génèrent plus de renvois que les agressions. Dans ce dernier cas, la forte abstention peut tenir à des raisons particulières : qui a fait l'objet d'une agression sexuelle redoute d'en revivre les affres s'il requiert l'intervention des autorités et celui qui est l'objet de violences familiales hésite souvent à faire intervenir un tiers dans une relation intime. Mais globalement c'est le faible relief de la plupart des agressions qui dissuade de faire appel à la police : les incapacités de travail déclenchent des renvois à peu près systématiques, mais elle constituent une toute petite minorité dans un océan de petites violences qui peuvent irriter ou inquiéter mais qui ne justifient pas de mobiliser des appareils d'ailleurs très mal armés pour faire face à cette délinquance en miettes. Insistons sur ce résultat : il est de première importance pour les politiques publiques : si l'on veut affronter ce type de problèmes, il faut donc disposer encore d'autres moyens que la seule réponse pénale.

Compte tenu des taux de plaintes observés, on ne s'étonnera pas que les statistiques de police et de gendarmerie présentent toujours des ordres de grandeur inférieurs aux estimés dérivés de l'enquête.

Pour les agressions tout-venant, les cambriolages ainsi que pour les vols de voiture réalisés, la police a enregistré des ordres de grandeur correspondant aux signalements opérés par les victimes. Les démarches qui n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de plainte restent ignorées des services de police et de gendarmerie.

Pour les vols personnels, les vols à la roulotte, les dégradations et destructions de véhicules et les vols de deux-roues, les enregistrements policiers restent en deçà de l'ordre de grandeur correspondant au niveau des plaintes. On peut imaginer que bien des victimes ont cru avoir déposé une plainte formelle alors que leur affaire – pour autant qu'elle ait fait l'objet d'un enregistrement quelconque – n'a pas dépassé le niveau de la *main courante*.

Quant à l'assurance, de manière très classique, on ne se tourne vers elle qu'en cas de dommage matériel effectif et suffisamment conséquent. Finalement, elle n'a sa place ni dans les tentatives d'infractions patrimoniales, ni dans les violences pures, de sorte que si l'on prend une vue d'ensemble, elle reste un acteur relativement secondaire, sauf pour les atteintes aux véhicules où elle joue tout de même un rôle important.

On remarquera – nous ne l'avions pas noté au même niveau dans les enquêtes précédentes – la présence relativement conséquente des deux autres intervenants : les polices municipales (pour les agressions, les vols personnels et même les cambriolages) et les sociétés de transports publics (pour les agressions et les vols personnels). Peut-être faut-il y lire l'indice de leur (relative) montée en puissance.

II. Profils

Que plus des deux cinquièmes des enquêtés (groupe 2) soient indemnes de toute victimation, voilà le résultat le plus spectaculaire de cette investigation. Viennent ensuite deux groupes (1 et 5) réunissant respectivement un gros quart et un sixième de la population, victimes uniquement d'atteintes aux véhicules et de cambriolages. Enfin les deux derniers groupes (3 et 4), plus restreints, ont surtout été exposés, dans un cas à des vols personnels, dans l'autre à des agressions tout-venant.

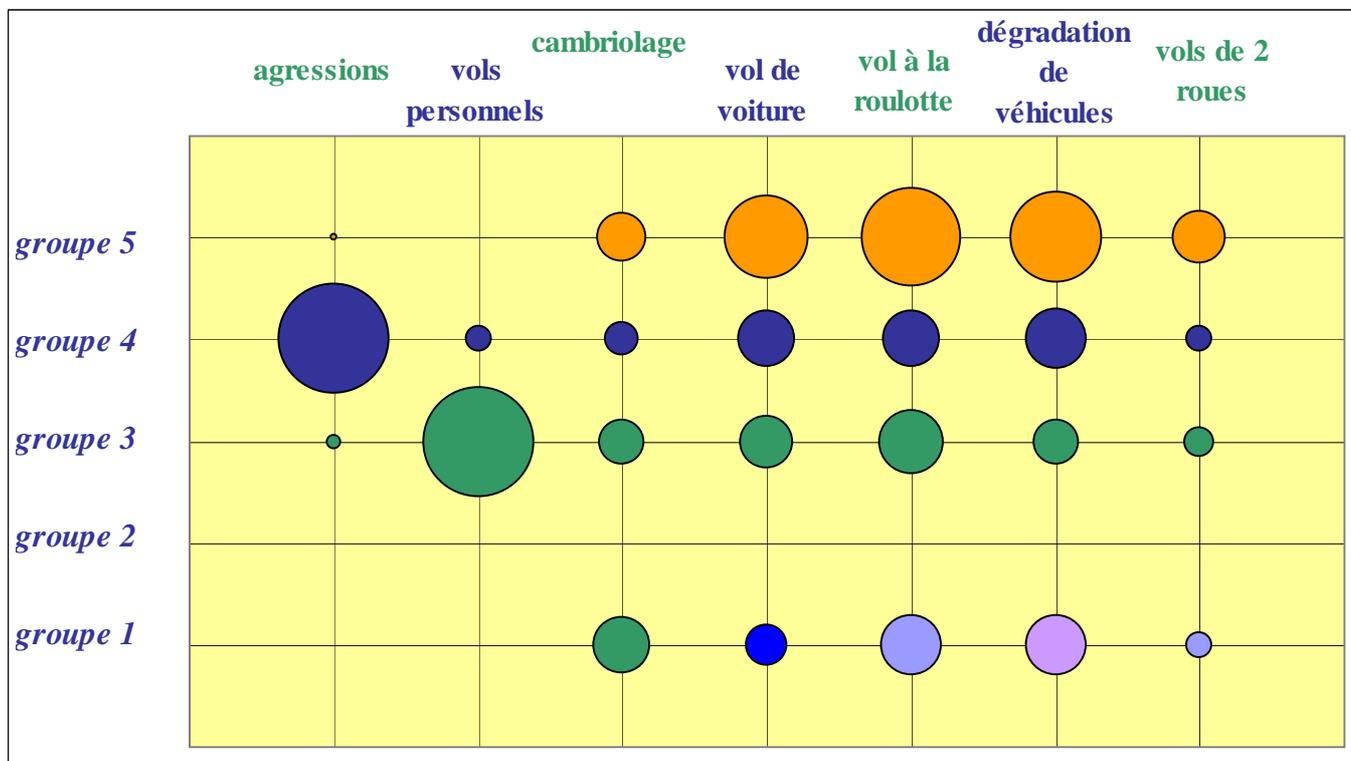


Figure 26 : Répartition des taux de prévalence dans la typologie victimes/non-victimes

Après ce tableau d'ensemble, une autre façon de réaliser la diversité des situations et des réactions consiste à examiner les profils des victimes pour chaque victimation.

Ainsi, parmi les quelques 7% d'agressés, on peut distinguer une grande part (les deuxcinquièmes) d'incidents de basse intensité qui n'entraînent guère de réaction de la part des victimes (groupe 1). À l'opposé apparaît un profil d'agressions de proximité entraînant de vives réactions (groupe 3) rassemblant un gros tiers des agressés. On découvre ensuite deux profils d'agressions consistant en des vols ou des tentatives de vols violents : l'un (18%) concernant des victimes jeunes de racket (groupe 2), l'autre (7%) des victimes de vols suffisamment graves pour que le médecin délivre une ITT d'au moins 8 jours et donnant lieu à des renvois auprès de la police et des assurances (groupe 4).

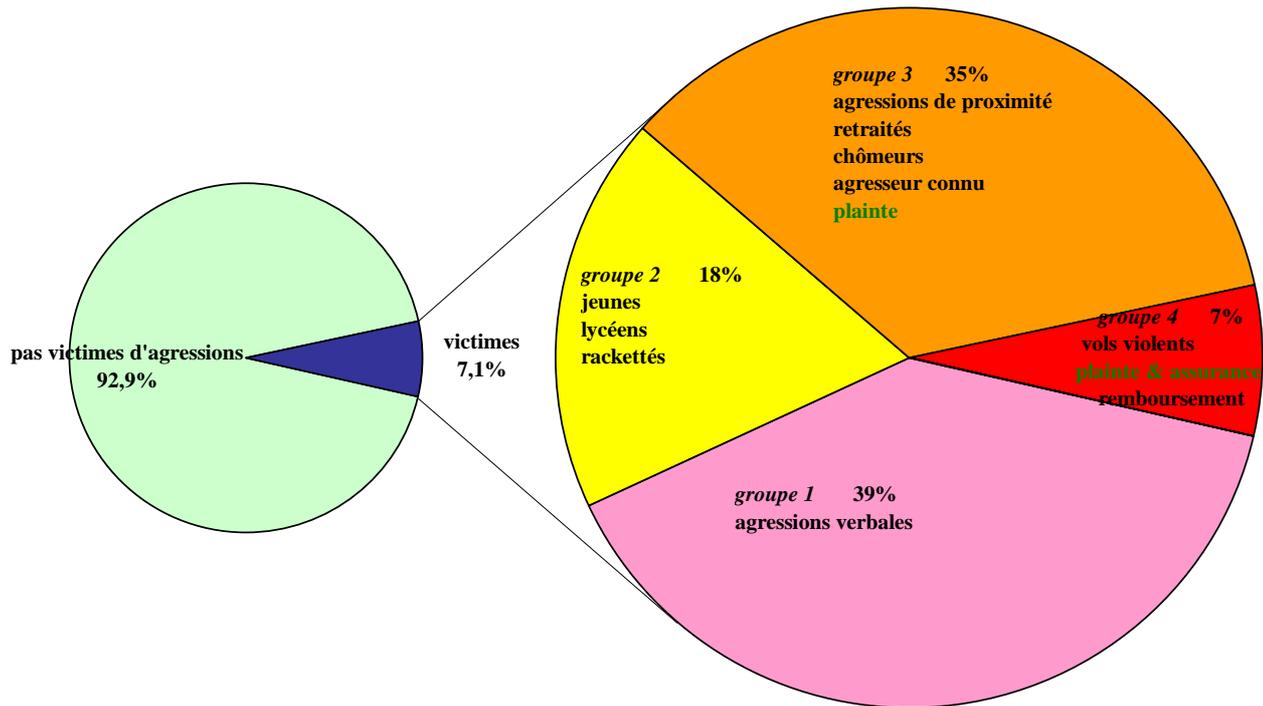


Figure 27 : Typologie des victimes d'agressions tout-venant

De même, parmi les 9% d'enquêtés victimes de vols personnels, on peut distinguer un profil d'incidents sans relief (groupe 3), un autre de larcins sérieux, souvent dans l'exercice du métier, entraînant des démarches de la victime auprès de la police et des assurances (groupe 1) puis celui des vols d'argent au détriment des personnes âgées (groupe 2).

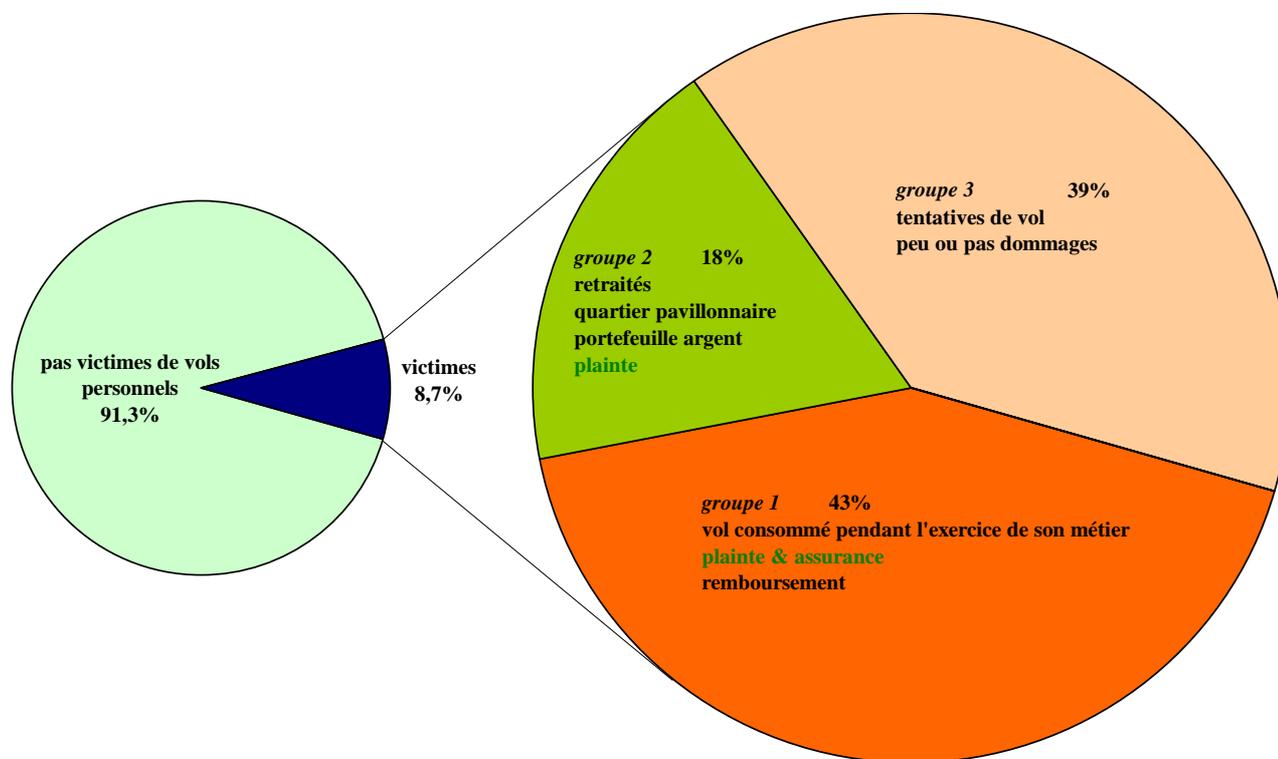


Figure 28 : Typologie des victimes de vols personnels

Parmi les 14% d'enquêtés qui signalent un cambriolage, on peut distinguer d'abord une moitié de vols par effraction touchant les plus nantis (groupe 4) et un quart de cambriolages touchant les personnes âgées disposant de faibles revenus (groupe 3), ces deux profils donnant lieu à des dépôts de plainte de la part des victimes. Le dernier quart est partagé entre un groupe de victimes de tentatives de cambriolage, entraînant peu de dommages (groupe 1) et un autre de victimes plus pauvres non assurées (groupe 2).

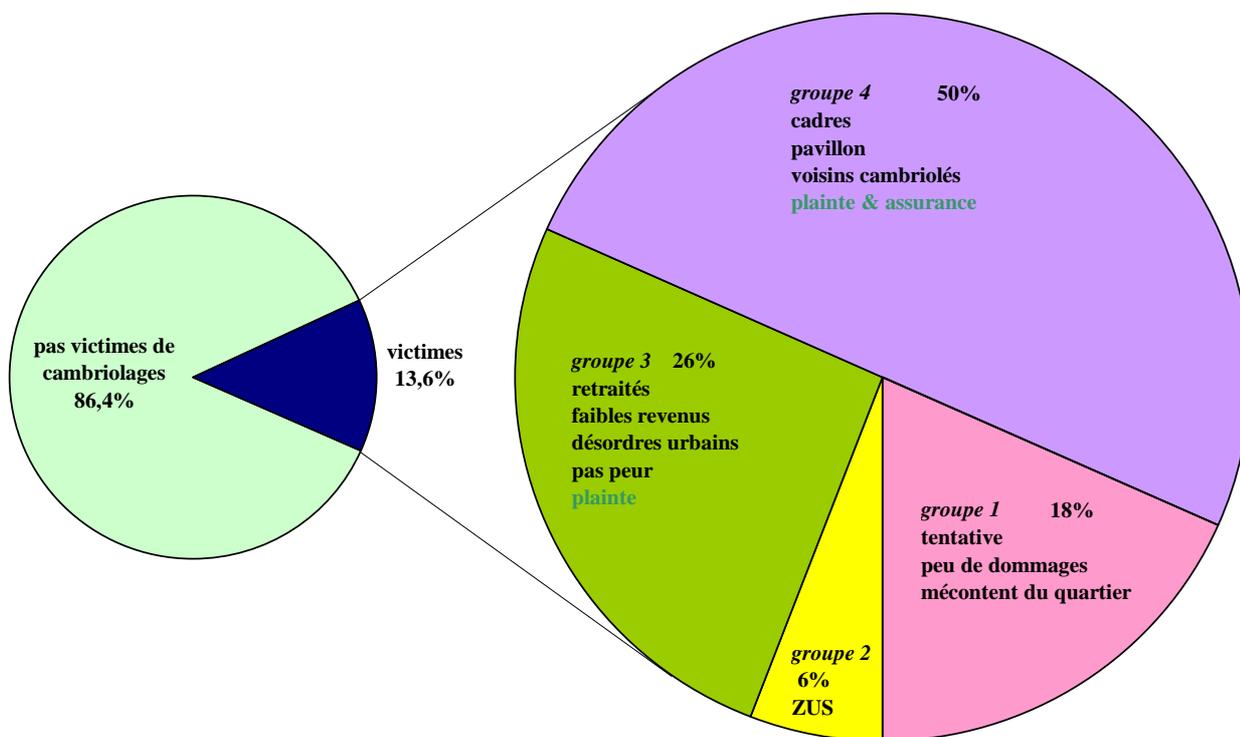


Figure 29 : Typologie des victimes de cambriolages

Parmi les 17% d'enquêtés qui rapportent un vol de voiture, on distingue une moitié de victimes de tentatives de vols, les unes satisfaites de l'action de la police et de l'assurance (groupe 6), les autres plus amères (groupe 1). Viennent ensuite deux groupes de victimes de vols réalisés donnant lieu à des renvois à la police et aux assurances, les uns ayant souvent lieu sur le lieu de travail des victimes (groupe 4), les autres près du domicile (groupe 5). Enfin apparaissent deux groupes de petites tailles, le premier est celui des volés qui préviennent la police mais pas leur assurance (groupe 3) et le second celui des pauvres qui n'assuraient pas ce risque (groupe 2).

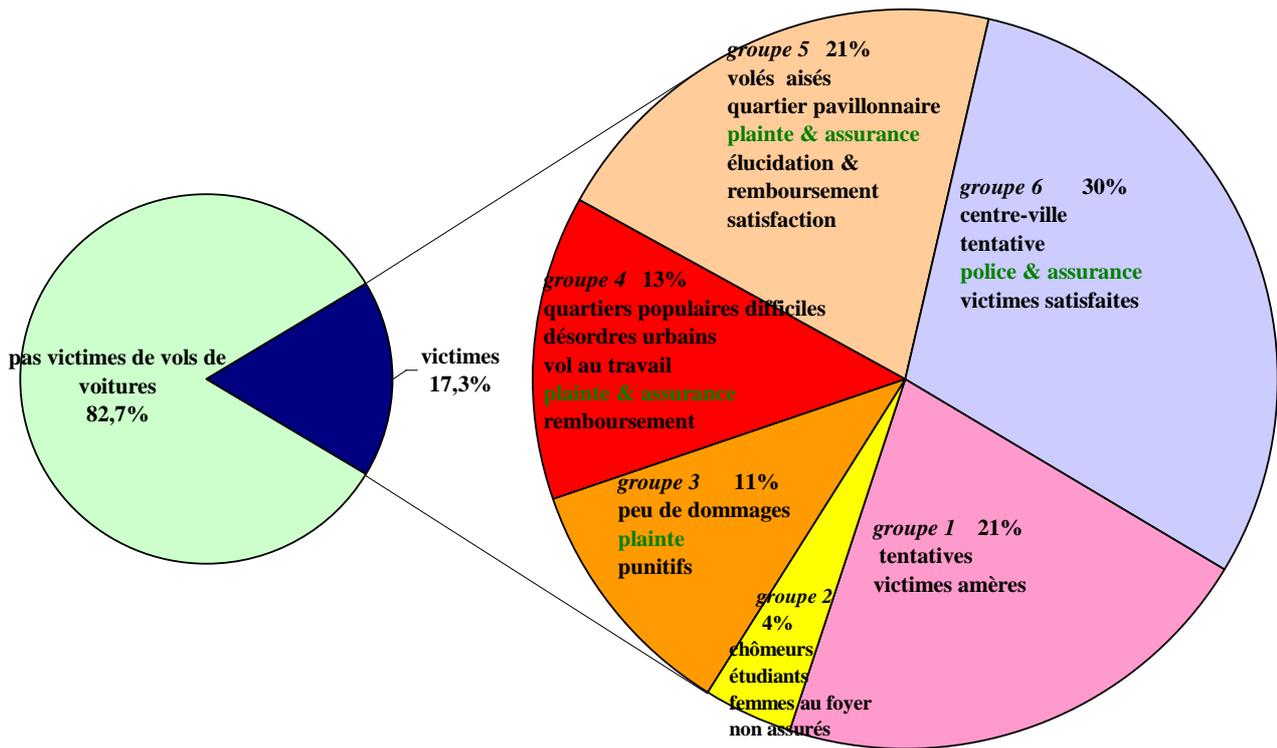


Figure 30 : Typologie des victimes de vols de voitures

Parmi les 26% d'enquêtés rapportant un vol à la roulotte, un tiers ont déclaré l'incident à la police et aux assurances et sont satisfaits de l'action de celles-ci (groupes 1 et 2) ; tout à l'inverse, on observe deux groupes de victimes entendues ni par la police ni par les assurances, les unes frustrées (groupe 4), les autres indifférentes (groupe 5). Ajoutons à ces deux extrêmes, d'une part, un sixième de l'échantillon constitué de personnes volées en voyage (groupe 6), et d'autre part, une dernière classe, de taille réduite, dont les membres ont été satisfaits de l'action de la police mais très insatisfaits de celle de leur assurance (groupe 3).

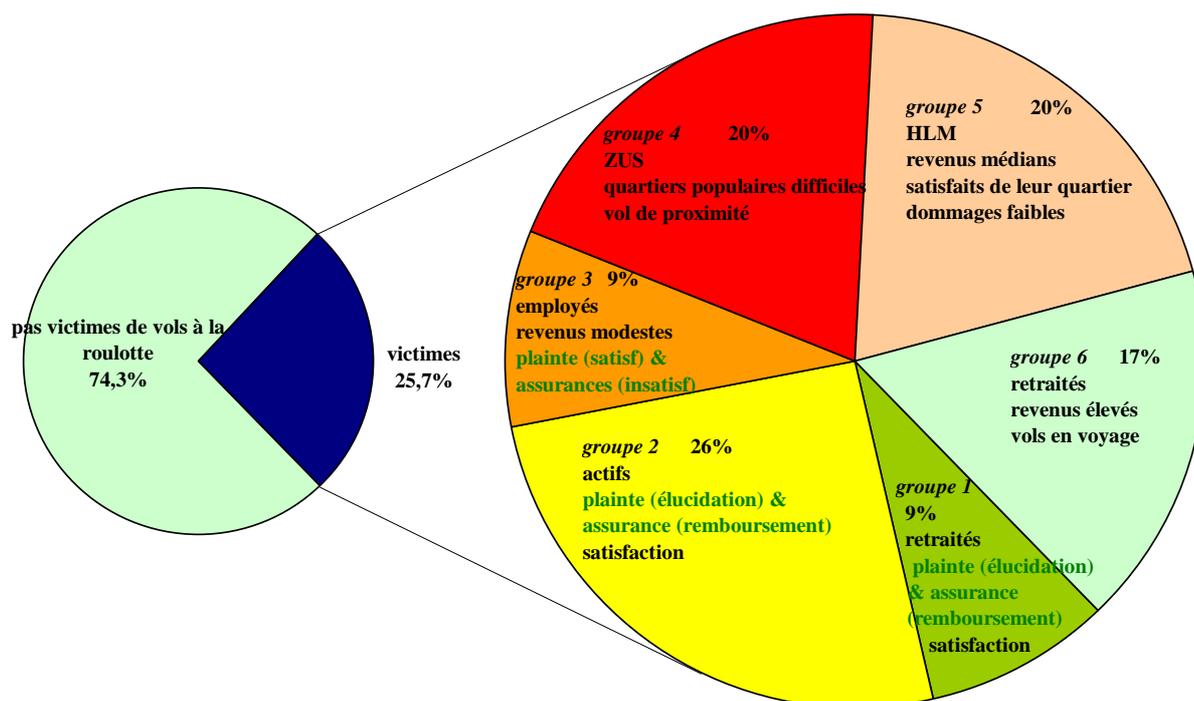


Figure 31 : Typologie des victimes de vols à la roulotte

Près de la moitié des 23% d'enquêtés déclarant avoir subi une dégradation ou destruction de leur véhicule ont subi des dommages peu importants et ne les ont renvoyés ni à la police, ni aux assurances (groupe 3); en revanche, les deux cinquièmes des victimes ont subi d'importantes atteintes et en ont informé la police et leurs assurances dont l'action les ont satisfaites (groupe 2). Enfin, un petit groupe de victimes a uniquement tenu les assurances au courant de l'affaire et n'en a pas informé la police (groupe 1).

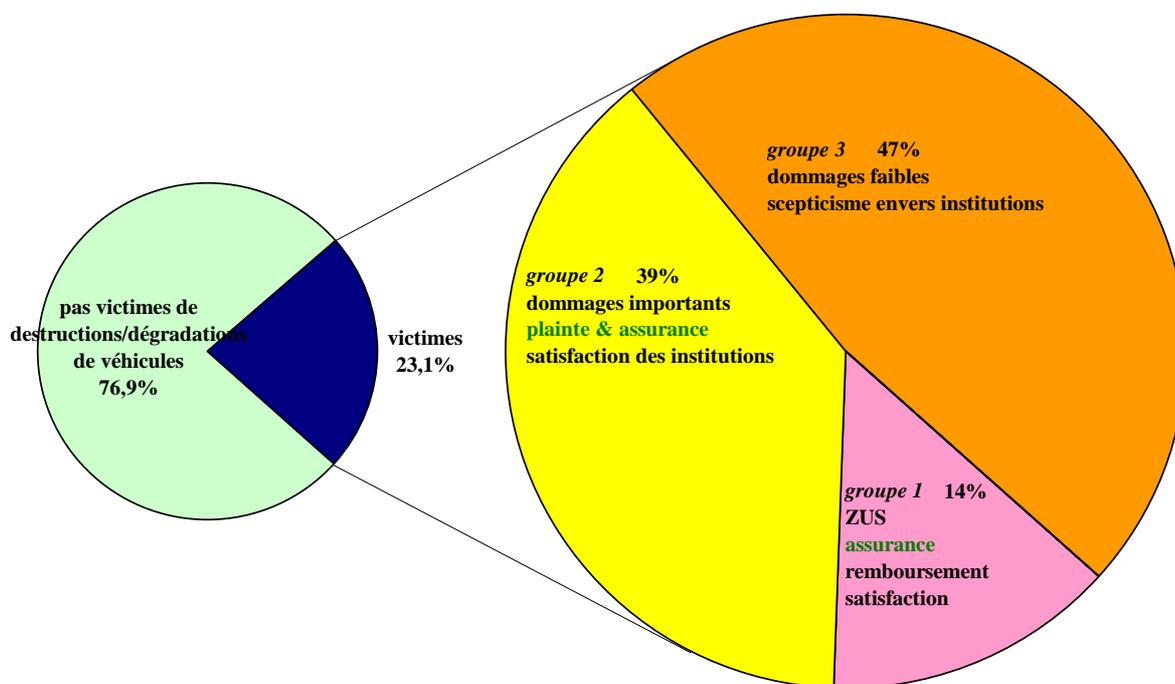


Figure 32 : Typologie des victimes de destructions/dégradations de véhicules

Enfin, parmi la petite proportion d'enquêtés qui déclarent un vol de deux-roues, on peut distinguer un fort profil – plus de la moitié – qui allie dommages minimes et inertie des victimes (groupe 1), un autre rassemblant des vols plus importants rapportés à la police et à l'assurance (groupe 3) et, enfin, un groupe plus modeste de vols – de vélos le plus souvent – déclarés à la police mais dont les victimes ne sont pas assurées (groupe 2).

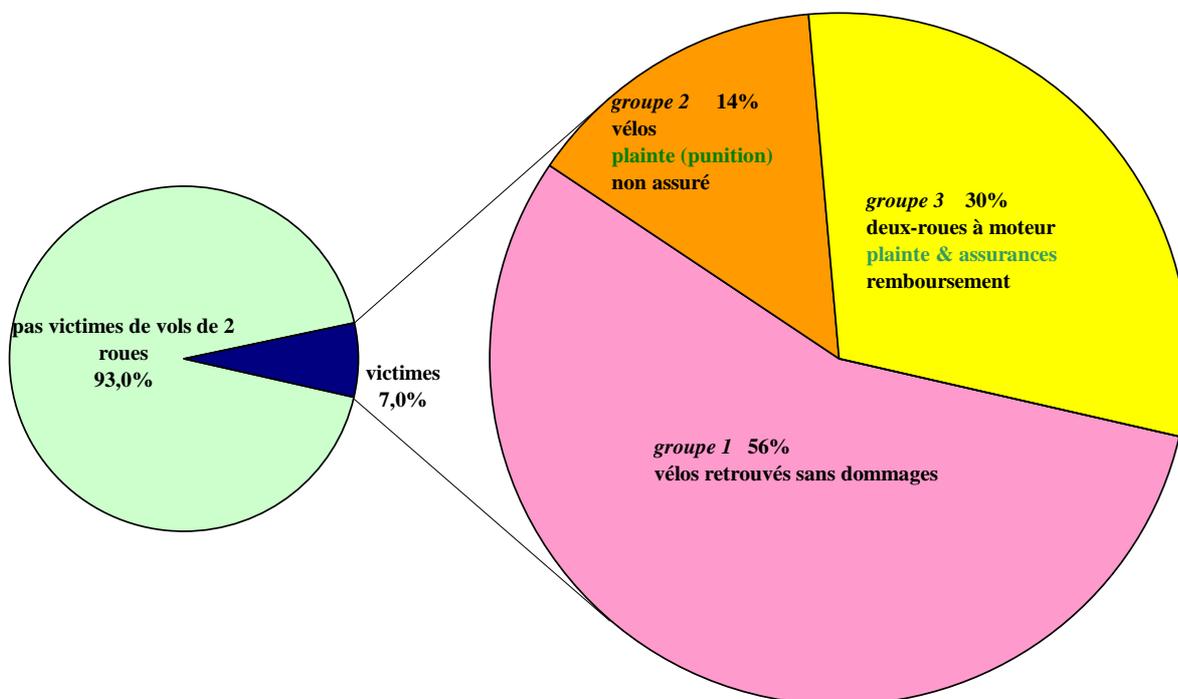


Figure 33 : Typologie des victimes de vols de deux-roues

III. Territoires

Résumons pour finir les principales leçons de l'observation concernant les habitants de ZUS à Gonesse.

Le fait d'habiter ou non en ZUS ne semble pas avoir d'influence sur la préoccupation.

Les différences concernant les peurs ne sont pas extrêmement marquées mais la ZUS paraît, de façon contre intuitive, rassurante : en effet, à Gonesse, les habitants de la ZUS ont plutôt moins peur que les autres, particulièrement en ce qui concerne les transports.

La seule différence significative concernant les victimations est la sous-exposition des habitants de la ZUS au risque de cambriolage (comme nous pouvions l'imaginer, le cambriolage étant majoritairement un risque de nantis).

Références

- AEBI M.F., 1999, *La validité des indicateurs de criminalité. Les sondages de délinquance autoportée face aux données de police et du casier judiciaire dans le cadre de l'évaluation des essais suisses de prescription d'héroïne*, Faculté de Droit, Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne.
- AEBI M.F., 2004, Tourisme et sécurité en Andalousie: résultats d'une enquête de victimation auprès des touristes, *Déviance et Société*, 28, 4, 353-368.
- BECK F., ARWIDSON P., FIRDION J. M., JASPARD M., GRÉMY I., WARSZAWSKI J., 2001, L'avenir des enquêtes téléphoniques face à l'évolution des télécommunications », in Droesbeke J. J. et Lebart L. (dir.), *Enquêtes, modèles et applications*, Dunod, Paris, 285-293.
- BECK F., LEGLEYE S., PERETTI-WATEL P., 2005, Aux abonnés absents : liste rouge et téléphone portable dans les enquêtes en population générale sur les drogues, *Bulletin de méthodologie sociologique*, 86, 5-29.
- BURROWS J., TARLING R., 1987, The Investigation of Crime in England and Wales, *British Journal of Criminology* 27, 3, 229-251.
- ESTERLE-HEDIBEL M., 1997, *La bande, le risque et l'accident*, Paris, l'Harmattan.
- FISELIER J.P.S., 1978, *Slachtoffers van Delicten*, Utrecht, Ars Aequi Libri.
- GAUTIER A., BECK F., MARDER S., LEGLEYE S., RIANDEY B., GAYET A., GUILBERT P., 2005, *Téléphones portables exclusifs: résultats d'une méthode de génération partielle de numéros*, Québec.
- HERPIN N., LAGRANGE H., 2005, La victimation de proximité, les précautions et la peur. Étude sur la cohésion sociale de voisinage, *Revue économique*, 56, 2, 285-312.
- HEURTEL H., 2004, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Résultats de la 2^{ème} enquête - 2003*, Paris, IAURIF.
- HOUGARDY L., 2000, Enquêtes urbaines de victimation et d'insécurité : une comparaison entre les villes d'Amiens et de Liège, *Revue de droit pénal et de criminologie*, 80, 188-203.
- JUNGER-TAS J., TERLOUW G.-J., KLEIN M.W. (eds.), 1994, *Delinquent Behavior among Young People in the Western World. First Results of the International Self-Report Delinquency Study*, Amsterdam / New-York, Kugler.
- KILLIAS M., 1991, *Précis de criminologie*, Bern, Staempfli.
- LAGRANGE H., PERETTI, P., POTTIER M.-L., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2000, *Une enquête sur les risques urbains, étude de préfiguration*, Guyancourt, Cездip.
- LAGRANGE H., POTTIER M.-L., ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 2004, Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, *Déviance et Société*, 28, 3, 285-316.
- LE TOQUEUX J.-L., MOREAU J., 2002, Les zones urbaines sensibles. Forte progression du chômage entre 1990 et 1999, *INSEE Première*, 835.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 2004, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France*, Paris, La Documentation Française.
- OBERGFELL-FUCHS J., KURY H., ROBERT P., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., 2003, Opferbefragungen in Deutschland und Frankreich. Unterschiedliche Konzeptionen und Vorgehensweisen, *Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform*, 86, 1, 59-73.
- PERETTI-WATEL P., BECK F., LEGLEYE S., 2004, Usagers interpellés, usagers déclarés : les deux visages du fumeur de cannabis, *Déviance et Société* 28, 3, 335-352.
- POTTIER M.-L., ROBERT P., ZAUBERMAN R., 2002, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001) Rapport final*, Paris/Guyancourt, IAURIF/CESDIP.

- PRESIDENT'S COMMISSION ON LAW ENFORCEMENT AND ADMINISTRATION OF JUSTICE, 1967, *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington DC, US Government Printing Office.
- PRÉTECEILLE E., 2003, La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-99, Paris, Observatoire Sociologique du changement.
- ROBERT PH., AUBUSSON DE CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., 1994, *Les comptes du crime, les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, l'Harmattan, deuxième édition.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997a, Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 47, 5, 630-644.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997b, "On ne se sent plus en sécurité". Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 47, 6, 707-740.
- ROBERT P., POTTIER M.-L., 2004, Les préoccupations sécuritaires : une mutation, *Revue française de sociologie*, 45, 2, 211-242.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., LEW-FAI P., 1991, *Enquêtes locales de victimation. Deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., 1999, Mesurer le crime ; entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995), *Revue française de sociologie*, XL, 2, 255-294 ; Version anglaise : Measuring crime : Police statistics and victimisation surveys (1985-1995), 2001, *Revue française de sociologie, An Annual English Selection*, XLII, Supplement, 133-174.
- ROCHÉ S., 2001, *La délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Seuil.
- SPARKS R.F., GENN H.G., DODD D.G. *Surveying Victims. A Study of the Measurement of Criminal Victimization*, 1977, Chichester-New York- Brisbane-Toronto, John Wiley & Sons.
- TURNER A.G., 1972, *The San Jose methods test of known crime victims*, Washington DC, US Department of Justice.
- ZAUBERMAN R., 1982, Grandes enquêtes en matière pénale et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation, *Déviance et Société*, 6, 3, 281-308.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 1995, *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., PÉREZ-DIAZ C., LÉVY R., 1990, *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), deux volumes.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., POTTIER M.-L., 2000, Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 42, 193-220.

Annexes

Annexe 1 : enquêtes de victimation ; travaux et publications du CESDIP

Le CESDIP a introduit et développé en France les enquêtes de victimation.

Il a d'abord fixé l'état international des savoirs et insisté sur un usage qui ne se borne pas au comptage mais qui permette aussi d'explorer la diversité des attitudes et des attentes des victimes (1¹⁵¹, 2, 3, **14**, 20, 35, 36, **38**).

Il a ensuite réalisé la première enquête nationale en utilisant tant l'acquis des recherches sur les représentations sociales du crime et de la justice que des explorations qualitatives (4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, **14**)

Il a aussi sérialisé les enquêtes nationales réalisées par l'INSEE à partir du milieu des années 1990 (**17**, 22, 28, **37**) et mis au point les méthodes de comparaison entre enquêtes de victimation et statistiques de police (15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 29, 30, 32, 33, 34, **37**)

Il a ensuite réalisé les premières enquêtes locales (9, 13) à la demande de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) à la fin des années 1980 (10), à la demande du programme interdisciplinaire sur la ville du CNRS à la fin des années 1990 (21), pour la région Île-de-France au début du XXI^e siècle (24, 25, 26, 30, 31, **32**, 33, **37**). Il pilote actuellement une série d'enquêtes locales à la demande du Forum français pour la sécurité urbaine.

1 - Zauberman R., Grandes enquêtes en recherche pénale et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation, *Déviance et Société*, 1982, 6, 3, 281-309.

2 - Zauberman R., Sources d'informations sur les victimes et problèmes méthodologiques dans ce domaine, *Seizième Conférence de recherches criminologiques*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1984, 21-66.

3 - Zauberman R., Les victimes : étude du crime ou sociologie du pénal ?, *L'Année sociologique*, 1985, 35, 31-59.

4 - Robert Ph., Zauberman R., Les victimes entre la délinquance et l'État, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1985, 1-2, 9-45.

5 - Zauberman R., Présentation de résultats de l'enquête nationale sur les victimes en France, communication au Premier Colloque Européen sur le crime et la politique criminelle, Oxford, juillet 1988, publiée in Hood R. (ed.), *Crime and Criminal Policy in Europe. Proceedings of a European Colloquium*, Oxford, Center of Criminological Research, 1989, 96-103.

6 - Zauberman R., Les victimes en France, *Questions Pénales*, 1990, III, 1.

7 - Zauberman R., Robert Ph., Pérez-Díaz C., Lévy R., *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, CESDIP, 1990, 2 volumes.

8 - Zauberman R., Victimes en France : des positions, intérêts et stratégies diverses, *Déviance et Société*, 1991a, 15, 1, 27-49.

9 - Zauberman R., Usage local des enquêtes auprès des victimes, communication au séminaire international *Criminalité urbaine : approches statistiques et analyses*, Barcelone, 15-16 octobre

¹⁵¹ Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références figurant ci-après, les plus importantes étant indiquées en gras.

1990, publiée in Nello O. (dir.), *Instrumentos y metodologia para el conocimiento del fenómeno delincencial*, Barcelona, Institut d'Estudis Metropolitans de Barcelona, 1991b, 69-72.

10 - Robert Ph., Zauberman R., Lew-Faï P., *Enquêtes locales de victimation ; deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP, 1991.

11 - Zauberman R., Lévy R., Connaître la criminalité ou connaître les victimes. Quelle place pour les enquêtes de victimation ?, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 1991, 4, 115-139.

12 - Zauberman R., L'enquête de victimation, *Revue de la Gendarmerie Nationale*, 1993a, 4, 23-25.

13 - Zauberman R., Local Victimization Surveys and Criminal Policies, communication à la Conférence internationale *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, de l'*United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI)*, Rome, novembre 1992 ; publiée in Frate A.A. del, Zvecic I., Van Dijk J.J.M. Eds, *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, Roma, UNICRI, 1993b, 213-225.

14 - Zauberman R., Robert Ph., *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.

15 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Enquêtes de victimation et statistiques policières (1985-1995), *Questions Pénales*, 1998, XI, 5.

16 - Robert Ph., *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz, 1999.

17 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimations (1985-1995), *Revue française de sociologie*, 1999, XL, 2, 255-294.

18 - Zauberman R., Victimization surveys and police statistics (1985-1995), *Penal Issues*, 1999, X, 16-18.

19 - Zauberman R., A letter from France : Victimization surveys and safety policies, *Crime Prevention and Community Safety : An International Journal*, 2000a, 2, 4, 69-74.

20 - Zauberman R., Les enquêtes de victimation. Une autre façon de connaître le crime, Communication au colloque international *Les victimes de l'Antiquité à l'époque contemporaine*, Université de Bourgogne, Dijon, 7-8 octobre 1999, publiée in Garnot B. (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000b, 113-123.

21 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.L., Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000, 42, 193-220.

22 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Measuring Crime : Police Statistics and Victimization Surveys, *Revue française de sociologie*, 2001, 42, supplément (Annual english selection), 133-174.

23 - Robert Ph., *O cidadão, o crime e o Estado*, Lisboa, Editorial Notícias, 2002a.

24 - Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères, 2002b.

25 - Zauberman R., Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph. , Dir., *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, 309-319.

26 - Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris, IAURIF-CESDIP, 2002.

27 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.

28 - Aubusson de Cavarlay B., Lalam N., Padiou R., Zamora P., Les statistiques de la délinquance, in INSEE (dir.), *France, portrait social*, Paris, La Documentation Française, 2002, 141-158.

29 - Robert Ph., *El ciudadano, el delito y el Estado*, Barcelona, Atelier, 2003a.

30 - Robert Ph., Regards croisés sur la délinquance. Statistiques de police, enquêtes de victimations, Université de Liège, 21 mars 2003.

- 31** - Zauberman R., Fear, Concern and Criminal Victimisation in the Île-de-France, *Penal Issues*, 2003, XIV, 7-10.
- 32** - Pottier M.-L., Zauberman R., Robert Ph., Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance, Communication au séminaire de méthodes d'enquêtes INED-SFdS, Paris 11 avril 2002, publiée in *Bulletin de méthodologie sociologique*, 2003, 80, 5,24.
- 33** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., La victime et le policier : point de vue profane et point de vue professionnel sur la délinquance, *Sociologie du travail*, 2003, 45, 3, 343-359.
- 34** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance, Communication au Colloque du groupe « Enquêtes » de la Société Française de Statistiques, Grenoble-Autrans, septembre 2003, publiée in Ardilly P. (dir.), *Échantillonnage et méthodes d'enquêtes*, Paris, Dunod, 2004, 326-341.
- 35** - Robert Ph., Zauberman R., dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004a, 28, 3, numéro spécial.
- 36** - Robert Ph., Zauberman R. Introduction, in Robert Ph., Zauberman R. , dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004b, 28, 3, numéro spécial, 259-266.
- 37** - Lagrange H., Pottier M.-L., Zauberman R., Robert Ph., Enquêtes de victimations et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, in Robert Ph., Zauberman R. , Dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 285-316.
- 38** - Zauberman R., Robert Ph., Pottier M.-L., Profils de victimes, profils de victimations, in Robert Ph., Zauberman R., dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 369-384.

Sentiment d'insécurité ; travaux et publications du CESDIP

La première prestation du futur CESDIP – alors Service d'études pénales et criminologiques (SEPC) – a consisté dans un état international des recherches (**1**¹⁵²) qui a permis de faire connaître une tradition de travaux anglo-saxons globalement méconnue par les premiers chercheurs français qui s'étaient lancés à étudier l'insécurité. Cette sorte de veille technologique a été reprise à différentes reprises (2, 3, 4, 5, 7).

Mais le CESDIP a surtout étudié empiriquement le sentiment d'insécurité en France à travers des enquêtes sur trois décennies (**8, 9, 11**). Il a pu ainsi distinguer la dimension de peur concrète de celle de préoccupation abstraite et montrer les mutations récentes de cette dernière (**17, 27**).

L'analyse du sentiment d'insécurité a aussi profité de certaines enquêtes de victimation dotées de questions pertinentes sur ce thème (6, 13, 21, 22, 23, 24, 26, **29**).

Enfin, le CESDIP a produit une série d'analyses du sentiment d'insécurité dans le contexte français de la fin du XXe ou du début du XXIe siècle (14, 15, **16, 18**, 20, 25, 28) contribuant ainsi à une sociologie de l'insécurité (10, **12, 19, 25**).

- 1** - Zauberman R., La peur du crime et la recherche, *Année sociologique*, 1982, 32, 415-438.
- 2** - Robert Ph., Insécurité, opinion publique et politique criminelle, *Année sociologique*, 1985, 35, 199-231.
- 3** - Robert Ph., L'insécurité : représentations collectives et question pénale, *Année sociologique*, 1990, 40, 313-330.
- 4** - Lagrange H., Zauberman R., Introduction : du débat sur le crime et l'insécurité aux politiques locales, *Déviance et Société*, 1991, 15, 3, 233-258, numéro spécial.

¹⁵² Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références figurant ci-après, les plus importantes étant indiquées en gras.

- 5 - Robert Ph., Sécurité et sentiment de sécurité dans les villes. Journée de réflexion organisée par la ville de Cergy, *Les politiques de prévention*, Paris, 7 juillet 1994.
- 6 - Zauberman R., Robert Ph., *Du côté des victimes : un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.
- 7 - Robert Ph., Pottier M.-L., Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 1997a, 47, 5, 630-644.
- 8 - Robert Ph., Pottier M.-L., 'On ne se sent plus en sécurité'. Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 1997b, 47, 6, 707-740.
- 9 - Robert Ph., Pottier M.-L., Le sentiment d'insécurité, *Questions Pénales*, 1998, XI,
- 10 - Robert Ph., Éléments pour une sociologie de l'insécurité, *Revue française d'administration publique*, 1999a, 91, 375-386.
- 11 - Robert Ph., Insécurité et sentiment d'insécurité : une préoccupation majeure, *Revue de la gendarmerie nationale*, 1999b, 190, 191, 80-82.
- 12 - Robert Ph., *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz, 1999c.
- 13 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000, 42, 193-220.
- 14 - Robert Ph., Los orígenes sociales de la sensación de inseguridad, *Mundi Científico*, 2001a, 226, 74-79.
- 15 - Robert Ph., Les origines sociales de l'inquiétude sécuritaire, *La Recherche*, 2001b, 343, 65-69.
- 16 - Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantasmies et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, Repères, 2001.
- 17 - Robert Ph., Pottier M.-L., Une mutation dans les préoccupations sécuritaires, *Questions Pénales*, 2001, XIV, 4, reproduit in dossier de la Documentation Française sur *la sécurité intérieure*, octobre 2001.
- 18 - Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères, 2002a.
- 19 - Robert Ph., *O cidadão, o crime e o Estado*, Lisboa, Editorial Notícias, 2002b.
- 20 - Robert Ph., Le sentiment d'insécurité, in Mucchielli L., Robert Ph., dir., *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002c, 367-375.
- 21 - Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris, IAURIF-CESDIP, 2002.
- 22 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.
- 23 - Zauberman R., Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph. (dir.), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, 309-319.
- 24 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.
- 25 - Robert Ph., *El ciudadano, el delito y el Estado*, Barcelona, Atelier, 2003.
- 26 - Zauberman R., Fear, Concern and Criminal Victimization in the Île-de-France, *Penal Issues*, 2003, XIV, 7-10.
- 27 - Robert Ph., Pottier M.-L., Les préoccupations sécuritaires : une mutation ?, *Revue française de sociologie*, 2004, 45, 2, 211-242.
- 28 - Mucchielli L., Préface, in Boucher M., *Repolitiser l'insécurité ; sociographie d'une ville ouvrière en recomposition*, Paris, l'Harmattan, 2004, 15-20.
- 29 - Zauberman R., Robert Ph., Pottier M.-L., Profils de victimes, profils de victimations, in Robert Ph., Zauberman R., dir., *Un autre regard sur la délinquance, Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 369-384.

Annexe 2 : Typologie Préteceille

E. Préteceille a construit une typologie socioprofessionnelle permettant de disposer d'une division sociale de l'espace francilien.

Il a procédé à une analyse factorielle des correspondances sur le tableau donnant la distribution des actifs dans l'ensemble des IRIS selon 39 modalités (et introduit en variables supplémentaires la structure par âge, la nationalité, le lieu de naissance, le statut d'occupation du logement, le type de logement) puis procédé à une classification ascendante hiérarchique.

Il a mis en évidence les regroupements de catégories socioprofessionnelles qui expliquent les contrastes les plus marqués entre unités spatiales.

Il a obtenu une partition finale en 18 types que l'on peut regrouper en sous-ensembles. On obtient une partition agrégée en 3 types (variable `g_pret3`), elle-même divisible en 9 sous-ensembles (variable `g_pret9`).

Les modalités de la variable `g_pret3` sont :

1='types supérieurs'

2='types moyens'

3='types populaires ouvriers'

supérieurs : domination des catégories supérieures, qui résulte de leur effectif supérieur à celui des professions intermédiaires d'une part, du total des ouvriers et des employés d'autre part. La catégorie la plus concentrée dans ce groupe est celle des professions libérales (75%) suivie par les cadres d'entreprise (67%) et les chefs d'entreprise (66%). Forte sous-représentation de toutes les catégories ouvrières.

moyens : surreprésentation assez systématique des professions intermédiaires salariées. Plus de 50% des actifs des professions intermédiaires résident dans cette catégorie. Densité proche de la moyenne ou légèrement supérieure des employés et des catégories ouvrières.

populaires : forte surreprésentation de toutes les catégories ouvrières, des CDD ouvriers et des chômeurs ouvriers ; forte sous-représentation de toutes les catégories supérieures et sous-représentation modérée de la plupart des professions intermédiaires.

Les modalités de la variable `g_pret9` sont :

1='S1'

2='S2'

3='S3'

4='M1'

5='M2'

6='M3'

7='M4'

8='O1'

9='O2'

1='S1' : espaces de l'élite dirigeante

2='S2' : espaces des cadres d'entreprise

3='S3' : espaces des cadres, professions libérales, professions de l'information, des arts et du spectacle et commerçants

4='M1' : types moyens avec surreprésentation des catégories supérieures

5='M2' : espaces des classes moyennes qualifiées

6='M3' : catégories moyennes, employés et ouvriers

7='M4' : espaces des professions artistiques, des ouvriers non qualifiés, des précaires et chômeurs

8='O1' : espaces ouvriers, artisanaux et agricoles

9='O2' : espaces des ouvriers et employés

Annexe 3 : Préoccupation et peurs ; caractéristiques des enquêtés

3.1. Préoccupations

priorité gouvernement :		délinquance	chômage	pauvreté	ensemble
		<i>n=243</i>	<i>n=389</i>	<i>n=300</i>	<i>n=1003</i>
classe d'âge	[15-30[29,2	26,2	33,0	29,9
	[30-40[21,8	23,4	29,3	25,4
	[40-50[17,3	16,7	17,0	16,6
	[50-65[19,8	19,8	13,0	16,9
	65 et plus	11,9	13,9	7,7	11,3
sexe	hommes	44,0	55,5	42,7	48,1
	femmes	56,0	44,5	57,3	51,9
positionnement politique	extrême droite	3,3	1,3	2,0	2,0
	droite	21,0	13,9	12,0	14,9
	centre droit	8,2	11,8	5,3	8,8
	centre gauche	7,4	9,0	6,3	7,6
	gauche	18,1	29,1	30,7	26,7
	extrême gauche	1,2	1,0	2,0	1,6
	aucune - nsp	35,4	29,1	35,3	32,8
	refus	5,4	4,9	6,3	5,7
élevé dans une religion	oui	50,6	52,4	53,3	51,8
	non	49,0	46,8	46,3	47,4
	nsp	0,0	0,3	0,0	0,1
	refus	0,4	0,5	0,3	0,7
participation cérémonies religieuses	oui, régulièrement	9,5	14,9	11,3	12,4
	oui, épisodiquement	46,1	49,4	47,3	47,5
	non, jamais	44,0	35,2	40,7	39,5
	refus	0,4	0,5	0,7	0,7
niveau scolaire	primaire	11,9	11,3	8,7	10,6
	collège	16,5	13,6	14,0	14,4
	lycée	41,2	42,2	43,7	42,9
	supérieur	30,5	32,9	33,7	32,2

priorité gouvernement :		délinquance	chômage	pauvreté	ensemble
profession	artisans commerçants	0,0	1,0	1,0	0,7
	prof. lib. cadres sup., chefs entreprise	5,4	9,8	6,7	7,7
	prof. intermédiaire	20,6	15,4	15,3	16,4
	employés	25,9	22,4	27,7	24,9
	ouvriers	11,9	19,0	17,7	16,7
	retraités	18,9	19,3	13,3	17,2
	étudiants	14,8	8,7	13,7	12,2
	autres inactifs	2,5	4,4	4,3	4,2
	refus	0,0	0,0	0,3	0,2
	nsp				
revenus bruts	<400 €	0,4	1,3	2,0	1,2
	[400-800[2,9	3,6	5,0	3,7
	800-2400[40,7	47,0	49,7	46,2
	[2400-3800[28,0	28,5	25,7	27,0
	[3800-5600[9,1	7,7	7,3	7,7
	>=5600	1,7	2,3	0,7	1,7
	nsp	10,7	4,6	4,3	6,4
	refus	6,6	4,9	5,3	6,2

3.2. Peurs

peurs		peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway	peur enfants école	peur enfants transports	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble
		<i>n=145</i>	<i>n=341</i>	<i>n=292</i>	<i>n=401</i>	<i>n=427</i>	<i>n=348</i>	<i>n=166</i>	<i>n=316</i>	<i>n=327</i>	<i>n=225</i>	<i>n=338</i>	<i>n=338</i>	<i>n=1003</i>
classe d'âge	[15-30[27,59	29,62	33,22	34,66	36,77	33,91	33,73	16,46	16,82	16,44	16,27	17,46	29,91
	[30-40[25,52	21,99	24,32	24,44	25,76	27,87	30,12	40,19	35,17	38,22	39,05	39,64	25,42
	[40-50[20,00	16,13	14,73	14,21	14,52	14,08	15,06	25,00	27,83	27,11	27,22	25,74	16,55
	[50-65[18,62	15,25	15,41	16,46	14,05	15,23	15,06	14,87	16,51	14,67	15,09	14,50	16,85
	65 et plus	8,28	17,01	12,33	10,22	8,90	8,91	6,02	3,48	3,67	3,56	2,37	2,66	11,27
sexe	hommes	38,62	20,53	33,22	30,92	33,02	28,45	27,71	45,89	45,57	50,22	43,49	45,27	48,06
	femmes	61,38	79,47	66,78	69,08	66,98	71,55	72,29	54,11	54,43	49,78	56,51	54,73	51,94
positionnement politique	extrême droite	4,14	2,64	3,08	2,24	2,58	2,59	3,61	1,58	1,83	2,22	1,78	1,78	1,99
	droite	13,10	15,84	14,73	16,46	16,39	14,08	13,86	19,30	19,57	17,78	17,16	18,05	14,86
	centre droit	12,41	7,62	8,56	9,23	8,43	9,20	7,23	5,70	7,03	5,78	6,21	6,80	8,77
	centre gauche	4,14	6,16	4,45	6,23	5,85	5,75	4,82	6,96	5,81	5,33	5,92	5,03	7,58
	gauche	26,90	23,75	25,68	23,94	25,76	23,28	21,08	23,10	23,55	24,44	25,15	23,67	26,72
	extrême gauche	2,07	1,17	0,68	1,00	1,17	1,72	2,41	1,90	1,53	1,33	1,48	1,48	1,60
	aucune – nsp	32,41	36,66	38,01	37,16	35,83	38,79	42,77	36,39	35,17	37,78	37,57	38,46	32,80
	refus	4,83	6,16	4,79	3,74	3,98	4,60	4,22	5,06	5,50	5,33	4,73	4,73	5,68
élevé dans une religion	oui	53,10	54,84	54,45	52,12	50,59	52,01	50,00	56,33	54,74	56,89	54,14	54,44	51,84
	non	46,90	44,28	44,86	47,63	48,95	47,13	49,40	42,72	44,34	42,22	44,97	44,97	47,36
	nsp	0,00	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,32	0,31	0,44	0,30	0,30	0,10
	refus	0,00	0,59	0,68	0,25	0,47	0,86	0,60	0,63	0,61	0,44	0,59	0,30	0,70

peurs		peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway	peur enfants école	peur enfants transports	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble
participation cérémonies religieuses	oui, régulièrement	9,66	12,61	12,67	14,21	13,35	14,66	13,86	13,61	13,15	11,56	13,02	13,31	12,36
	oui, épisodiquement	53,10	51,03	46,92	47,88	46,60	45,40	47,59	50,95	50,46	52,00	52,07	51,18	47,46
	non, jamais	37,24	35,78	39,73	37,66	39,58	39,37	37,95	34,49	35,47	35,56	34,02	34,91	39,48
	refus	0,00	0,59	0,68	0,25	0,47	0,57	0,60	0,95	0,92	0,89	0,89	0,59	0,70
niveau scolaire	primaire	13,10	14,08	13,01	10,72	8,43	10,06	10,24	5,70	6,73	6,22	6,80	5,62	10,57
	collège	17,24	13,20	15,41	14,21	14,52	14,37	12,65	17,41	16,51	13,78	16,27	17,16	14,36
	lycée	46,90	44,87	47,60	48,88	48,24	49,14	53,61	47,47	45,57	51,11	47,34	47,93	42,87
	supérieur	22,76	27,86	23,97	26,18	28,81	26,44	23,49	29,43	31,19	28,89	29,59	29,29	32,20
profession	artisans commerçants	0,69	0,59	1,03	0,75	0,70	0,57	0,60	0,95	1,22	1,33	0,59	1,18	0,70
	prof. lib. cadres sup. chefs entreprise	5,52	5,57	6,16	5,99	6,79	5,75	5,42	8,86	8,26	8,44	7,69	7,99	7,68
	prof. intermédiaire	13,10	12,90	12,33	15,46	16,39	14,94	15,66	15,82	20,49	19,11	20,71	21,01	16,35
	employés	28,97	29,62	30,14	29,93	29,27	32,18	37,35	37,66	33,33	35,11	35,50	34,62	24,93
	ouvriers	17,93	9,09	12,67	12,22	12,41	13,22	13,86	21,84	21,71	21,78	22,19	21,89	16,65
	retraités	13,79	21,99	17,12	13,72	12,65	13,22	10,24	8,23	8,26	8,00	6,80	6,80	17,15
	étudiants	13,10	13,78	14,38	16,71	17,10	14,94	10,84	1,90	1,83	0,89	1,78	2,07	12,16
	autres inactifs	6,90	6,45	6,16	5,24	4,68	5,17	6,02	4,43	4,59	4,89	4,44	4,14	4,19
refus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,32	0,31	0,44	0,30	0,30	0,20

peurs		peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway	peur enfants école	peur enfants transports	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble
revenus bruts	<400 €	2,07	1,76	1,37	1,50	1,17	1,44	1,20	0,63	0,61	0,44	0,00	0,59	1,20
	[400-800[5,52	5,57	3,77	4,24	2,81	3,45	3,61	3,16	3,06	1,78	2,66	2,96	3,69
	[800-2400[44,14	51,91	51,03	49,63	50,12	50,57	56,63	46,20	43,43	47,56	46,75	46,15	46,16
	[2400-3800[26,21	21,41	24,32	25,44	25,76	22,99	19,88	31,65	33,33	33,78	32,25	31,95	27,02
	[3800-5600[6,90	4,69	5,48	6,73	6,32	7,18	7,83	7,59	9,48	7,56	9,17	9,17	7,68
	>=5600	1,38	2,35	0,68	1,50	1,64	1,15	0,60	1,58	1,53	0,89	1,78	1,78	1,69
	nsp	8,97	5,87	6,85	5,49	6,79	7,18	5,42	3,48	3,36	3,56	2,37	2,66	6,38
	refus	4,83	6,45	6,51	5,49	5,39	6,03	4,82	5,70	5,20	4,44	5,03	4,73	6,18

Annexe 4 : Agressions : âge selon le lieu

	agressions tout-venant					ensemble
	15-20	21-30	31-50	50-65	>65	
quartier	7,14	15,00	34,62	50,00	66,67	26,76
ville	35,71	15,00	11,54	25,00	33,33	19,72
département	14,29	30,00	23,08	0,00	0,00	19,72
région	28,57	35,00	23,08	12,50	0,00	25,35
ailleurs en France	7,14	0,00	7,69	12,50	0,00	5,63
ailleurs à l'étranger	7,14	5,00	0,00	0,00	0,00	2,82
domicile	0,00	0,00	7,69	37,50	33,33	8,45
autre logement	0,00	0,00	3,85	12,50	0,00	2,82
partie commune	0,00	5,00	3,85	12,50	0,00	4,23
lieu de distraction	7,14	10,00	0,00	0,00	33,33	5,63
lieu d'activité sportive	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
commerce	0,00	5,00	7,69	0,00	33,33	5,63
établissement scolaire	7,14	5,00	0,00	0,00	0,00	2,82
rue	42,86	20,00	42,31	12,50	0,00	30,99
véhicule de transport en commun	14,29	25,00	7,69	12,50	0,00	14,08
gare ou alentour	28,57	15,00	19,23	12,50	0,00	18,31
ailleurs	0,00	15,00	7,69	0,00	0,00	7,04

Liste des tableaux

tableau 1 :	tirage sur annuaire et tirage sur n° déclinés.....	9
tableau 2 :	bilan d'exploitation des adresses.....	11
tableau 3 :	représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'activité et l'âge.....	11
tableau 4 :	dernier établissement fréquenté (échant.) et niveau d'études (recens. 99)...	12
tableau 5 :	taille des ménages ; comparaison de l'échantillon et du recensement 1999.	12
tableau 6 :	PCS de la personne de référence ; comparaison de l'échantillon et de l'enquête emploi 2001 et du recensement 1999.....	13
tableau 7 :	essai de pondération des prévalences.....	13
tableau 8 :	victimation par année.....	15
tableau 9 :	problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement.....	19
tableau 10 :	préoccupation et jugement sur le quartier.....	21
tableau 11 :	peur dans les transports.....	22
tableau 12 :	peurs pour les enfants.....	22
tableau 13 :	sentiment d'insécurité : croisement de la préoccupation et des peurs.....	23
tableau 14 :	préoccupation et peurs selon les victimations.....	24
tableau 15 :	préoccupation et peurs selon les victimations de l'entourage.....	25
tableau 16 :	préoccupation et peurs en ZUS et hors ZUS.....	26
tableau 17 :	typologie d'ensemble des victimes et non-victimes ; taux de prévalence...	35
tableau 18 :	agressions ; prévalence, multivictimation, incidence	37
tableau 19 :	agressions tout-venant ; comparaison entre enquêtes.....	38
tableau 20 :	multivictimations hétérogènes.....	40
tableau 21 :	agressions, gravité.....	40
tableau 22 :	vols violents ; gravité.....	41
tableau 23 :	agressions, armement.....	42
tableau 24 :	agressions tout-venant et sexuelles ; localisation	43
tableau 25 :	agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance auteur-victime.....	43
tableau 26 :	agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie.....	44
tableau 27 :	agressions tout-venant, plainte selon la gravité.....	44
tableau 28 :	agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie.....	45
tableau 29 :	agressions tout-venant et par proches ; comparaison enquêtes et statistiques de police.....	47
tableau 30 :	agressions, sexe.....	49
tableau 31 :	agressions, âge.....	49
tableau 32 :	victimations personnelles, prévalence chez les 15-30 ans.....	50
tableau 33 :	agressions, dernier établissement fréquenté.....	50
tableau 34 :	agressions ; PCS.....	50
tableau 35 :	agressions en ZUS et hors ZUS.....	51
tableau 36 :	vols personnels ; prévalence, multivictimation, incidence.....	55
tableau 37 :	vols personnels ; comparaison entre enquêtes.....	56
tableau 38 :	multivictimations hétérogènes.....	56
tableau 39 :	vols personnels ; sortes d'objet volés.....	56
tableau 40 :	vols personnels ; lieux de commission.....	57
tableau 41 :	vols personnels ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	58
tableau 42 :	vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou la gendarmerie.....	58
tableau 43 :	vols personnels ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	59

tableau 44	volés ; répartition par sexe.....	60
tableau 45 :	volés ; répartition par classes d'âge.....	60
tableau 46 :	volés ; répartition par type d'habitat et de logement	61
tableau 47 :	volés ; répartition par niveau d'instruction.....	61
tableau 48 :	volés ; répartition par PCS.....	61
tableau 49 :	volés ; répartition selon le revenu du ménage.....	62
tableau 50 :	vols personnels ; prévalence en ZUS et hors ZUS.....	62
tableau 51 :	cambriolages ; prévalence, multivictimation, incidence.....	65
tableau 52 :	cambriolages de la résidence principale : comparaison des prévalences selon les enquêtes.....	65
tableau 53 :	multivictimations hétérogènes	66
tableau 54 :	cambriolages ; réactions à l'intrusion, comparaison entre enquêtes.....	67
tableau 55 :	cambriolages tenté ou réussi ; réaction à l'intrusion.....	67
tableau 56 :	cambriolages ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	68
tableau 57 :	cambriolages ; raisons de renvoi ou de non-renvoi à la police ou la gendarmerie.....	68
tableau 58 :	cambriolages ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police.....	69
tableau 59 :	cambriolages ; prévalences en ZUS et hors ZUS.....	71
tableau 60 :	atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence.....	75
tableau 61 :	multivictimations hétérogènes.....	79
tableau 62 :	atteintes aux véhicules ; vols réalisés.....	79
tableau 63 :	atteintes aux véhicules ; localisation.....	80
tableau 64 :	atteintes aux véhicules ; emplacement.....	80
tableau 65 :	vols à la roulotte, vols de deux-roues ; récupération.....	81
tableau 66 :	atteintes aux véhicules ; dommages.....	81
tableau 67 :	atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	82
tableau 68 :	atteintes aux véhicules ; raisons de renvoi ou de non-renvoi à la police ou la gendarmerie.....	82
tableau 69 :	atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police.....	84
tableau 70 :	vols de deux-roues ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police...	86
tableau 71 :	atteintes aux véhicules ; prévalences en ZUS et hors ZUS.....	88
tableau 72 :	équipement en véhicules en ZUS et hors ZUS.....	88
tableau 73 :	atteintes aux véhicules ; risques en ZUS et hors ZUS.....	89

Liste des figures

figure 1 :	préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005).....	20
figure 2 :	préoccupation sécuritaire ; Agoramétrie, adhésion à 'on ne se sent plus en sécurité'.....	21
figure 3 :	sentiment d'insécurité ; analyse factorielle de la préoccupation et des peurs.	24
figure 4 :	analyse factorielle sur les variables d'opinion.....	27
figure 5 :	analyse factorielle sur le sentiment sur le cadre de vie.....	30
figure 6 :	analyse factorielle globale sur les victimations.....	33
figure 7 :	agressions tout-venant et par proches : comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	48
figure 8 :	agressions tout-venant ; analyse factorielle.....	52
figure 9 :	vols personnels ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	59
figure 10 :	vols personnels ; analyse factorielle.....	63
figure 11 :	cambriolages ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	70
figure 12 :	cambriolages ; analyse factorielle.....	72
figure 13 :	vols de voitures ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	84
figure 14 :	vols à la roulotte : comparaisons entre enquêtes et statistiques policières....	85
figure 15 :	dégradations-destructions de véhicules ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	85
figure 16 :	atteintes aux véhicules, somme des vols à la roulotte et destructions-dégradations de véhicules ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	86
figure 17 :	vols de deux-roues à moteur ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	87
figure 18 :	vols de voitures ; analyse factorielle.....	90
figure 19 :	vols à la roulotte ; analyse factorielle.....	92
figure 20 :	dégradations-destructions de véhicules ; analyse factorielle.....	94
figure 21 :	vols de deux-roues ; analyse factorielle.....	96
figure 22 :	prévalences.....	97
figure 23 :	multivictimations.....	98
figure 24 :	incidences.....	99
figure 25 :	renvoi à la police ou la gendarmerie.....	100
figure 26 :	répartition des taux de prévalence dans la typologie victimes/non-victimes..	101
figure 27 :	typologie des victimes d'agressions.....	102
figure 28 :	typologie des victimes de vols personnels.....	103
figure 29 :	typologie des victimes de cambriolages.....	104
figure 30 :	typologie des victimes de vols de voitures.....	105
figure 31 :	typologie des victimes de vols à la roulotte.....	106
figure 32 :	typologie des victimes de dégradations destructions de véhicules.....	107
figure 33 :	typologie des victimes de vols de deux-roues.....	108

ISBN 2-907370-65-0